

L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel ?



Actes du séminaire
de restitution d'études et de réflexion

organisé jeudi 8 et vendredi 9 février 2007
au Théâtre des Treize Vents, Centre Dramatique National
du Languedoc-Roussillon, Domaine de Grammont, Montpellier
Actes coordonnés par l'Observatoire des Politiques Culturelles • Juin 2008
Cécile Martin, directrice des études • Samuel Périçois, chargé de mission

OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES
CULTURELLES

Languedoc-Roussillon
réseau en scène

Séminaire de restitution d'études et de réflexion organisé par

- Réseau en scène Languedoc-Roussillon
et l'Observatoire des Politiques Culturelles
avec la collaboration de Languedoc-Roussillon Cinéma
- à l'initiative de la DRAC Languedoc-Roussillon
et la Région Languedoc-Roussillon

Ce séminaire avait pour objectifs de restituer et de mettre en perspective les résultats de trois études réalisées en 2005 et 2006 à la demande conjointe de l'État (DRAC Languedoc-Roussillon et DRTEFP Languedoc-Roussillon) et de la Région Languedoc-Roussillon sur l'emploi, la formation, la création et la diffusion dans le spectacle vivant et l'audiovisuel.

Cette rencontre visait à :

- rassembler les partenaires d'un même territoire, dans un souci de partage de l'information et de l'observation capitalisées autour de ces problématiques,
- mettre en synergie les résultats obtenus et de les placer en perspective par rapport à d'autres situations régionales, en s'appuyant également sur des regards extérieurs au Languedoc-Roussillon,
- engager une réflexion associant l'ensemble des acteurs concernés sur la manière de faire de l'observation culturelle non seulement un outil de connaissance de la situation des artistes, des techniciens et des professionnels mais aussi un point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon.

Il s'agissait de s'interroger, dans le cadre de chacune des quatre séances de travail thématiques, sur l'apport des travaux réalisés présentés dans le cadre de ce séminaire et sur les démarches d'autres régions en termes d'information et d'observation culturelles. Il a été tenté également de définir les nouveaux besoins en la matière pouvant accompagner et servir le développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon.

Ce séminaire s'est adressé aux acteurs culturels et artistiques du Languedoc-Roussillon, aux élus en charge de la culture des communes, des intercommunalités, des Conseils généraux de l'Hérault, de la Lozère, du Gard, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et de la Région Languedoc-Roussillon, aux cadres des collectivités publiques et de leurs établissements.



Sommaire

5 — Programme

- 6 — Jeudi 8 février 2007
- 7 — Vendredi 9 février 2007
- 8 — Éditos

9 — Séance d'ouverture

- 10 — Accueil
- 10 — **Pascal Champlon**, directeur de Réseau en scène Languedoc-Roussillon
- 11 — Ouverture
- 11 — **Didier Deschamps**, directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon
- 12 — **Georges Frêche**, président de la Région Languedoc-Roussillon
- 14 — Introduction générale
- 14 — **Jean-Pierre Saez**, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles

17 — Restitution et mise en débat des résultats des trois études réalisées dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon

- 18 — Étude 1, Ithaque
- 18 — **Claude Vauclare**, consultante, directrice d'Ithaque, cabinet de conseil, auteur du rapport d'étude
- 19 — Étude 2, Légi Spectacle
- 19 — **Cathy Guerre**, chargée de mission à Légi Spectacle, auteur du rapport d'étude
- 20 — Étude 3, OPPEP, OBSTER
- 20 — **Emmanuel Négrier**, chargé de recherche au CEPPEL-CNRS (Université Montpellier 1), co-auteur de l'étude
- 21 — Débats

22 — Première table ronde : présence et diffusion artistiques sur les territoires *Animée par Marie-Christine Bordeaux, chercheur en sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal, Grenoble 3 (GRESEC)*

- 23 — **Joël Brouch**, directeur de l'OARA
- 25 — **Philippe Chaudoir**, sociologue, maître de conférences à l'IUL
- 27 — **Jean-Claude Lartigot**, directeur de l'AMDRA
- 29 — Témoignage d' élu
- 29 — **Jacques Atlan**, vice-président délégué à la culture du Département de l'Hérault
- 30 — Débats

31 — Deuxième table ronde : mutualisation des moyens et mise en réseau *Animée par Marie-Christine Bordeaux, chercheur en sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal, Grenoble 3 (GRESEC)*

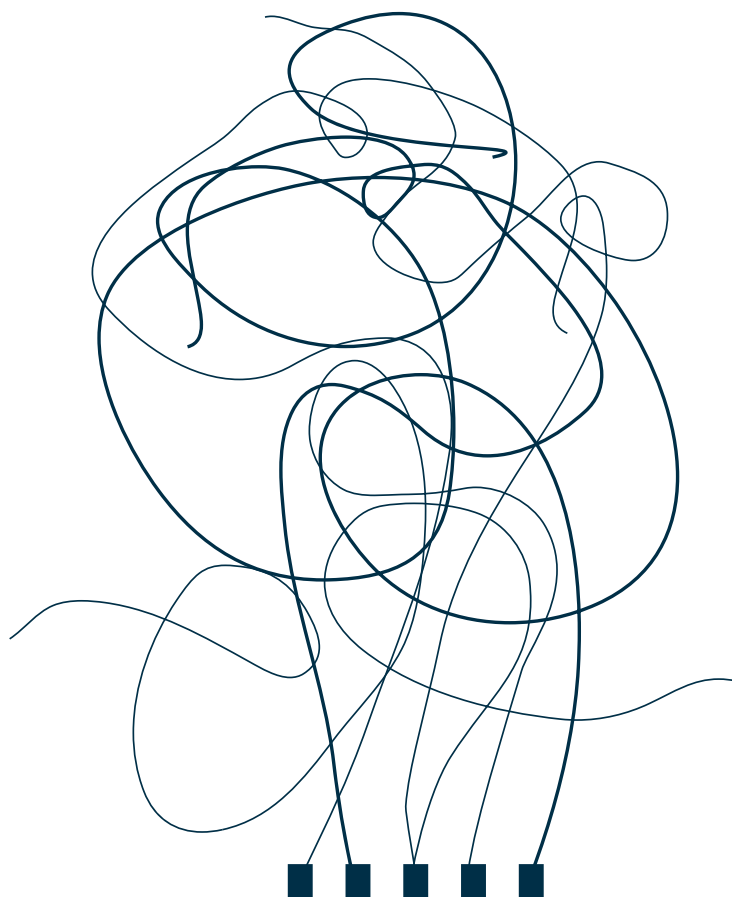
- 32 — **Léo Anselme**, chargé d'étude, conseiller auprès des collectivités, ARSEC
- 34 — **Jean-Claude Pompougnac**, directeur d'ARCADI
- 36 — Débats
- 37 — Conclusion de la journée

38 — Troisième table ronde : quelles politiques régionales et interrégionales dans le domaine des formations ? *Animée par Jean-Claude Pompougnac, directeur d'ARCADI*

- 39 — **Jean-Pierre Demas**, directeur des formations de l'ISTS, Avignon
- 40 — **Alain Garlan**, chargé du développement de l'ENSATT, expert dans les domaines de l'emploi et de la formation
- 41 — Débats
- 42 — Témoignage d' élu
- 42 — **Christophe Cavard**, vice-président délégué à l'insertion et à la formation professionnelle, Conseil Général du Gard

43	—	Quatrième table ronde : le partenariat et la coopération des collectivités publiques et des acteurs culturels pour pérenniser l'emploi dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel <i>Animée par Jean-Claude Pompougnac directeur d'ARCADI</i>
44	—	Didier Salzgeber , directeur d'ARTECA
46	—	Débats
46	—	Témoignage d'élu
46	—	Antoine Sarda , vice-président délégué à la culture, Conseil général des Pyrénées-Orientales
47	—	Séance de clôture
48	—	Synthèse des échanges
48	—	Jean-Pierre Saez , directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble
51	—	Conclusions
51	—	Yves Larbiou , président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon
52	—	Patrick Malavieille , président de la commission culture et patrimoine, Région Languedoc-Roussillon
54	—	Didier Deschamps , directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon
55	—	Bilan
56	—	Bilan du séminaire
56	—	L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel ? par Réseau en scène Languedoc-Roussillon
58	—	Liste des intervenants
59	—	Michel THÉNAULT
59	—	Georges FRÊCHE
59	—	Pascal CHAMPLON
59	—	Jean-Pierre SAEZ
59	—	Claude VAUCLARE
59	—	Marie-Christine BORDEAUX
59	—	Cathy GUERRE
60	—	Emmanuel NÉGRIER
60	—	Jean-Claude POMPOUGNAC
60	—	Philippe CHAUDOIR
60	—	Jean-Claude LARTIGOT
61	—	Léo ANSELME
61	—	Jacques ATLAN
61	—	Alain TARLIER
61	—	Joël BROUCH
61	—	Alain GARLAN
61	—	Jean-Pierre DEMAS
61	—	Christophe CAVARD
62	—	Didier SALZGEBER
62	—	Antoine SARDA
62	—	Didier DESCHAMPS
62	—	Patrick MALAVIEILLE
62	—	Yves LARBIOU
63	—	Liste des participants au séminaire
76	—	Lexique

Programme



9h30 Ouverture

Michel Thénault, préfet de la région Languedoc-Roussillon
Georges Frêche, président de la Région Languedoc-Roussillon

10h Introduction générale

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles

10h15 Restitution et mise en débat des résultats de trois études réalisées dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon

Claude Vauclare, consultante, directrice d'Ithaque, cabinet de conseil, auteur du rapport

- Étude diagnostic et prospective sur la formation des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon

Cathie Guerre, chargée de mission à Legi Spectacle, auteur du rapport

- Entreprises, emploi et marché du travail dans le spectacle en Languedoc-Roussillon, étude sur l'emploi

Emmanuel Négrier, chargé de recherche au CEPPEL-CNRS (Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine - Centre National de la Recherche Scientifique), Université Montpellier 1, co-auteur du rapport

- La création et la diffusion du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon

Animation de l'après-midi : Marie-Christine Bordeaux, chercheur, GRESEC, Université Stendhal Grenoble 3

14h Thème 1 : Présence et diffusion artistiques dans les territoires

- À quelles conditions le développement artistique participe-t-il au développement et à la dynamisation des territoires ?
- Comment favoriser la présence des artistes et des compagnies sur les territoires ?
- Quelles politiques de résidences d'artistes proposer et comment les faire fonctionner ?
- Quels dispositifs mettre en place ou renforcer pour favoriser la mobilité intra-régionale, inter-régionale voire internationale des artistes, des compagnies et des œuvres ?
- Comment les professionnels s'inscrivent-ils dans des stratégies de mobilité et à quels obstacles concrets sont-ils confrontés à cet égard ?
- Comment faciliter la circulation de l'information les concernant ?
- Comment créer des stratégies de coproduction ?

Jean-Claude Pompougnac, directeur d'ARCADI (Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Île-de-France)

Philippe Chaudoir, sociologue, maître de conférence à l'IUL (Institut d'Urbanisme de Lyon)

Jean-Claude Lartigot, directeur de l'AMDRA (Agence Musique et Danse en Rhône-Alpes)

Élu témoin : Jacques Atlan, vice-président délégué à la culture, Département de l'Hérault

16h15 Thème 2 : Mutualisation des moyens et mise en réseau

- Que veut dire travailler en réseau dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel ?
- Comment favoriser la mutualisation des moyens d'administration, de production, de médiation et de gestion des équipes artistiques ?
- À quelles conditions la mutualisation des outils techniques peut-elle s'avérer efficace et comment la faire fonctionner ?
- Quelles sont les échelles territoriales de ce travail en réseau ?
- En quoi ces modes de relation et de travail peuvent-ils renforcer des dynamiques de création, de diffusion et d'emploi artistique et culturel ?

Léo Anselme, chargé d'étude, conseiller auprès des collectivités, ARSEC (Agence Rhône-Alpes de Service aux Entreprises Culturelles)

Joël Brouch, directeur de l'OARA (Office Artistique de la Région Aquitaine)

Élu témoin : Alain Tarlier, vice-président de la commission de l'enseignement, de la culture, des sports, du plein air et de la jeunesse, chargé de la culture, vice-président de la commission du développement économique et touristique, chargé du tourisme, Conseil Général de l'Aude.

17h45 Conclusion de la première journée de travail

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles

Animation de la matinée : Jean-Claude Pompougnac, directeur d'ARCADI

9h15 **Thème 3 : Quelles politiques régionales et interrégionales dans le domaine des formations ?**

- Quelles sont les formations dont les acteurs culturels et artistiques du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon ont besoin ?
- Quels sont les différents types de publics à former ?
- Pour quels objectifs et à partir de quel niveau de formation ?
- Quels modes d'organisation collective mettre en œuvre pour mieux définir les besoins de formation par rapport à la vie artistique de la région ?
- Comment penser une politique de formation régionale en complémentarité avec l'offre proposée au niveau interrégional ou national ?
- Quelle coopération faut-il mettre en œuvre dans cette perspective ?
- Comment clarifier et mettre en cohérence les dispositifs de formation artistique et culturelle en région ?
- Quelle évaluation de l'offre de formation ?

Alain Garlan, chargé de développement à l'ENSATT (École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Spectacle), expert dans les domaines de l'emploi et de la formation

Jean-Pierre Demas, directeur des formations de l'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle), Avignon

Élu témoin : Christophe Cavard, vice-président délégué à l'insertion et à la formation professionnelle, Conseil Général du Gard

10h45 **Thème 4 : Le partenariat et la coopération des collectivités publiques et des acteurs culturels pour pérenniser l'emploi dans les domaines du spectacle vivant et de l'audiovisuel**

- Comment les acteurs culturels et artistiques coopèrent-ils et contractualisent-ils entre eux ?
- Quels types de partenariats conviendrait-il de développer entre les acteurs et les collectivités publiques ?
- Comment mieux coordonner les aides ?
- Quelles politiques de conventionnements et d'évaluations des compagnies ?
- Comment mieux développer une réflexion partagée sur l'emploi entre l'ensemble des acteurs ?

Didier Salzgeber, directeur d'ARTECA (Centre de Ressources de la Culture en Lorraine)

Olivier Bianchi, adjoint à la culture de la ville de Clermont-Ferrand,

président de la commission culture de Clermont Communauté

Élu témoin : Antoine Sarda, vice-président délégué à la culture, Conseil Général des Pyrénées-Orientales

12h15 **Synthèse des échanges**

Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles

12h40 **Conclusion**

Didier Deschamps, directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon

Patrick Malavieille, président de la commission culture et patrimoine de la Région Languedoc-Roussillon

Après un patient travail de recherche, d'étude et d'observation mené depuis plus d'un an, dans le domaine du spectacle vivant et de l'audiovisuel, par l'OPPEP et l'OBSTER, le cabinet Ithaque et Légi Spectacle, il nous appartient aujourd'hui d'ouvrir un large débat sur les perspectives liées à la place de la création artistique et des politiques culturelles en région Languedoc-Roussillon.

Ce débat ne peut avoir de sens que parce qu'il réunit l'ensemble des acteurs culturels ainsi que les partenaires institutionnels. En effet, les questions posées nous concernent tous et supposent une large mobilisation bien au-delà de tout clivage.

Le choix de l'Observatoire des Politiques Culturelles de s'interroger de manière croisée, à partir des trois études, avec un souci constant de ne pas enfermer le dialogue au niveau local devrait permettre de faire de ce séminaire le socle fondateur d'une collaboration fructueuse et constructive.

Le spectacle vivant comme l'audiovisuel reposent avant tout sur un acte et un processus de création. Il importe, par conséquent, que ceux-ci se retrouvent au cœur de nos préoccupations et au cœur de nos débats. S'éloigner de cela nous éloignerait de l'aspect unique de la création et de sa particularité qui font de l'artiste et du technicien qui souvent l'accompagne des bâtisseurs d'avenir au sein de notre société.

Je formule tous mes vœux pour que les travaux qui vont se tenir nous ouvrent, dans le plus grand respect de chacun, des champs de réflexion qui ne se limitent pas uniquement à la parole mais qui puissent s'accompagner par la suite d'actes forts et fédérateurs.

L'information et l'observation culturelle deviendront alors ce nécessaire point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Michel Thénault

Préfet de la région Languedoc-Roussillon

Depuis 3 ans, la Région s'est attachée à rattraper le retard pris dans les domaines de la culture et du patrimoine en faisant voter, dès 2005, un budget conséquent permettant d'accompagner la mise en œuvre de projets en faveur de toutes les disciplines artistiques, des langues et des cultures régionales, du patrimoine matériel et immatériel et avec le désir de faciliter l'accessibilité de tous les publics à la culture.

Soucieuse de replacer l'artiste au centre des dispositifs d'aide régionale en soutenant leur démarche de création, la Région s'est également engagée à mettre en réseau les équipements et les lieux de diffusion afin de faciliter la circulation des œuvres et des artistes sur son territoire.

Des partenariats ont été développés avec l'État et les autres collectivités territoriales pour permettre un rééquilibrage des outils et une complémentarité des politiques au sein des territoires.

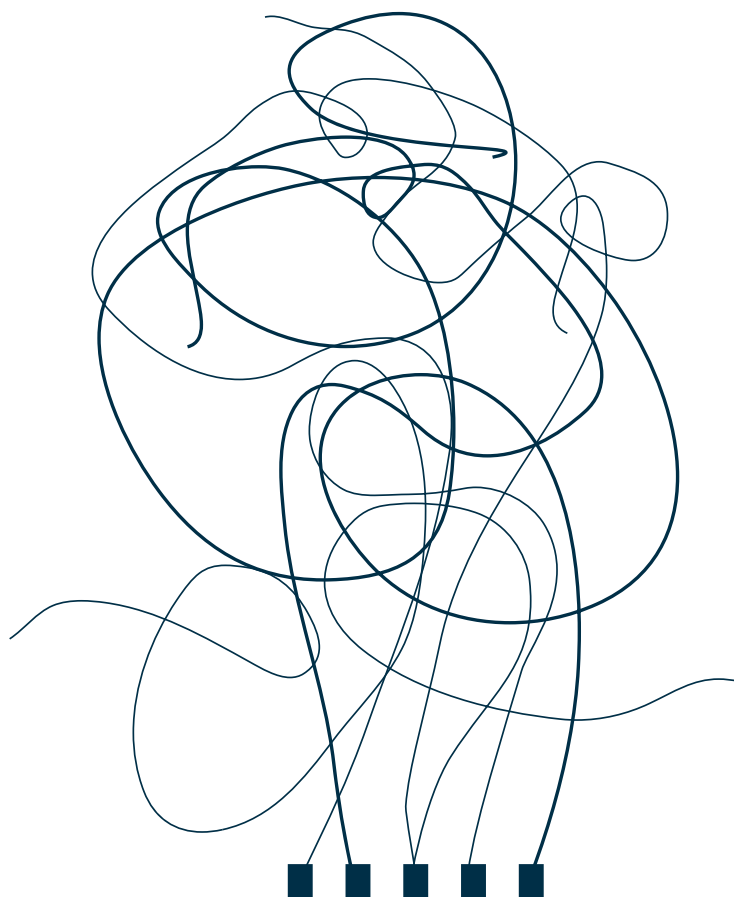
Désireuse de promouvoir des projets culturels de qualité, ouverts à tous les publics (scolaires, publics empêchés, public urbain/public rural), la Région, aux côtés de l'État, a également commandité trois études, destinées à faire un état des lieux sur le spectacle vivant et l'audiovisuel, en matière de création et de diffusion, d'emploi et de formation professionnelle. Les résultats de ces études, ainsi que la collecte annuelle de données socioéconomiques menée sur l'ensemble des secteurs, via le dossier de demande de subvention, permettront d'établir un diagnostic évolutif et de soutenir, voire d'impulser, pour les années à venir, de nouvelles actions répondant plus précisément aux attentes des acteurs culturels et des publics.

Ce séminaire consacré à l'observation culturelle en région Languedoc-Roussillon, de par les thématiques qu'il permettra d'aborder avec l'ensemble des porteurs de projets, artistes ou diffuseurs notamment, en présence des financeurs territoriaux, constitue bien un temps privilégié de rencontres, d'échanges et de réflexions pour poursuivre la construction de nouvelles démarches prospectives partagées, en faveur du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon.

Georges Frêche

Président de la Région Languedoc-Roussillon

Séance d'ouverture



Accueil

Pascal Champlon,
directeur de Réseau en scène Languedoc-Roussillon

Mesdames et Messieurs bonjour.

Bienvenue au Théâtre de Grammont qui nous accueille pour ces deux journées de débats, d'échanges et de réflexions et je remercie l'équipe des Treize Vents pour sa grande disponibilité à l'occasion de l'organisation de ce séminaire.

Votre présence aujourd'hui révèle l'intérêt que suscite la restitution des trois études qui sont à l'origine de ces journées. Plus largement, elle témoigne de l'importance des enjeux qui marquent cette rencontre organisée par Réseau en scène Languedoc-Roussillon, avec l'Observatoire des Politiques Culturelles et avec le concours de Languedoc-Roussillon Cinéma. L'initiative de ce séminaire revient à la DRAC Languedoc-Roussillon et à la Région Languedoc-Roussillon, aussi je cède la parole à Didier Deschamps, directeur de la DRAC Languedoc-Roussillon, puis à Georges Frêche, président de la Région pour ouvrir nos travaux. Ensuite, Jean-Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, nous rappellera les enjeux de cette rencontre.

Bonne journée et merci.



Je voudrais tous vous souhaiter la bienvenue, remercier Pascal Champlon et ses collaborateurs de Réseau en scène Languedoc-Roussillon ainsi que l'équipe des Treize Vents pour l'organisation de ces journées dont j'attends beaucoup. Le COREPS, mis en place il y a deux ans en plein cœur de la crise de l'intermittence, prend tout son sens aujourd'hui dans le cadre du séminaire que nous ouvrons sur l'information et l'observation culturelles. À l'image du CNPS, le Ministère de la Culture et de la Communication a en effet souhaité que chaque région puisse disposer d'un véritable outil de dialogue et de concertation ouvert à l'ensemble des partenaires sociaux et professionnels, mais aussi aux différentes collectivités qui œuvrent depuis de nombreuses années dans le domaine de la culture.

C'est pourquoi, dès 2005, la DRAC et la Région Languedoc-Roussillon se sont associées afin de travailler ensemble pour une meilleure prise en considération des réalités de l'évolution du champ culturel et de ses acteurs. Cette collaboration s'est tout d'abord affirmée par la volonté de disposer de véritables outils précis d'analyse et de diagnostic, dans le domaine du spectacle vivant et de l'audiovisuel pour la région Languedoc-Roussillon. Nous avons donc profité d'une première étude portée par la DRTEFP sur la formation des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel, pour associer naturellement les services de l'État, ceux de la Région, mais aussi l'AFDAS, l'ANPE, ainsi que les partenaires sociaux. Dans un deuxième temps et à nouveau à la demande du COREPS, deux études ont été engagées, l'une portant sur la création et la diffusion du spectacle vivant ainsi que sur les financements publics, et l'autre sur l'emploi dans le spectacle en Languedoc-Roussillon.

Notre volonté aujourd'hui, grâce à la présentation de ces études et aux débats qui vont se dérouler, est bien de relier ce triptyque création / diffusion / emploi – formation, afin de lui donner toute sa lisibilité et surtout d'en tirer des conclusions opérationnelles, c'est mon vœu le plus cher.

Je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui, depuis deux ans, ont participé à l'ensemble de ces travaux, avec la volonté commune de ne pas isoler la situation de notre région mais de la resituer en permanence dans un contexte national. La réussite de ces deux journées ne réside pas uniquement dans le nombre particulièrement important des participants, mais surtout dans leur richesse et leur diversité, qu'ils soient artistes, acteurs, élus ou responsables de collectivités locales. Cette présence diverse et multiple fera par sa réalité ou par son absence la force ou la faiblesse des années à venir. Il importe que chacun, à quelque niveau que ce soit, se sente concerné et mobilisé afin que les politiques culturelles ne soient pas seulement l'affaire de quelques-uns mais la volonté de tous.

Je formule des vœux pour que ces journées marquent le début d'un dialogue permanent entre nous, où chacun puisse prendre à sa place la pleine mesure de ses responsabilités. Au fil des années, un grand nombre de collectivités territoriales ont acquis un réel savoir-faire et des compétences dans le domaine culturel. Mais force est aussi de constater un certain nombre de déséquilibres dans notre région : au niveau de l'aménagement culturel du territoire – avec un certain nombre de villes encore largement à la traîne – ; parfois entre, d'un côté, une politique culturelle de fond qui s'appuie sur une vraie volonté politique, des outils et des moyens, et de l'autre une politique festive, événementielle – la politique du "one shot" comme on disait avant la loi Toubon –, certes séduisante mais insuffisante puisqu'elle ne s'inscrit pas dans la durée. Les politiques culturelles doivent être, dans nos cités, une préoccupation quotidienne et non ponctuelle et soumise, comme on a pu le voir parfois, à des remises en question voire à des suppressions bien souvent sans autre fondement qu'une incompréhension mutuelle.

Il s'agit donc aujourd'hui de clore une étape importante, qui aura duré près de deux ans, afin de dégager des orientations et de disposer d'un socle commun sur lequel nous pourrions construire tous ensemble, je le souhaite, un nouveau mode de fonctionnement.

En 2003, Légitimité Spectacle avait été un acteur important dans l'organisation des rencontres professionnelles et dans l'évaluation chiffrée du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon ; c'est pourquoi il nous a semblé logique de l'associer à nos travaux en raison de ses connaissances spécifiques du secteur. Toutefois, j'ai la conviction que la collaboration avec l'Observatoire des Politiques Culturelles situé à Grenoble devrait nous permettre d'élargir plus encore nos débats à d'autres réalités nationales, et donc de confronter nos expériences afin de mieux les enrichir.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer une lettre très forte d'un metteur en scène de la région, que beaucoup d'entre nous ont reçue et qui nous annonçait la fin d'une histoire, la fin d'une compagnie. Cette lettre et les questions fondamentales qu'elle soulève autour de ce qui est vécu comme l'échec d'une aventure, du repli régional et de la notion même de compagnie, ne sont pas vraiment éloignées de nos interrogations si tant est que notre regard se pose prioritairement sur l'objet artistique et non pas sur sa simple structuration technique.

Je vous souhaite un très bon séminaire.

Georges Frêche, président de la Région Languedoc-Roussillon

Chers amis,

J'ai tenu avec Patrick Malavieille, le vice-président de la Région en charge de la culture et du patrimoine, à venir ce matin pour vous dire l'importance que notre institution attache, malgré les difficultés, au mouvement culturel, particulièrement développé dans notre région. L'importance du nombre des participants ce matin démontre l'intérêt de cette action.

Qu'il me soit permis de rappeler quelques évidences. Je sais que l'on ne fait jamais assez mais on pourrait faire beaucoup moins. La Région Languedoc-Roussillon s'est engagée dans une politique culturelle d'envergure à laquelle elle consacre un budget en constante augmentation : plus 76 % dès 2005, plus 22 % en 2006, plus 14 % en 2007. Le budget de la culture en Languedoc-Roussillon est passé de 10 millions d'euros en 2004 à 36,4 millions d'euros en 2007. C'est le troisième budget culturel des régions françaises et, ramené au nombre d'habitants, nous sommes la première région de France pour l'aide à la culture. J'en suis très fier, pour nous tous.

La culture, partout et pour tous, fait partie de nos choix d'une société plus démocratique, plus citoyenne, plus tolérante, plus ouverte à l'émotion et à la réflexion. Il s'agit également d'un vecteur-clé du rayonnement de notre région auquel nous voulons associer l'ensemble de ceux qui y vivent et qui l'aiment.

Dans cet objectif, depuis trois ans, nous nous sommes donc attachés avec Patrick Malavieille à rattraper le retard. Nous avons pour cela lancé une série de réunions "la Région en chantier" puis nous avons agi. Nous avons été critiqués, nous le sommes moins aujourd'hui. Il a fallu repenser entièrement l'intervention de la région en matière culturelle afin qu'elle soit adaptée aux enjeux. Nous avons voulu que la Région devienne moteur du renouvellement et du renforcement des politiques, qu'elle soit un accélérateur de culture. Derrière ce slogan nous avons inscrit des actes que nous voulons fondateurs.

Des partenariats ont été tissés avec l'État, les Départements, les Pays, les Agglomérations, les Parcs Naturels Régionaux. Ces partenariats sont divers : d'une part pour l'information et la concertation, comme ces journées avec Réseau en scène Languedoc-Roussillon, la DRAC et l'Observatoire des Politiques Culturelles ; d'autre part pour la collaboration et la coopération, comme le partenariat que nous avons signé avec le CNC et que nous venons de renouveler.

Nous nous sommes engagés à mettre en réseaux les équipements et les lieux de diffusion pour faciliter la circulation des idées et des œuvres. Des conventions d'objectifs ont été signées en gage de notre engagement. Des programmes d'aides à la construction ou à l'équipement sont menés conjointement avec les territoires sur des projets inscrits dans une cohérence territoriale. Nous avons ainsi inséré la culture dans chacune de nos politiques : le 1 % artistique dans les lycées neufs, les trains de culture pour le TER, les schémas culturels dans les pays, un volet culture dans le PRDFP...

Parce que nous pensons que la culture prend tout son sens lorsqu'elle se renouvelle et est montrée, nous créons, cette année, deux fonds régionaux : un fonds régional d'aide à la création et un fonds régional d'aide à la diffusion.

Nous avons aussi mis en place un programme de soutien au livre, au cinéma, à l'audiovisuel. Vous le voyez nous travaillons tous azimuts mais de manière réfléchie et concertée. Je salue ici le travail et l'écoute de Patrick Malavieille, notre délégué à la culture. Pour le spectacle vivant, secteur comptant le plus d'acteurs culturels, nous avons renforcé les aides aux festivals rayonnants, lieux de diffusion par excellence, créé de nouveaux rendez-vous sur l'ensemble de la région autour des chemins sacrés ou des troubadours... Les aides à l'innovation artistique ont été accrues. Au total, en 2006, c'est plus de 40 % du budget régional culturel qui a été consacré au spectacle vivant et à l'audiovisuel : près de 13 millions d'euros.

J'en viens au séminaire qui nous réunit aujourd'hui. Si nous avons demandé, en partenariat avec l'État, à l'association Réseau en scène Languedoc-Roussillon d'organiser ces journées, c'est pour deux raisons principales. La première est que les études qui vous seront présentées dans quelques minutes doivent devenir la base de notre réflexion et de notre action commune. Car il faut s'organiser. Et je sais combien les gens de culture sont individuels, c'est leur force, leur grandeur et leur faiblesse ; mais il faut s'organiser quand c'est nécessaire. La deuxième, en corrélation avec la première, se situe au niveau de l'action.

À la Région, nous avons créé des outils, tissé des réseaux, initié cette cohérence qui fait parfois défaut. Aujourd'hui, nous avons des interlocuteurs à l'échelle régionale. Le réseau s'organise et la meilleure preuve en est votre présence aujourd'hui. C'est pourquoi à partir de ces études sur l'emploi, la formation, la création et la diffusion, nous avons un diagnostic clair.

Je ne pourrais pas conclure mon intervention, sans remercier tous ceux qui ont permis que ces journées soient organisées : Réseau en scène Languedoc-Roussillon, l'Observatoire des Politiques Culturelles, l'association Languedoc-Roussillon Cinéma. Au nom de tous les acteurs présents, acteurs culturels, élus ou représentants de structures publiques, je vous adresse mes remerciements les plus chaleureux.

Il nous reste encore beaucoup à faire, collectivement, pour que la culture prenne sa place, mais si notre tâche est grande, notre détermination et notre courage sont immenses.



Introduction générale

Jean-Pierre Saez,
directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles

Une remarque liminaire me vient à l'esprit en observant cette salle. Rétrospectivement, je me souviens que lorsque nous avons commencé à préparer cette journée consacrée à l'information et à l'observation dans le spectacle vivant et l'audiovisuel à partir de la situation du Languedoc-Roussillon, avec les services de la Région, de la DRAC et Réseau en scène Languedoc-Roussillon, nous avons envisagé d'organiser un séminaire de restitution d'une série de travaux sur l'emploi, les formations, l'économie du spectacle vivant et de l'audiovisuel, la problématique de la création et de la diffusion dans cette région, avec l'espoir de mobiliser 60 à 100 personnes au plus. Vous êtes 350 à avoir manifesté votre intérêt pour les débats qui sont proposés aujourd'hui et demain. Vous transformez ainsi cette rencontre en quelque chose de beaucoup plus vaste, c'est-à-dire un colloque d'intérêt régional et national, car il y a parmi vous beaucoup d'acteurs culturels qui viennent des quatre coins de la France. Nous ne nous attendions pas à un pareil succès, mais nous assumons bien volontiers ce changement de cadre.

En même temps, l'intérêt que vous manifestez pour les questions abordées n'est pas tout à fait surprenant. Ce rendez-vous intervient dans un contexte particulier de précarisation de l'emploi culturel, révélé notamment par la crise du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Nous sommes dans un contexte de crise de ce secteur et de son économie, ce qui ne veut pas dire que tout va mal, mais plutôt que nous sommes à un moment où se révèle un ensemble de contradictions du système culturel dans lequel nous évoluons. Nous devons clarifier la réalité du secteur, faire des choix et dessiner un nouveau chemin, notamment en faveur du spectacle vivant dont les difficultés n'empêchent d'ailleurs pas le foisonnement extraordinaire. Cette crise appelle à un travail de recomposition qui ne peut être que collectif ; il doit être entrepris par l'ensemble de la communauté des acteurs culturels et même sans doute au-delà. Ces difficultés ont une dimension financière et organisationnelle, mais elles sont aussi d'ordre politique : il faut également se poser la question des choix que la collectivité est prête à engager en faveur de l'art et de la culture aujourd'hui. Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence la dimension philosophique, le pourquoi des finalités de l'action artistique et culturelle. Toutes ces questions, posées ici à travers le prisme du spectacle vivant, concernent en réalité l'ensemble du secteur culturel aujourd'hui et pas uniquement la création artistique ou les arts plastiques : dans le domaine du patrimoine par exemple, il existe beaucoup de situations de précarité d'emploi qui sont parfois méconnues.

Le point d'appui de cette journée est constitué par une série d'études initiées il y a deux ans dans cette région, avec le soutien de la DRAC, de la Région, de la DRTEFP, du FSE et sous l'égide du COREPS. Ces études portent sur l'emploi, la formation, la situation et l'économie de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon. Elles relèvent de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'observation culturelle. Il s'agit d'une notion qui connaît un certain succès depuis quelques années, même si elle n'est pas née dans les années 2000 - c'est une problématique dont on parlait déjà dans les années 1960 et qui a commencé à être popularisée en France et en Europe à la fin des années 80. Mais depuis, nous avons vécu la problématique de la décentralisation des politiques culturelles, la montée en puissance importante des collectivités territoriales dans le domaine culturel, qui à elles seules représentent sur le territoire plus de 80% du financement public en faveur de la culture. Cette territorialisation des politiques culturelles a également entraîné un besoin d'adapter les outils d'analyse du secteur et les connaissances que l'on en a. L'Observatoire des Politiques Culturelles est né de ce contexte là. Des démarches d'observation se sont formalisées dans les années 1990 et continuent à se structurer aujourd'hui de diverses manières. Il y a beaucoup de collectivités, d'agences qui faisaient ou font toujours de l'observation culturelle, sans forcément mettre un nom sur ce travail. L'éclatement de la crise de l'emploi culturel a certainement accéléré ce phénomène qu'il faudra néanmoins interroger durant ces journées : pourquoi met-on en œuvre ce type d'études ? En vue de quelles finalités ?

Sans entrer dans le débat théorique sur l'observation culturelle qui mériterait d'autres développements, je soutiendrais d'entrée qu'il n'y a pas de définition canonique de l'observation, ni de l'évaluation. En même temps, sans vouloir imposer un cadre de pensée trop strict, je souhaite vous soumettre cette proposition de base : l'observation culturelle régionale consiste à produire, à capitaliser de l'information et de l'analyse concernant les évolutions majeures du secteur culturel à l'échelle territoriale des régions – une échelle considérée comme pertinente et soutenable et à laquelle nous nous situons aujourd'hui – et mettre ces éléments à la disposition des décideurs, des professionnels, des acteurs locaux et de la société civile. Les données aujourd'hui privilégiées par cette problématique concernent l'économie de la culture, ses financements publics et privés, l'emploi et l'aménagement du territoire. La question des publics et des pratiques culturelles fait l'objet d'une réflexion particulière dans ce cadre compte tenu de la complexité du sujet.

Je compléterai ce propos par quelques précisions méthodologiques. L'observation, pour être valable, doit respecter un certain nombre de principes, importants à rappeler : d'abord il faut être sûr que les données correspondantes sont fiables, qu'elles ont un caractère scientifique – dans le domaine de l'emploi culturel et du spectacle vivant, la difficulté à produire des chiffres avec précision est bien connue – puisqu'elles sont comparables, régulières, actualisées et construites dans la durée ; enfin, cette information doit être accessible et soumise au débat public, c'est-à-dire à une analyse et à une mise en perspective partagée.

Quels sont les enjeux de cette dynamique de l'observation culturelle ? Les journées de Montpellier sont à cet égard un laboratoire qui nous permettront de mieux les identifier. J'en distinguerai quatre.

1• Un enjeu de connaissance : le développement du secteur culturel a été très rapide depuis le début des années 80, c'est l'un des secteurs de l'économie qui a connu la plus forte progression en termes d'emploi. Cette croissance très rapide, notamment sur la base de fonds publics, s'est faite avec beaucoup d'énergie de volonté et d'enthousiasme – ce qui était essentiel pour donner au secteur l'impulsion nécessaire mais d'une certaine façon sans horizon ou stratégie de développement pour une grande part, sans anticipation et avec fort peu de tableaux de bord. Aujourd'hui, nous aboutissons à un système confus, manquant de clarté et de lisibilité. L'un des enjeux de ce questionnement est donc de mieux savoir où nous en sommes aujourd'hui, d'établir un état des lieux de la réalité du secteur.

2• Un enjeu de partage et de mise en débat. Il est impératif que les travaux d'observation ne soient pas privatisés, soit par les décideurs publics, soit par des experts, et il est heureux que les journées d'aujourd'hui participent à cette mise en espace public, car il s'agit de faire vivre la connaissance produite. L'observation n'a rien à voir avec une problématique d'audit : ce n'est pas un travail de contrôle de l'activité culturelle. L'observation doit être conçue comme un enjeu démocratique, et c'est l'ensemble des acteurs qui doit veiller à faire en sorte que cela ne devienne pas un outil technobureaucratique alimenté en cercle fermé par des experts, pour des décideurs publics qui prendraient leurs décisions sans en référer aux acteurs. Il est nécessaire de le rappeler d'autant que l'observation a recours à beaucoup de données chiffrées, notamment quantitatives, qui débouchent sur des interprétations variées et rarement univoques. Partager l'interprétation des données sur la culture c'est aussi la garantie de rapprocher le plus possible les points de vue et d'aller d'une certaine façon vers une culture commune du secteur.

3• Un enjeu de mise en perspective de l'observation culturelle. Ici, à l'échelle d'une région, chacune des études répond à des exigences, des méthodologies et des problématiques particulières, mais il est impératif de relier ces connaissances disponibles pour en avoir une compréhension plus large. Ensuite, cette connaissance doit pouvoir être reliée avec d'autres analyses sur le secteur culturel et sur d'autres secteurs. Elle doit également être mise en perspective avec d'autres territoires : il est en effet intéressant de savoir comment les questions que l'on aborde aujourd'hui sont envisagées dans d'autres régions, et de voir ce que l'on peut comparer.

4• Un enjeu de transformation et de métabolisation de cette connaissance partagée, en élaboration de stratégies en faveur du spectacle vivant. Ce dernier enjeu, évoqué par des interventions d'ouverture, est sans doute le plus décisif. C'est la pierre de touche d'une stratégie d'observation. Il convient de se demander à ce propos comment tous les travaux réalisés peuvent inspirer des pistes de travail, des solutions et des bonnes pratiques ? Nos journées ont vocation à faire émerger des pistes opérationnelles, des actes pour renforcer le spectacle vivant. Mais sans connaissance, l'action serait aveugle.

Le séminaire de Montpellier a été conçu pour articuler ces quatre enjeux à la fois. Néanmoins l'exercice est difficile pour tout le monde. Il exige des tâtonnements, des expérimentations, ainsi que des passerelles entre acteurs et autorités pour faire circuler les points de vue. Cela est d'autant plus vrai que le secteur culturel est beaucoup plus complexe que beaucoup d'autres secteurs de la vie économique, à la fois parce qu'il se divise en de multiples disciplines, et parce qu'à l'intérieur des disciplines les métiers sont eux-mêmes éclatés. Il y a dans le domaine du spectacle vivant plus de 1500 métiers répertoriés aujourd'hui.

Le problème de la régulation du secteur culturel est au cœur de ces journées. Comment le réguler pour le renforcer ? On peut formuler ici quelques hypothèses à débattre.

La première est celle d'une régulation par la formation : une meilleure adéquation entre emploi et formation est une idée de bon sens mais nous allons nous apercevoir que ce n'est pas si simple, le secteur de la formation étant lui-même très morcelé et devant s'organiser plus rationnellement.

Une deuxième piste est la régulation par le développement des publics, l'élargissement de l'accès aux œuvres d'art et de culture, par la médiation, par le développement artistique et culturel, par le développement des pratiques en amateur. On soutient fréquemment en ce moment que l'éducation artistique pourrait soutenir l'emploi culturel. Cette piste est évidemment extrêmement intéressante mais il faudra se demander si les futurs projets d'éducation artistique seront conçus de telle sorte qu'ils respectent les acteurs culturels dans leur singularité.

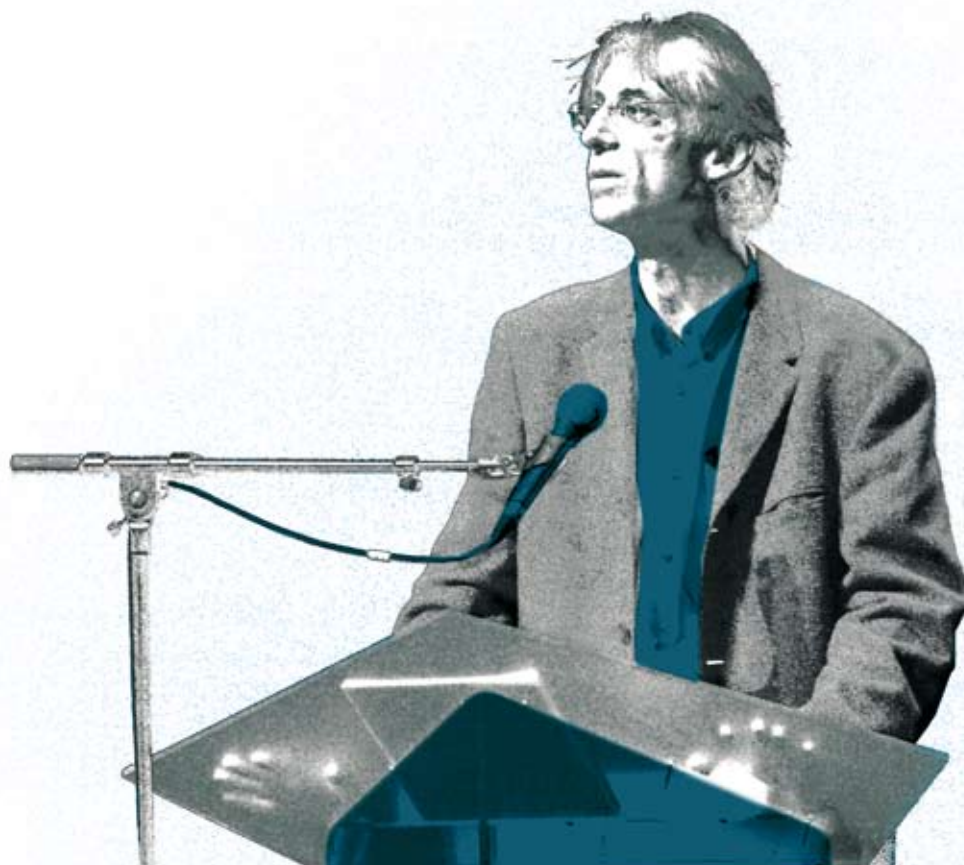
Une troisième piste est celle d'une régulation du champ culturel par la profession : la question est importante car les professions culturelles ont tardé à s'organiser. Cette forme de régulation passe notamment par la mise en réseau des acteurs, par la mutualisation des moyens, par le développement des coopérations interrégionales : il ne faut pas oublier que les autres régions sont confrontées aux mêmes difficultés que le Languedoc-Roussillon en termes d'emploi culturel et de diffusion.

La ligne de traverse de cette régulation du secteur culturel est sans doute le partage des responsabilités entre les acteurs. Les politiques culturelles modernes ont d'autant plus de pertinence qu'elles se font dans le cadre d'une coproduction, d'une responsabilité partagée, à condition aussi de respecter les responsabilités de chacun. Nous allons beaucoup parler d'emploi pendant ces journées et nous allons commencer par aborder la question des liens entre la formation et l'emploi.

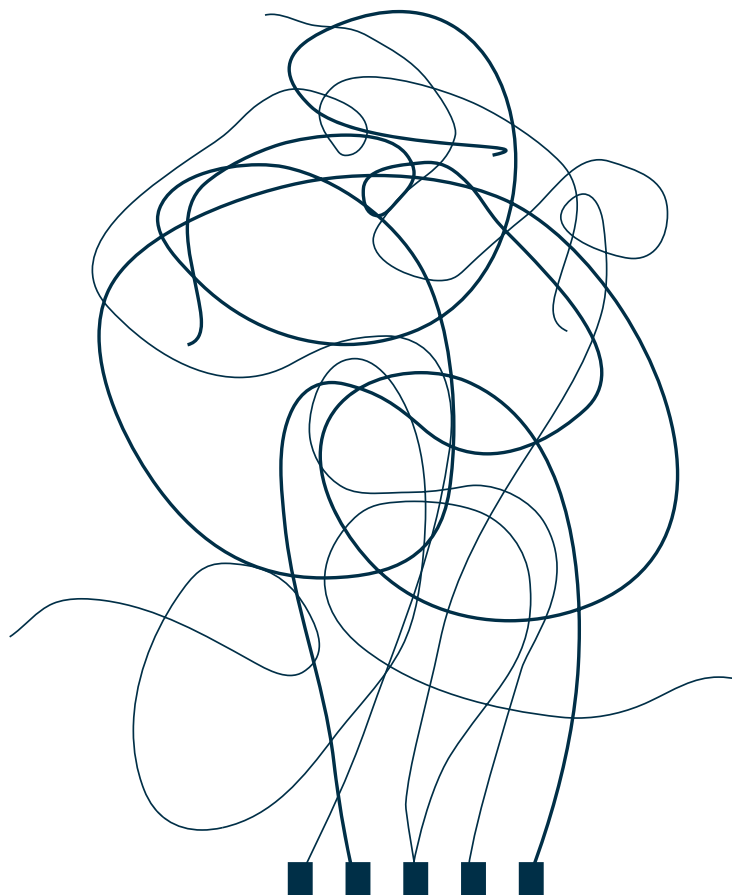
Aussi, je voudrais poser une question qu'il me semble nécessaire d'évoquer maintenant : que l'emploi culturel soit un objectif de travail prioritaire est une idée qui ne peut que recevoir l'assentiment de tous, mais est-ce que cela veut dire que l'emploi culturel est pour autant une finalité, une fin en soi ?

En posant cette question je ne voudrais pas donner l'impression de minimiser l'enjeu de l'emploi culturel et de l'emploi dans le spectacle vivant en particulier, mais plutôt lancer un appel à toujours poser en premier lieu la question du sens de l'art et de la culture, du sens de la création artistique aujourd'hui dans la société. Ce sens doit être en permanence interrogé. Et ce sens doit être stimulé par l'ensemble des acteurs de la communauté culturelle mais pas seulement : ce doit être un travail partagé avec le plus grand nombre, dans un esprit ouvert, généreux et audacieux. Je dis cela dans un contexte d'élections que personne ne méconnaît, et il serait bon d'entendre plus de discours politiques sur le sujet.

Voici une manière de souhaiter que chacun prenne ses responsabilités, les acteurs, les experts, les décideurs publics et les élus, afin de souligner aujourd'hui l'enjeu de la culture dans la construction d'un projet de société.



Restitution et mise en débat
des résultats des trois études réalisées
dans les domaines du spectacle vivant
et de l'audiovisuel
en Languedoc-Roussillon⁽¹⁾



Étude diagnostic prospective sur la formation des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon Ithaque

Claude Vauclare,

consultante, directrice d'Ithaque, cabinet de conseil, auteur du rapport d'étude

Claude Vauclare introduit son propos en soulignant la pertinence de l'observation dans les problématiques du spectacle vivant et de l'audiovisuel et l'actualité des questions suscitées par des politiques aussi dynamiques et foisonnantes mais qui induisent un marché du travail marqué par une forte précarité. Elle énonce le souhait que les travaux d'observation parviennent à poser les bonnes questions.

Elle souligne le fait qu'en traitant ici les questions d'emploi et de formation, l'entrée se fait par l'une des conséquences des politiques culturelles et elle insiste sur la nécessité de connaître ces politiques pour mettre en regard les conséquences liées à l'emploi et à la formation. La connaissance des publics lui apparaît comme l'une des composantes absente du séminaire et constituant pourtant un des axes forts de l'observation dans le spectacle vivant et l'audiovisuel à l'avenir.

Claude Vauclare présente l'étude qu'elle a menée avec **Marie Pussier, Chantal Ferrero et Romain Loth**, avec la collaboration d'Arpros et le financement de la DRTEFP Languedoc-Roussillon et du FSE. Elle insiste dans un premier temps sur les aspects méthodologiques de l'étude, réalisée d'octobre 2005 à juillet 2006, et rappelle l'objectif de se centrer sur les entreprises culturelles régionales, le "noyau dur" des professionnels de cette région. La méthodologie associe en amont un partenariat, qui est en mesure de contractualiser in fine en matière d'emploi et de formation.

L'étude a porté notamment sur la réalisation d'entretiens directs et d'enquêtes auprès d'entreprises régionales du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma, la constitution d'une base de données entreprises (rassemblant plus de 1 700 adresses), ainsi que d'une base de données sur les formations régionales aux métiers du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma ; une enquête auprès des intermittents régionaux a également été conduite (1 035 réponses).

Claude Vauclare souligne le bon accueil réservé à l'étude par les acteurs concernés, ce qui se traduit en particulier par un taux de réponse significatif aux enquêtes. Elle insiste sur l'intérêt de l'analyse du parcours professionnel des intermittents ainsi que la constitution d'une base d'outils, adhérent au souhait que les travaux puissent produire des outils pérennes, alimentés au-delà de la temporalité des études, ce qui fait écho aux objectifs méthodologiques du colloque précédemment évoqués.

L'étude souligne les spécificités de l'emploi régional, les caractéristiques des entreprises. L'observation du marché du travail fait apparaître une prépondérance des entreprises du spectacle vivant sur celles du cinéma et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon. On peut noter par ailleurs que 95 % des entreprises de la région emploient moins de six salariés.

L'étude aborde la formation professionnelle à travers les organismes, les actions de formation. Claude Vauclare insiste sur le fait que formation et emploi vont de pair, que la formation doit être pilotée aussi en fonction du marché du travail régional. Or il n'y a pas adéquation entre l'offre de formation et un marché de travail local apte à l'absorber.

L'étude analyse les parcours professionnels des intermittents, à travers notamment le secteur d'entrée dans la vie active et le rapport à l'intermittence. Elle amène à formuler des préconisations, articulées en particulier autour de la signature d'un contrat d'objectifs régional, cadre conventionnel entre les partenaires sociaux, l'État et la Région, que Claude Vauclare estime souhaité et souhaitable. Ce contrat d'objectifs dans le domaine de l'emploi et de la formation ne serait pas une particularité du secteur, ni de la région Languedoc-Roussillon. Parmi les pistes pour ce plan pluriannuel, des axes de préconisations pourraient viser par exemple à contribuer à la structuration du secteur, au renforcement des entreprises dont la gestion des ressources humaines est peu développée, ainsi qu'à regrouper l'observation, la rendre pérenne et ouverte à tous. Claude Vauclare constate l'éclatement des structures, l'absence de synergies dans la région, elle souligne le besoin d'objectifs clairs et chiffrés dans le contrat et la nécessité d'une évaluation tout au long du processus.

Le spectacle en Languedoc-Roussillon, étude sur l'emploi Légi Spectacle

Cathy Guerre,
chargée de mission à Légi Spectacle, auteur du rapport d'étude

L'étude, réalisée par Cathy Guerre, porte sur l'emploi dans le spectacle vivant en Languedoc-Roussillon. Elle se structure en deux temps à partir d'une distinction entre salariés et employeurs. Les données quantitatives qui servent à l'étude proviennent des caisses sociales, l'INSEE, la SACEM. Elles font apparaître des particularités régionales dans le domaine de l'intermittence. La multiplicité des sources et des dates de collecte des informations rendent complexes les croisements de données et les démarches de comparaison entre études ; cette limite méthodologique a été soulignée par ailleurs.

À travers une photographie du paysage culturel et artistique, Cathy Guerre soulève le problème de la précarité et la fragilité de l'emploi qui ressortent aussi de l'étude menée par Ithaque. Concernant le rapport entre secteurs d'activité, elle montre que le spectacle vivant est dominant pour les structures (qui s'avèrent être des microstructures), le nombre de salariés et les salaires.

Plusieurs préconisations sont alors présentées :

- mobiliser les acteurs et élargir la concertation dans les instances appropriées notamment les Départements ;
- suivre de près l'harmonisation des nomenclatures pour avoir une lecture plus fine des activités ;
- inciter les administrations générales à avoir une démarche exemplaire quant à leur rôle d'employeur dans le spectacle, en clarifiant les relations contractuelles : employeur et salarié ont chacun un rôle et une responsabilité ;
- suivre de près les travaux du COREPS, à travers plusieurs commissions (formation, création-diffusion, législation et normes sociales) ;
- optimiser les parcours des salariés, ce qui renvoie aussi à la question de la visibilité des activités annexes menées par les salariés, notamment les interventions en milieu scolaire ;
- consolider l'existence des artistes dans les territoires ruraux ;
- repérer et soutenir les entreprises, par exemple dans le champ de l'audiovisuel, des radios associatives. Pour Cathy Guerre, il est important de continuer à rénover et équiper les salles existantes. Il faut également songer aux formes émergentes et nouvelles esthétiques (danse, arts de la rue, cirque, musique notamment musiques actuelles) qui captent du public mais qui souffrent d'un manque de reconnaissance institutionnelle et financière ;
- concernant les employeurs, les pistes privilégient l'information et la formation (édition d'un guide des entrepreneurs du spectacle, sessions de formation...).

Cathy Guerre insiste sur l'idée selon laquelle la permanence artistique n'existe pas pour des raisons structurelles et n'est pas revendiquée par les artistes. L'impermanence serait presque une valeur ajoutée qui les enrichit personnellement et enrichit leurs pratiques. Si la permanence artistique semble irréalisable, c'est toutefois nettement moins le cas pour les techniciens et les administratifs. La question de la mutualisation des emplois se pose alors. Selon Cathy Guerre, le chantier est vaste, mais la synergie est bonne. Elle conclut sur une note relativement optimiste pour l'avenir de cette région, à condition que la concertation aboutisse avec l'ensemble des acteurs à mobiliser.

La création et la diffusion du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon OPPES – OBSTER

Emmanuel Négrier,
chargé de recherche au CEPEL-CNRS (Université Montpellier 1),
co-auteur de l'étude

Emmanuel Négrier indique tout d'abord que l'étude est un travail collectif assuré par **Nicolas Dubourg**, **Joël Inguibert** et lui-même, et qu'elle a été commandée par le COREPS à l'OPPES. L'objectif est de faire le point sur quatre dimensions :

- l'état du spectacle vivant à partir de ses moyens liés aux financements publics de la culture dans cette région ;
- les ressources dont bénéficient les lieux et les compagnies artistiques ;
- les ressources disponibles pour la création en croisant les différents types de contrats d'aide à la création dont bénéficient les équipes, et la stratégie d'octroi d'aide à la création par les lieux de cette région ;
- les caractéristiques de la diffusion du spectacle vivant, celle qui relève de la stratégie des lieux et de la logique de diffusion des équipes implantées dans cette région.

Emmanuel Négrier indique les limites de l'étude, focalisée sur ce que l'on peut appeler des équipes professionnelles, en considérant qu'à partir d'un certain niveau de subvention on est en présence d'une "présomption" d'équipe professionnelle. Un second critère centre l'analyse sur des structures conventionnées et aidées par la DRAC ou ayant manifesté une demande auprès de celle-ci pour obtenir une aide.

L'étude aborde, en premier lieu, les financements publics du spectacle vivant pour la période 1999-2004, et dans un second temps, les ressources des équipes et des lieux artistiques, notamment les modalités d'aides à la création et la question de la diffusion de la création en région.

La place importante du spectacle vivant dans l'ensemble du financement culturel des collectivités et de l'État est soulignée. S'il s'agit d'un domaine prioritaire, Emmanuel Négrier insiste sur le fait que les secteurs sont très inégalement soutenus : plus de la moitié des financements est réservée à la musique, à peine 5 % à la danse, 23,5 % au théâtre. Les disparités sectorielles manifestent par ailleurs des différences de stratégies entre collectivités territoriales. Le problème de l'accélération des phénomènes d'inégalités territoriales de l'offre en Languedoc-Roussillon a été posé.

L'étude fait également le constat de la faiblesse des moyens de la création, soulève la question des festivals ainsi que du conventionnement qui n'apparaît pas comme un outil nécessairement efficace en matière de diffusion de spectacle et de tournée : comment faire alors pour que ces conventions soient un outil réellement dynamique en termes de création et de diffusion ? Ces constats sont, selon Emmanuel Négrier, très probablement valables dans d'autres régions.

Étude téléchargeable sur www.reseauenscene.fr



Dans un premier temps, la **question de la permanence artistique**, notamment mise en exergue lors de la restitution de l'étude de Légitimité Spectacle, fait particulièrement débat. Certains ne se retrouvent pas dans ce qui a été dit sur la permanence artistique qui serait un leurre, et pensent, à l'inverse, que la valeur ajoutée de l'intermittence est un artifice : le travail artistique s'enrichirait plutôt dans la durée, par la pérennité du travail et l'exclusion des artistes des structures institutionnelles est une catastrophe. **Cathy Guerre** indique alors qu'elle ne revendique pas la précarité généralisée mais qu'elle constate la dimension structurelle de la discontinuité du travail dans le domaine artistique et précise que la pérennité existe et doit exister à l'intérieur des lieux ou structures au fonctionnement établi.

Concernant la justification de l'idée d'une revendication de "l'impermanence", elle explique que l'enrichissement ne vient pas de la précarité mais du fait d'être confronté à de multiples publics et à de multiples structures.

Les débats portent également sur les modalités de réalisation des études et mettent en évidence **des limites ou des lacunes méthodologiques**. Il manquerait par exemple une étude sur la durée du travail, indicateur clé dans ce type d'étude socio-économique sur l'emploi et complémentaire aux effectifs, à la ventilation par types de contrats de travail, aux rémunérations. Les situations d'emplois sont très différentes et il importe de pouvoir faire des typologies à partir de seuils d'activité qui sont significatifs.

D'autre part, des intervenants s'interrogent sur l'absence de visibilité des pratiques itinérantes et nomades dans certaines études et posent la question du financement des lieux sur des réseaux qui croisent les lieux traditionnels. De même, l'absence des chiffres sur le cirque et les arts de la rue est constatée, soulignant que l'amalgame avec le théâtre peut nuire au secteur.

C'est finalement l'analyse des **types de financements** qui suscite le plus d'interrogations : pourquoi se limiter aux financements publics ? Qu'en est-il des financements privés, éléments importants au regard de la formation professionnelle et de l'activité ? Une intervention prône un changement d'approche méthodologique et souligne la nécessité de relier les questions d'emploi à l'économie.

À ce sujet, **Emmanuel Négrier** revient sur les limites inhérentes de l'étude qu'il a conduite, notamment la difficile prise en compte des compagnies d'arts de la rue étant donné leur nombre insuffisant pour faire l'analyse concrète de ce secteur en particulier. La prise en considération des domaines alternatifs se révèle, elle aussi, difficile. La non-prise en compte de l'ensemble des financements, mais aussi de la question du mécénat, est liée à la contrainte de la commande qui a sa logique propre, notamment celle de pouvoir tirer des enseignements pour les acteurs publics.

La question de la répartition des **moyens entre les secteurs, et notamment de la distribution des financements** est exacerbée au regard des différences qui existent entre théâtre, danse et musique. Un intervenant estime que les pratiques nouvelles et les lieux nouveaux ont été sous-financés et cela au préjudice de ceux existants depuis plus longtemps. Pour **Emmanuel Négrier**, le débat n'est pas d'ordre intersectoriel mais porte sur la définition de critères de reconnaissance partagée, renvoyant à la problématique du partenariat entre les collectivités publiques. Cette question du partenariat dans l'aide à la création lui paraît essentielle.

Le lien entre la question des moyens et celle des missions de service public a également été souligné. De même, la fermeture des théâtres durant plusieurs mois de l'année pourrait être reconsidérée pour accueillir des festivals qui prendraient ainsi parfois le relais en termes d'occupation des lieux.

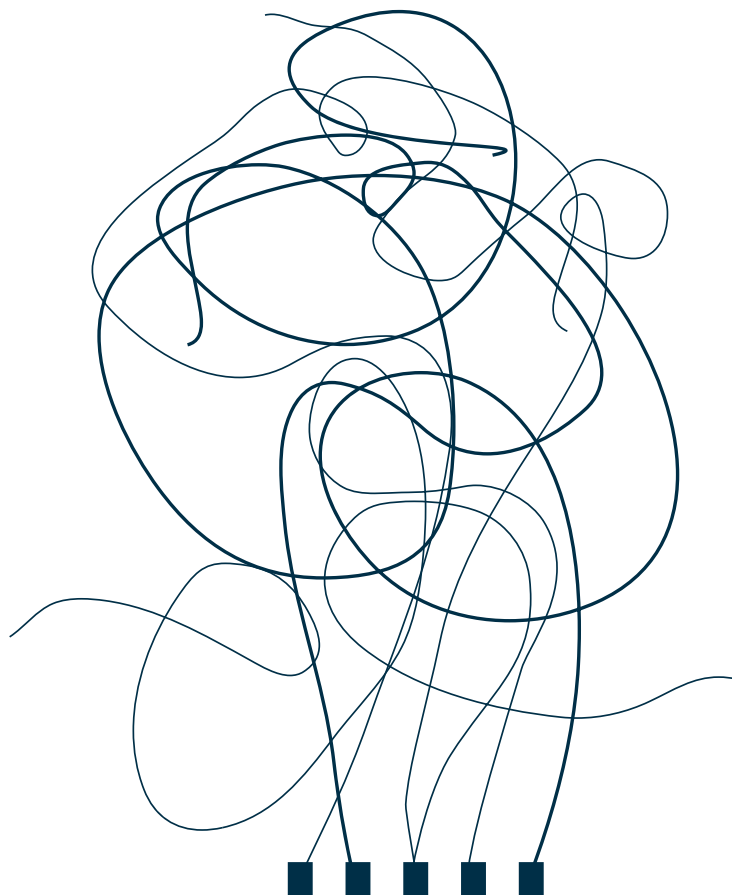
Un intervenant revient sur la concentration des investissements et structures, soulignée dans les études. Il rappelle que 88 % des organisateurs sont des petites structures, des communes qui travaillent à la diffusion auprès de publics "oubliés" et s'étonne de la faiblesse des dispositifs mis en place pour les soutenir. En termes d'aménagement artistique et culturel du territoire, le développement significatif de politiques culturelles dans les petites villes ces dix dernières années en fait des acteurs importants pour les artistes et pour l'emploi.

Une intervenante du secteur du théâtre considère que le chiffre de **la diffusion** est gravement bas et espère que le problème de la diffusion sera mieux pris en compte. Les conditions d'emploi et le problème de la précarisation sont aussi abordés ; un parallèle est fait entre les notions de qualité de travail et de vie et les horaires de travail. L'organisation historique du secteur est rappelée, même si une réorganisation est aujourd'hui nécessaire au regard de la multiplicité des acteurs.

Le débat permet, enfin, de revenir sur la "niche" que représenteraient les radios associatives : elles représentent une trentaine d'emplois permanents, et du point de vue culturel, ce sont des radios qui laissent place à des thèmes qu'on ne retrouve pas sur les radios nationales ; par ailleurs ce sont des vecteurs d'émergence pour les talents régionaux.

Première table ronde :
**présence et diffusion artistiques
sur les territoires**

Animée par Marie-Christine Bordeaux,
chercheur en sciences de l'information et de la communication,
Université Stendhal, Grenoble 3 (GRESEC)



Joël Brouch, directeur de l'OARA

Joël Brouch⁽²⁾ souligne tout d'abord que ce qui a été dit le matin lors de la restitution des études, pourrait être posé dans les mêmes termes en Aquitaine. Il positionne son propos comme une tentative d'esquisse de réponses à des problématiques identifiées, pour mieux accompagner les artistes, la création, le partage de leur création avec les populations. Il parle de "réflexion en actes", rejetant l'opposition entre réflexion théorique et action, tout en privilégiant l'idée que, dans le domaine du spectacle vivant, tout est à réinventer sans cesse, notamment les dispositifs expérimentés ailleurs.

Joël Brouch présente ensuite l'OARA, association comparable à Réseau en scène Languedoc-Roussillon en termes de budget (1,4 million d'euros, provenant essentiellement du Conseil Régional d'Aquitaine, ainsi que de la DRAC). L'OARA est en convention avec le Conseil Régional et considéré comme une de ses agences. Sa mission est d'intervenir dans le domaine du spectacle vivant pour favoriser la création, la circulation des spectacles créés, leur appropriation par le plus grand nombre de personnes, et valoriser l'action des opérateurs culturels aquitains, valorisation qui permet de les aider à territorialiser leur influence et leur action, c'est-à-dire à devenir des pôles de ressources au service des autres ; cette dernière notion renvoie à celle de solidarité.

L'équipe compte onze permanents, et un enseignant détaché un jour par semaine. Environ 800 000 euros du budget sont consacrés à l'activité, avec d'importants efforts de rationalisation ; pour dégager des marges de manœuvre financières, la structure s'appuie sur les compétences et ressources territoriales, ce qui permet d'utiliser ici le terme de mutualisation.

La gestion du projet se fait à partir d'un lieu : un ancien théâtre requalifié pour accueillir des résidences pour des recherches et des expérimentations. Les artistes qui y viennent sont rémunérés et ce lieu est utilisé à 100 % des jours ouvrés, hormis les cinq semaines de fermeture annuelle. Joël Brouch insiste sur le fait qu'il y a toujours des artistes en situation de travailler et sur le coût de ce choix. Situé en centre ville de Bordeaux, le Molière - Scène d'Aquitaine est également partagé avec des opérateurs culturels nomades et, à travers l'accueil de conférenciers, le lieu met la culture en débat, sans attendre pour cela les moments de crise.

Joël Brouch développe ensuite les principes d'action : il rappelle l'importance des conseillers artistiques présents sur les territoires, des initiatives locales et insiste sur le fait que l'action s'inscrit dans des logiques de partenariats plutôt que sur un principe de substitution : "au faire, on préfère le faire avec ou le faire faire voire le laisser faire". C'est-à-dire être en prise avec l'environnement, ce qui nécessite d'être en permanence en réaction et d'évoluer avec un environnement qui lui-même évolue.

La multiplication des lieux labellisés oblige par exemple à un changement des pratiques d'interventions. Joël Brouch s'appuie sur trois termes pour expliciter ce processus :

- **"Plus-value"**, pour désigner le fait qu'il ne s'agit pas d'être des passeurs d'argent, que la structure amène une plus-value et que cela justifie qu'elle en "consomme" une petite part. L'association ne subventionne pas, elle s'inscrit dans des dynamiques de projets, qui peuvent être incités avec des financements, via le développement d'outils et de dispositifs d'accompagnement des équipes artistiques. Joël Brouch insiste sur le fait que l'engagement va largement en amont de la création.
- **"Travail invisible"**, pour rendre compte de la proximité de l'outil territorial avec les réalités du terrain mais aussi de son éloignement relatif vis-à-vis des "injonctions" du public - la structure travaille avec les médiateurs mais pas directement avec les publics. L'expression de "travail invisible" vient illustrer cette idée du travail "qui ne se voit pas", en faisant un lien avec la nécessité de s'abstraire des mécanismes d'injonction à la création. Joël Brouch insiste sur la nécessité de montrer d'abord la permanence du travail pour parvenir un jour à en faire un statut.
- **"Ensemblier"**, combinant "ensemble" et "sablier" pour expliciter l'importance conférée au travail collectif et celle de se donner du temps. Pouvoir prendre le temps est un luxe que les artistes n'ont plus, et l'OARA essaie de créer des mécanismes qui permettent de donner du temps. La structure se veut créatrice d'alternatives, pour répondre aux enjeux de la création et de la diffusion. Lors de la crise des intermittents, le nombre d'artistes a été dénoncé parfois, mais il s'agit plutôt d'un encombrement des administrations par un très grand nombre de structures porteuses de projets. À partir de l'exemple des danseurs dans les départements aquitains, Joël Brouch explique qu'il n'y a pas trop d'artistes et insiste sur la recherche d'une nouvelle économie de la gestion de ces artistes.

⁽²⁾ Il est également l'auteur d'un rapport d'orientation pour développer la création et la diffusion du spectacle vivant par la solidarité territoriale et la mise en réseau sur le pays Basque.

Les problématiques actuelles, en amont même des projets de la création, sont tout d'abord celles de la domiciliation des équipes artistiques. La réflexion sur l'implantation de compagnies est fondamentale. Joël Brouch cite les problèmes des équipes installées à Bordeaux, ville qui ne les a pas forcément sollicitées. Un travail doit être mené pour savoir comment domicilier des équipes artistiques sur d'autres territoires, le territoire apparaissant ici non comme un élément enfermant, mais comme le point de départ d'une histoire qui se nourrit du local pour le dépasser.

Le second aspect renvoie à la problématique de la création. Comment accompagne-t-on une équipe artistique en coproduction et comment met-on en partage cette coproduction ? L'OARA se positionne très en amont des projets, parfois deux ans auparavant, pour se donner le temps d'accompagner la compagnie dans le développement de son projet.

Après avoir choisi d'accompagner des projets en création, l'OARA peut être amené à travailler sur la diffusion. Pour l'Aquitaine, sont aidés les lieux qui s'engagent en préachat. Hors Aquitaine et sur l'interrégionalité, sont aidées les structures qui s'engagent à développer une relation structurante avec l'OARA ; deux niveaux d'intervention existent alors : les trois régions limitrophes à l'Aquitaine autour de partenariats pérennes avec un cahier des charges très précis, les autres régions de France en fonction des intérêts des opérateurs pour les équipes régionales, dans une posture plus opportuniste.

Pour permettre une visibilité des équipes, des visionnages de spectacles sont organisés, permettant de regrouper plusieurs spectacles sur une journée autour de professionnels sélectionnés. Cela s'appuie sur la programmation des lieux, tout en la provoquant. Joël Brouch cite l'exemple d'un visionnage chorégraphique récent Aquitaine – Midi-Pyrénées, et rappelle que l'interrégionalité ne se décrète pas mais se construit au fur et à mesure avec des opérateurs, autour de l'idée d'une "carte sensible du partenariat interrégional". Des conventions sont passées avec des opérateurs culturels avec lesquels existe une sensibilité commune et dont les programmations ont été étudiées soigneusement.

Joël Brouch indique que les dispositifs mis en œuvre ne visent pas à s'exonérer des responsabilités. Il insiste sur le fait que "les histoires restent des histoires de rencontres entre individus" et qu'il ne faudrait pas prendre le risque de s'abriter derrière des systèmes qui deviennent des finalités. Il préfère le terme "dynamique" à celui de "réseau" qui peut être excluant. De la même façon, la terminologie de la "mutualisation" est souvent employée en période de crise financière, et Joël Brouch préconise de l'utiliser avec précaution, concluant que l'on peut faire de la mutualisation sans le savoir, et, dans le cas présent, pas "au détriment" mais "au service" des projets artistiques.



Philippe Chadoir, sociologue, maître de conférences à l'IUL

Philippe Chadoir⁽³⁾ indique sa volonté de reformuler et d'interroger en amont un certain nombre de questions et de termes mobilisés et porteurs d'effets d'évidence.

Son intervention s'articule autour de trois points : l'interrogation de la notion de territoire et de ses présupposés, la mise en évidence des contradictions entre les différents acteurs qui agissent sur ces territoires, et enfin une réflexion sur l'interface entre l'artistique et le territorial. Cette réflexion est formulée en termes de plus-value réciproque entre les acteurs, l'expression ayant déjà été utilisée par Joël Brouch.

L'étude de la dimension territoriale nécessite de revenir sur **la notion de territoire**. D'utilisation récente dans le vocabulaire commun, le terme apparaît comme un nouveau paradigme des politiques publiques et ses composantes sont avant tout politiques. Il s'agit d'un espace constitué par le politique et où il se déploie.

Le territoire a été constitué dans les vingt dernières années comme le cadre organisateur des politiques publiques, alors que ces politiques, en particulier culturelles, étaient auparavant a-territorialisées. Cette apparition du terme doit être mise en perspective avec l'émergence de plusieurs phénomènes : les aléas de la décentralisation, ceux de la notion de développement, ainsi que la montée des collectivités territoriales entraînant une nouvelle culture de projet et des formes de modernisation de l'action publique autour notamment de la notion de contrat. Ces notions sont profondément liées et on commence à parler de territoire à partir du moment où ces nouveaux dispositifs de l'action publique se mettent en œuvre.

Dans un deuxième temps, la notion territoriale va prendre sens par rapport à la signification donnée au terme culture, en particulier le passage d'une perception de la culture qualifiable de "haute culture" à une affirmation plus forte de la nécessité de prendre en compte les ressources endogènes du local ; c'est une période caractérisée par la montée des faits patrimoniaux et la prise en compte accrue de la question identitaire.

Philippe Chadoir donne alors au territoire une définition a minima : la notion indique "le rabattement d'une population identifiable sur un espace homogène où s'évoque en creux la question du lien social". Ainsi on parle de territoire lorsqu'un espace est identifié à une population avec des implications en termes d'identité et de projet global. Ne parle-t-on pas d'ailleurs plus de territoire lorsqu'il y a crise ou quand celui-ci est en gestation ? Philippe Chadoir illustre l'évocation de ce paradigme territorial avec les exemples des sites de la politique de la ville, des discours du développement des territoires ruraux en déshérence ; c'est le cas également avec la figure de l'espace régional, des intercommunalités de projets où la notion donne du sens aux espaces en gestation.

La notion de territoire couvrirait des dimensions multiples. Elle suppose d'abord une volonté de transcender des découpages institutionnels conçus comme abstraits pour retrouver des espaces de projets partagés collectivement. Philippe Chadoir rappelle alors l'importance des compétences sectorielles et des emboîtements d'échelles comme éléments structurants des territoires. En second lieu, au-delà de la dimension de cadre organisateur des politiques publiques, on peut constater que le territoire a pris du sens notamment comme espace d'inscription de nos pratiques sociales ; l'enfermement moins évident au sein des limites communales dans les grandes agglomérations et les mobilités l'illustrent. Ceci fait dire à Philippe Chadoir que le territoire est aujourd'hui non seulement un "construit politique", comme il l'a été depuis une trentaine d'années, mais qu'il devient de plus en plus un "construit social".

De manière sous-jacente, des contradictions naissent de la coexistence d'acteurs qui ne sont pas porteurs de logiques identiques par rapport au territoire. Les fondements sur lesquels repose la rationalité des différents acteurs intervenant sur les territoires, doivent être analysés avant d'envisager des solutions techniques. Philippe Chadoir souligne une nécessaire prise en compte des différences d'objets que se donne chacun des acteurs :

- pour l'institution, l'objet de son action est politique et s'incarne dans un primat accordé à la question territoriale ;
- pour les opérateurs culturels, l'objet est plutôt constitué par le rapport au public qui est à construire ; la thématique de la diffusion est souvent première pour le spectacle vivant avec les questions de démocratisation culturelle ;
- pour les artistes, la proposition artistique est centrale, mettant au cœur du débat une sorte de primat de la création.

⁽³⁾ Il travaille notamment sur la question de l'espace public et de la culture dans la ville et sur les résidences d'artistes. Récemment, il a réalisé une étude sur les scènes régionales Rhône-Alpes, avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, pour le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Des objectifs distincts pourraient être différenciés selon trois angles :

- selon que les acteurs mettent l'accent plus ou moins fortement sur telle ou telle dimension du processus mobilisé dans une résidence, c'est-à-dire la création, la diffusion, la rencontre, la médiation, la formation, la recherche... ;
- en fonction des acteurs de la résidence eux-mêmes et de leur but propre : institutions culturelles, collectivités publiques ou territoriales, initiatives privées de développement, artistes ;
- en fonction des territoires même de la résidence ; plusieurs exemples peuvent être cités dans lesquels la thématique résidentielle se reformule : les espaces ruraux et la question du développement local, les enjeux des territoires défavorisés et la question de la démocratie culturelle, les friches industrielles et la thématique de la régénération urbaine...

En tenant compte des contradictions structurelles entre ces acteurs, la seule manière d'envisager les résidences d'artistes doit reposer sur l'idée de convergence, autour d'intérêts qui peuvent être contradictoires. Pour cela, il faut dégager les plus-values spécifiques que les acteurs peuvent en retirer. Pour les artistes par exemple, la plus-value se situe dans un paradoxe entre ancrage et mobilité, ou pour schématiser "qu'est-ce qui se fait là qui ne pourrait pas se faire ailleurs ?". Plus largement la problématique peut se formuler en termes de "fertilisation croisée". Il faut se poser aussi la question de la plus-value politique, territoriale, culturelle, c'est-à-dire la plus-value que chacun peut retirer de cette interaction entre les acteurs au sein de la résidence. Cela passe par une connaissance assez fine des rationalités de chacun des acteurs, non pas pour les opposer terme à terme de façon stérile, mais mieux comprendre les articulations réciproques. Pour aller dans cette voie, Philippe Chaudoir conclut sur l'idée de formes de contractualisation emboîtées, permettant une meilleure gestion des résidences du point de vue de leurs objectifs fondamentaux, territoriaux, artistiques, culturels ou sociaux.



Jean-Claude Lartigot, directeur de l'AMDRA

Jean-Claude Lartigot intervient pour faire part de son expérience concrète en tant que directeur de l'AMDRA. Il précise que l'agence est amenée à changer de nom puisque l'intitulé privilégie musique et danse au détriment des autres activités du spectacle vivant. Contrairement à Réseau en scène Languedoc-Roussillon, l'AMDRA n'intervient pas spécifiquement dans l'aide à la diffusion ou à la coproduction.

L'intervention de Jean-Claude Lartigot repose principalement sur des travaux menés dans le domaine de l'observation, de l'emploi et de la formation du spectacle vivant et de l'audiovisuel, confiés par la DRAC, la Région et les partenaires sociaux depuis un an.

Revenant sur les études présentées le matin, il précise que la focalisation sur les activités de création, d'interprétation et de diffusion du spectacle vivant, nécessite un travail de globalisation au sein duquel des activités dites périphériques ne doivent pas être oubliées étant donnée la place centrale qu'elles peuvent prendre. Il développe l'exemple des enseignements artistiques en Rhône-Alpes, région dans laquelle existent 6 026 postes d'enseignements musique-danse-théâtre pour un total de 28 750 emplois dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. En Rhône-Alpes, deux artistes sur trois enseignent. Se pose alors la question de la comptabilisation de ces emplois dans le secteur, ainsi que celle de la polyactivité. Jean-Claude Lartigot soulève l'écueil qui consisterait à renvoyer les enseignants dans le camp des non-artistes.

Il note également qu'un nombre notable de réponses aux questions de la table ronde figure dans une délibération du Conseil Régional Rhône-Alpes suite à un travail consacré au soutien au spectacle vivant et à la politique de création artistique. Ce travail de consultation, de réflexion sur les demandes, les besoins et l'évaluation des politiques menées jusqu'alors, a été réalisé à l'échelle régionale à partir de 2005.

Jean-Claude Lartigot donne la définition générique suivante du spectacle vivant : il s'agit d'une rencontre physique entre des interprètes, un public et une œuvre artistique – ce qui l'oppose d'ailleurs au spectacle enregistré. Le spectacle vivant est lié aux conditions dans lesquelles le spectacle est diffusé. La définition est insuffisante car, par sa diversité et sa complexité, le spectacle vivant se prête mal aux tentatives de délimitation et de segmentation trop strictes. Il importe alors de croiser plusieurs angles de vues pour obtenir une définition cohérente.

Pour cela, Jean-Claude Lartigot cite le CEP réalisé au milieu des années 1990 et édité par la Documentation française, et qui constitue une référence méthodologique des travaux sur le secteur⁽⁴⁾. Il donne des cadres de compréhension du spectacle vivant, précisant que c'est la logique artistique qui donne la cohérence aux branches d'activités recouvertes par ce vocable, et qui détermine l'appartenance ou non au spectacle vivant. Un noyau dur peut être identifié concernant l'activité artistique elle-même (conception, écriture d'une œuvre, interprétation, mise en représentation), ainsi que des activités périphériques qui permettent de réunir les conditions matérielles, financières de sa création et qui permettent que l'œuvre rencontre un public.

Pour Jean-Claude Lartigot, une des caractéristiques de l'évolution de la production artistique depuis la seconde partie du XX^e siècle repose sur une **évolution paradoxale et contradictoire**. D'une part, il y a transformation de la chaîne des intermédiaires qui rend possible la rencontre du public, de l'interprète et de l'œuvre (technique, ingénierie ; médiateurs qui permettent de rencontrer le public) ; l'allongement de cette chaîne entraîne un éloignement de l'artiste vis-à-vis du public ainsi que de la maîtrise complète des conditions de la création. D'autre part, on assiste simultanément à une évolution idéologique propre au monde artistique qui permet que quasiment tout un chacun puisse se désigner comme artiste. De cette évolution paradoxale s'installe insidieusement le doute sur la valeur de l'art et sur le statut occupé par l'artiste. L'allongement de la chaîne des médiateurs tend à relativiser l'acte créatif en lui-même et autorise des interrogations sur ce qu'est "l'artistique".

Or la question posée dans le cadre de la table ronde sur les conditions à travers lesquelles le développement artistique participe à la dynamisation des territoires est structurée par ce processus. Au-delà, a-t-on besoin pour envisager la mise en œuvre d'une politique de développement artistique, de trouver des significations en termes de niveaux de plus-values auxquelles pourrait être asservi ce développement artistique ? Aujourd'hui, les artistes ne sont pas prêts à mettre en œuvre leur travail uniquement en fonction d'indicateurs économiques, ou de leurs performances vis-à-vis de l'insertion professionnelle.

⁽⁴⁾ <http://www.cpnfsv.org/nav:recommandations-contrat>

Enfin, quels dispositifs faut-il mettre en œuvre pour renforcer les mobilités intra, interrégionales voire internationales ? Dans les institutions de formation, il existe des dispositifs qui favorisent la mobilité des artistes, mais on peut légitimement se demander à qui cela profite. Concernant l'aide à la diffusion, des dispositifs existent dans certaines régions, c'est le cas en Languedoc-Roussillon. Les expériences menées en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes autour du festival d'Avignon apparaissent comme une piste intéressante : distinct d'une mise à disposition d'un lieu, le dispositif "Quand les régions s'en mêlent" permet à deux compagnies de danse de chaque région de venir jouer, en étant rémunérées dans des conditions professionnelles et d'être rendues visibles puisque en situation d'être vues par un grand public.



Témoignage d'élus

Jacques Atlan, vice-président délégué à la culture du Département de l'Hérault

Jacques Atlan intervient en tant qu'élus témoin pour réagir "à vif" sur les propos précédents. Il se dit d'abord frappé, en tant qu'élus, par la description faite de l'OARA. Le travail de fond qui se situe en amont et qui ne débouche pas forcément sur une création, lui semble exemplaire. Il note la faible lisibilité de telles actions, expliquant la difficulté pour un élus d'aborder ce domaine, difficulté qui réside dans l'invisibilité du langage et la non-passation d'argent public. La question de l'articulation entre le besoin de temps et le chemin de la création artistique a été largement soulevée durant la table ronde. Jacques Atlan pense que le travail "d'ensembliser" décrit par Joël Brouch ne peut que susciter beaucoup d'envie de la part des acteurs locaux.

Dans un second temps, Jacques Atlan revient sur la difficulté à appréhender le territoire et sur sa dimension politique, énoncée par Philippe Chaudoir. Il pose la question du risque de disparition de l'institution départementale si l'intercommunalité, telle qu'elle est en marche, se met en place. Les transformations rapides de la notion de territoire nécessitent une culture nouvelle des élus pour s'adapter. Il ajoute également que l'artiste ne perçoit pas le territoire comme il évolue ou comme il l'a connu ; un décalage avec la réalité peut également se créer puisque l'interlocuteur de l'artiste change avec les changements politiques.

Jacques Atlan revient ensuite sur le déséquilibre regrettable soulevé dans le cas de la danse. À travers l'expérience de travaux menés au niveau départemental, il note la grande difficulté à percevoir l'existence de cette forme artistique au niveau du territoire.

L'importance de la médiation est rappelée. Pour un élus, la mise en valeur des territoires du champ politique et l'obligation de créer de nouveaux territoires ou de les faire vivre selon des règles d'équilibre liées au développement durable, ne peut se faire si l'artiste n'est pas, aussi, un véritable médiateur. Il doit montrer à l'élus qu'il a été chercher des publics, qu'il essaie de les diversifier, qu'il se saisit de pistes essentielles pour l'aménagement durable du territoire du point de vue du politique.

Enfin, le terme de résidence, opposé ici au domicile - définissable comme ce qui dure - renvoie à quelque chose de fugitif. Si le souhait des artistes est de s'installer dans la durée, le terme de résidence ne peut pas être employé. Une redéfinition de ces notions reste donc à opérer.



Présence et diffusion artistiques sur les territoires

La problématique de la situation de la danse ouvre les débats, notamment avec le chiffre des 5 % énoncé concernant le financement de ce secteur et qui est jugé choquant. Une intervenante considère que la danse est défavorisée et note que les compagnies se multiplient en Languedoc-Roussillon, signe à mettre en relation avec l'effervescence d'un art ancien et non avec les montants financiers. Elle se demande si le chiffre est à relier à l'importance quantitative des publics, souligne l'écart entre Montpellier et les petites communes du reste du territoire et se rend compte de l'ignorance qui existe parfois vis-à-vis de la danse. La question de la formation des élus en charge du territoire mérite d'ailleurs d'être approfondie.

Peut-être faudrait-il par ailleurs distinguer la présence de la danse dans les statistiques des pratiques culturelles sur les territoires pour mieux décrypter ce secteur ? Durant le débat, les avis divergent concernant les polémiques entre les secteurs, notamment danse et théâtre, considérées tantôt comme une idéologie non quantifiable et rationnelle, tantôt comme une réalité factuelle.

Jean-Claude Lartigot précise une initiative intéressante menée en Rhône-Alpes depuis cinq ans : l'existence d'une feuille d'information des professionnels de la danse. Au-delà de la circulation d'information au sein du circuit professionnel, se crée une logique identitaire qui permet au milieu de se comprendre, de se fédérer et de se mobiliser par exemple pour peser dans les politiques culturelles.

Les questions liées au développement et à la présence artistiques dans les territoires, notamment au regard du déséquilibre territorial précédemment souligné, ainsi que les problématiques de résidence et de mobilité constituent un second temps fort du débat.

Le terme "résidence" est galvaudé, selon certains, et il faut éclaircir ce qu'il signifie ainsi que les missions confiées aux artistes en résidence et les financements octroyés. À partir d'une expérience en musique ancienne, une intervention indique que le temps est ce qui est recherché dans une résidence ; le travail de préparation apparaît fondamental. La question du financement est soulevée à partir du constat que les subventions sont liées à ce qui a été fait plutôt qu'à ce qu'il est prévu de faire. Une artiste indépendante revendique le droit de pouvoir "se poser" et continuer à réfléchir sans pour autant produire pendant une année et sans arrêter d'avoir accès aux subventions par la suite.

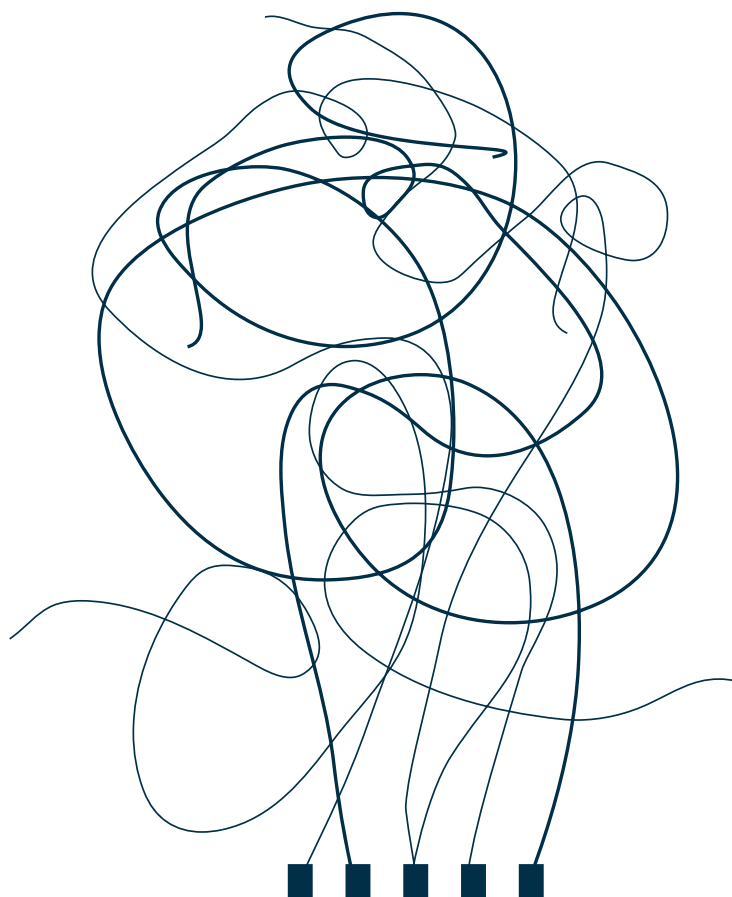
Une interrogation porte alors sur les correspondances possibles entre les objets et objectifs différents dont a parlé Philippe Chaudoir. Marie-Christine Bordeaux souligne le décalage qui peut être perçu comme vertigineux entre la chaîne des médiateurs telle qu'elle a été esquissée, et le "ressenti" de professionnels qui cumulent travail de création, travail administratif et relation presse, sans qu'il y ait pour autant contradiction.

Il est également rappelé que le terme "résidence" n'a pas été inventé pour le spectacle vivant mais pour les artistes plasticiens, et ne renvoie donc pas à l'idée d'un maillage de territoire mais d'un "enfermement" dans un lieu pour travailler, avec quelques "sorties" pour montrer les œuvres. Plusieurs questions restent posées : la résidence peut-elle correspondre uniquement à la mise à disposition d'une salle ? Le terme nécessite-t-il un séjour d'une durée minimum dans un lieu ?

Le débat a néanmoins permis de souligner le rôle déterminant des agences régionales dans les logiques d'aménagement du territoire. Plusieurs intervenants se disent sensibles aux propos de Joël Brouch notamment sur l'évolution du rôle de ces agences "au fur et à mesure des besoins", le fait que ces outils "ont avec" sans se substituer. L'idée de pouvoir redonner du temps dans les projets artistiques et le rapport entre l'impératif artistique et cette notion de temps apparaissent comme des éléments fondamentaux.

Deuxième table ronde : mutualisation des moyens et mise en réseau

Animée par Marie-Christine Bordeaux
chercheur en sciences de l'information et de la communication,
Université Stendhal, Grenoble 3 (GRESEC)



Léo Anselme, chargé d'étude, conseiller auprès des collectivités, ARSEC

Léo Anselme⁽⁵⁾ revient dans un premier temps sur la **notion de mutualisation**. Thème ancien pratiqué de manière informelle dans le secteur culturel, ses problématiques sont rendues cruciales par la crise de l'intermittence de 2003, en témoignent les nombreux rapports produits sur le sujet.

La branche du spectacle vivant, selon les données 2005 fournies par le CEREQ, est caractérisée par une concentration des salariés dans de très petites entreprises, deux fois plus de temps partiel que dans le reste de l'économie française, une baisse du nombre d'emplois permanents, un taux de rotation des salariés quatre fois plus important, six à sept fois plus de CDD et une part des entrées sur CDI deux fois moindre que dans le reste de l'économie française. Ce contexte pose un réel problème de stabilisation et de pérennisation des emplois pour favoriser le développement des projets artistiques et culturels. Dans le secteur culturel, la mutualisation concerne plusieurs domaines : mutualisation de projets, de parcours personnels, de lieux, de moyens matériels, humains et de compétences. L'intervention de Léo Anselme développe particulièrement ce dernier aspect.

Des réflexions sur les moyens de mutualisation émergent lorsque le cadre d'emploi traditionnel ne répond plus aux besoins des personnes et/ou des personnes morales ; le champ culturel correspond à ce cadre, étant donné le problème de consolidation des emplois dans ce secteur. Mutualiser devient également une solution pertinente pour pouvoir se stabiliser, se pérenniser, se qualifier, se développer – c'est l'un des effets des GE de permettre une meilleure qualification et un développement des activités artistiques et des projets culturels. Le recours à ces outils de mutualisation peut se faire lorsque l'ancrage dans le territoire devient une source de développement social et économique. La notion de groupement d'employeurs est rattachée à la notion territoriale car très souvent, les groupements fonctionnent sur des notions de bassin d'emploi, de territoires géographiques autant qu'artistiques.

Les objectifs de la mutualisation sont multiples : stabiliser et pérenniser les emplois ; accéder à des compétences alors jugées inaccessibles ; apporter des choix en matière d'organisation et de gestion des temps de travail ; acquérir des expériences diversifiées de façon simultanée ; développer des projets associatifs, les structures pouvant se consacrer pleinement à leurs actions artistiques ; incorporer des champs de formation permettant d'améliorer la qualification des personnels.

Léo Anselme prend appui sur l'expérience de Groupements d'Employeurs - dont BCBG au Havre qui constitue le plus ancien groupement en France - ainsi que sur différents travaux⁽⁶⁾ qui concernent le développement de la mutualisation dans le champ culturel.

Tout d'abord, la mutualisation doit correspondre à des besoins partageables. Léo Anselme insiste sur l'idée de nécessité et de cohérence entre les diverses structures d'un territoire. Il faut des relations préexistantes entre les acteurs qui s'engagent car il ne s'agit pas d'une simple mise en commun de moyens et d'économies d'échelle. Il insiste sur la nature des liens entre les structures, la nécessaire capacité des salariés "partagés" à travailler dans ce type d'organisation. La dimension territoriale est également importante ; en milieu rural les outils de mutualisation auront tendance à être plus territorialisés et multisectoriels qu'en milieu urbain.

Par ailleurs les formes de mutualisation sont diverses : Groupements d'Intérêt Économique, Groupements d'Employeurs, Coopératives d'activités et d'emploi, Sociétés coopératives d'intérêt collectif... Ces formes sont utilisées en fonction de la nature des participants et de leurs besoins croisés sur des territoires sectoriels et géographiques définis. La formule d'employeur-salarié, alliant liberté de création et sécurité du salariat, apparaît bien adaptée à l'état d'esprit des artistes.

Léo Anselme aborde les techniques de partage des compétences autour du multisalariat, de la pluriactivité - mêlant statut d'indépendant et de salarié et relevant d'une démarche individuelle de l'entreprise - et du groupement d'employeurs.

⁽⁵⁾ *Il mène des travaux sur le spectacle vivant et les nouvelles formes d'emploi qui existent dans le milieu culturel. Il travaille plus particulièrement sur des diagnostics territoriaux et sur des DLA.*

⁽⁶⁾ *Léo Anselme cite notamment : un travail réalisé par l'ARSEC, la DRTEFP et la Région Rhône-Alpes à partir de fin 2005 ; une étude conduite par l'Institut national des nouvelles formes d'emplois sur les "nouvelles organisations du travail dans les secteurs culturels" et pilotée par le Ministère de la Culture et de la Communication ; une étude (lancée en 2006) portant sur la création d'un groupement d'employeurs artistiques et techniques, par le SYNAVI, le Nouveau Théâtre du 8^e (Lyon) et le cabinet Temsis, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes et de la DRTEFP ; une étude nationale réalisée par l'ANACT, portée par les Ministères du Travail et de la Culture et de la Communication autour de l'optimisation de l'emploi et des compétences dans des structures culturelles de Rhône-Alpes ainsi que d'Aquitaine et de Bourgogne.*

Il développe plus particulièrement **le cas des Groupements d'Employeurs**, forme de mutualisation de l'emploi qui rencontre aujourd'hui un intérêt croissant de la part des responsables institutionnels du secteur culturel, mais aussi de ceux des structures du spectacle vivant. Elle permet au salarié d'avoir un employeur unique avec une mise à disposition auprès des entreprises adhérentes. L'initiative vient, dans ce cas, des entreprises.

Le groupement d'employeurs est une association loi 1901 ou une coopérative créée et dirigée par des employeurs d'un même bassin d'emploi dans l'objectif de partager durablement des personnels. Le cœur de métier du groupement réside dans la gestion de compétences partagées. Deux types de besoins sont identifiés : des besoins saisonniers récurrents (au moment d'un festival par exemple), des besoins à temps partiel (par exemple lorsque plusieurs compagnies qui n'en ont pas les moyens souhaitent un administrateur). Le groupement d'employeurs permet une mise à disposition de personnel mais ne porte pas des projets et ne doit pas non plus partager des locaux.

Une trentaine de GE culturels a été recensée en France sous la forme de structures très variées. La viabilité des GE repose sur une aide des pouvoirs publics et un accompagnement extérieur pour l'étude de la faisabilité, le démarrage puis le suivi dans la plupart des cas. L'implication du conseil d'administration est également très importante.

Les points forts du groupement résident dans la flexibilité offerte aux entreprises tout en assurant la sécurité des salariés et en permettant le développement des compétences individuelles ; le parcours professionnel du salarié embauché en CDI est ainsi sécurisé. Cela permet d'embaucher des compétences qu'une entreprise isolée n'aurait pu s'offrir sans l'existence du groupement. La somme des adhérents au sein du groupement permet de dégager du temps pour chacune des structures sur les champs qu'elle souhaite investir.

Les limites existantes dans la formule des GE résident notamment dans les complexités de fonctionnement. Les difficultés sont liées à la répartition de la facturation, la gestion des plannings. Mais l'inconvénient principal reste celui de la solidarité entre les membres, notamment en cas de déficit car les membres du groupement sont solidaires.

Léo Anselme note une tendance à la spécialisation des groupements dans le champ culturel, sauf peut-être en milieu rural. Les premiers GE se sont mis en place dans des agglomérations urbaines. Cette spécialisation est visible dans le spectacle vivant, dans le domaine de l'enseignement artistique associatif ou de l'animation socioculturelle ; a contrario les exemples font défaut dans le domaine du patrimoine, de l'événementiel, de la diffusion. Les postes mutualisés relèvent communément des fonctions administratives de base (comptabilité, secrétariat) et, de manière croissante, de la diffusion et de la production. On note aussi la mise à disposition de professeurs pour ce qui relève de l'enseignement artistique.

Si le groupement d'employeurs peut, à certaines conditions, se révéler une bonne solution pour la mutualisation d'emplois administratifs, de médiation ou de formation culturelles, voire techniques, il semble plus difficile à mettre en œuvre pour ce qui est des emplois artistiques et des techniciens proches de l'artistique. À ce titre doivent être rappelées les difficultés d'évaluation du temps de travail de l'artiste, d'anticipation des activités, les problèmes de rythme des périodes de production dans le spectacle vivant et donc de disponibilité, ainsi que le problème de sortie d'un groupement et de récupération du régime d'intermittence.



Jean-Claude Pompougnac, directeur d'ARCADI

Dans un premier temps, Jean-Claude Pompougnac présente ARCADI. EPCC créé à l'initiative de la Région Île-de-France en partenariat avec l'État, avec un financement majoritairement régional, cette agence a la particularité d'être structurée en EPCC pour travailler dans le domaine de la création et de la diffusion du spectacle vivant. Jean-Claude Pompougnac précise que la structure ne dispose pas d'un lieu, à la différence de l'OARA. Il dit partager les réserves de Joël Brouch sur certaines utilisations du terme "mutualisation", tout en voulant expliquer l'implication de l'établissement public dans ce chantier.

Jean-Claude Pompougnac retrace l'histoire de la création en 2005 d'un service nouveau par rapport aux secteurs artistiques hérités des associations antérieures, le "Relais information et conseil" qui s'adresse à toutes les équipes artistiques franciliennes pour les accompagner, les informer et les relayer vers d'autres lieux ressources. L'une de ses premières activités a été de connaître le nombre de compagnies théâtrales en Île-de-France (ce qui n'avait jamais été tenté auparavant), au moyen d'un travail intitulé "Consultation pour mieux répondre aux attentes des compagnies de théâtre d'Île-de-France". L'étude⁽⁷⁾, confiée à l'association Opale, fait apparaître l'existence de 800 compagnies professionnelles et 200 compagnies amateurs (environ 500 ont répondu au questionnaire). Parallèlement, le thème de la mutualisation a émergé lors d'assises organisées par le Conseil Régional.

Jean-Claude Pompougnac constate alors l'intérêt d'acteurs du monde artistique et culturel pour des dispositifs de droit commun qui concernent notamment le secteur social et l'émergence de réflexions sur les possibilités offertes par d'autres structurations et sources de financement que celles propres à la culture.

Pour comprendre le contexte, quelques indicateurs doivent être rappelés : $\frac{3}{4}$ des compagnies identifiées en Île-de-France ne possèdent pas de salariés permanents, 50 % de l'ensemble des salariés permanents sont des contrats aidés dont la moitié sont des emplois jeunes... d'où l'émergence de demandes en matière d'accompagnement et de mutualisation. L'étude précédemment citée souligne par ailleurs que les volumes et types d'activités des compagnies ne sont pas fondamentalement différents selon leurs budgets.

Jean-Claude Pompougnac souligne que l'existence des DLA qui existent dans les départements, est souvent méconnue par les compagnies indépendantes. Face à un contexte changeant et à l'intérêt d'acteurs comme le SYNAVI pour **de nouvelles formes de coopération et de mutualisation**, la notion d'accompagnement des projets de coopération ou de co-réalisation est mise en avant. Une journée d'information sur les outils collectifs (GE, coopératives d'activités et d'emploi) a été proposée en juin 2006, rassemblant une centaine de participants. Jean-Claude Pompougnac explique alors sa crainte que la mutualisation soit mise en avant pour s'exonérer d'une vraie réflexion sur les crises du financement des activités artistiques n'était pas complètement fondée. Par ailleurs, il importe de rappeler que les annexes 8 et 10 constituent la première forme de mutualisation dans le domaine du spectacle vivant : c'est la solidarité interprofessionnelle qui fonde la possibilité d'exercer ce métier, dans les conditions où, avant la dernière de ces crises, on pouvait l'exercer. Une seconde forme de mutualisation existe à travers la charte des missions de service public pour les institutions du spectacle vivant, celles-ci étant incitées à coopérer et donc à "mutualiser", avec les compagnies indépendantes.

Jean-Claude Pompougnac détaille ensuite **les coopératives d'activités et d'emploi**. Le système est différent de celui des GE : c'est un cadre économique, juridique et social qui permet l'exercice volontaire d'activités en commun à l'intérieur d'une structure qui a la forme d'une société coopérative ouvrière de production, forme ancienne ici réactualisée, et qui permet d'accueillir plusieurs types de statuts à l'intérieur de la même entreprise. La coopérative est structurée de manière à permettre d'élaborer un projet et de prendre en charge les questions fiscales et juridiques, à l'opposé de l'entreprise unipersonnelle. D'autres statuts existent comme celui d'entrepreneur salarié, d'entrepreneur associé. Par ailleurs, beaucoup d'équipes artistiques créent des associations loi 1901 pour développer leurs projets et bénéficier d'aides publiques ; cette configuration engendre une séparation entre l'organe décisionnel qu'est le conseil d'administration et "l'effectivité du travail accompli", séparation que l'on ne rencontre pas dans la coopérative d'activités et d'emploi.

Jean-Claude Pompougnac justifie la nécessaire poursuite du travail d'observation culturelle (collecte et traitement des données sur les compagnies en Île-de-France) et d'expression des besoins (accès aux lieux de diffusion, lieux de travail, emplois partagés dans le domaine administratif ou la communication) et souligne l'accompagnement des projets suivants : le repérage et le suivi des premiers exemples de volonté de mutualisation en Île-de-France, la réflexion globale sur les outils communs ainsi que les journées d'information qui doivent être poursuivies.

⁽⁷⁾ Cf. <http://www.ARCADI.fr/publications/index.php?id=15>.

En Île-de-France, la coopération entre région et départements est encore assez peu avancée alors que l'échelle départementale peut se révéler très pertinente pour certains types de projets. Il importe alors de nouer des contacts plus forts entre l'établissement public et les départements.

Jean-Claude Pompougnac souligne que toute cette réflexion s'inscrit dans des mouvements situés dans les milieux professionnels ou plus largement la société civile, et indique l'existence du "Manifeste de l'UFISC pour une autre économie de l'art et de la culture" (janvier 2007). L'UFISC - qui regroupe, entre autres, le SYNAVI, la Fédération nationale de lieux de musiques amplifiées/actuelles, Actes-If, le Réseau Chainon - tente de faire reconnaître des formes alternatives d'économie au financement public de l'activité artistique et culturelle (économie mixte, solidaire...).

Les questions de financement et d'accompagnement des initiatives sont centrales ; elles renvoient au "périmètre" du champ de la création et de la diffusion culturelle, et au rôle accordé au bénévolat et aux pratiques amateurs. Ce qui pose la question de la rénovation du "logiciel" de l'intervention publique en matière artistique et culturelle. Les politiques publiques de la culture ont eu des effets relativement limités dans l'élargissement des publics et la démocratisation de la culture, mais dans le même temps les pratiques en amateurs se sont développées. Jean-Claude Pompougnac constate une maturité des initiatives sociales qu'il estime insuffisamment prises en compte et qui interroge sur la façon dont les politiques font le partage entre politiques publiques et accompagnement des initiatives de la société civile - question posée ici dans le cadre d'une réflexion plus large sur le commerce artistique équitable et le développement culturel durable.



Le **problème de l'incitation** à la mutualisation constitue le premier thème des débats, l'impression de certains intervenants étant celle d'inconvénients supérieurs aux avantages, notamment dans le cas des GE. Léo Anselme précise alors que l'emploi mutualisé coûte en moyenne 1,7 fois plus cher (voire plus dans certains cas) que l'engagement en direct à temps plein dans la structure, mais que ce coût se trouve être en partie compensé par des aides institutionnelles, lorsqu'elles existent, au démarrage. Il rappelle également cet intérêt de la mutualisation : elle permet de mieux se consacrer au développement artistique. La nécessité de se focaliser sur les besoins partageables par les professionnels est soulignée dans le cas des GE.

La **réussite des outils de mutualisation** est également abordée, plusieurs intervenants jugeant certains retours d'expériences peu satisfaisants, notamment dans le fait qu'ils mobilisent des emplois qui ne sont pas pérennisés. Le cas de BCBG au Havre est cité comme un exemple de groupement qui fonctionne correctement depuis plusieurs années. Une expérience en Haute-Normandie est aussi abordée concernant la création de trois GE : elle met en exergue la prise en compte par la collectivité régionale de postes qualifiés sans que l'aide à la création et à la diffusion en soit affectée ; si cette action novatrice mérite d'être soulignée, il est difficile de prédire l'évolution future des groupements.

Un intervenant représentant un groupement d'employeurs créé en mars 1998 en Languedoc-Roussillon ajoute également qu'à travers son expérience, il ne se reconnaît pas complètement dans la complexité qui transparaît de la présentation, et souhaite minimiser les difficultés.

Enfin, l'impossibilité de prétendre que les dispositifs ont quelque chose d'exemplaire ou apportent une solution définitive a été rappelée à juste titre, ainsi que la nécessité de jouer sur la gamme de toutes les stratégies possibles. Jean-Claude Pompougnac émet le souhait que l'établissement public fasse bouger les lignes en étant à l'initiative d'une sortie des logiques catégorielles, territoriales et administratives.

La **question de la précarité de l'emploi et des statuts** constitue un autre thème sur lequel se sont focalisés les débats, notamment à travers le problème du sous-emploi, vigoureusement dénoncé, la place du bénévolat, la concurrence entre les professionnels, l'exclusion mais aussi les dispositifs liés aux emplois aidés et "emplois tremplins" et les conséquences du soutien à l'emploi par "les collectivités publiques qui prendraient en quelque sorte le relais de l'UNEDIC".

Si l'objectif des GE est de créer de vrais emplois de droit commun, il semble qu'ils tendent à utiliser des emplois aidés. La problématique soulevée ne relève pas seulement de la complexité et du coût du dispositif : plus profondément, la conception que les acteurs ont du secteur est également mise en question. Un intervenant insiste alors sur le soutien nécessaire aux emplois de "personnes en pleine maturité", professionnels de 40 - 50 ans, déjà en activité et capables de professionnaliser les structures dans lesquelles ils sont amenés à travailler. Un autre intervenant indique que, sans une modification conséquente des systèmes de production dans le spectacle vivant, les modalités d'emploi énoncées durant la table ronde restent du domaine de l'utopie. Il en appelle à une prise de conscience des politiques, insistant sur le besoin d'un positionnement fort des élus en faveur des professionnels, de la défense de la culture, du spectacle vivant et de l'audiovisuel dans les territoires. Il estime que le secteur culturel n'est pas considéré comme un vrai secteur économique à part entière par les élus, ajoutant qu'il est nécessaire de ne plus penser la politique culturelle comme un outil principalement de communication, en direction de l'extérieur ou d'électeurs potentiels.

Enfin, est aussi soulignée l'idée que la pérennisation des emplois permet la pérennisation des structures, et que c'est leur survie qui est en jeu à travers les modalités de mutualisation.

Conclusion de la journée

Jean-Pierre Saez conclut cette première journée en revenant sur la notion de mise en réseau - peu approfondie bien qu'au cœur des questionnements - à partir d'une démarche intéressante menée en Rhône-Alpes où une convention lie le Conseil Régional à des théâtres de villes labellisés "scènes régionales". La Région s'est en effet dite prête à mobiliser plus de moyens financiers dans la convention à condition que les scènes travaillent ensemble sur des objectifs communs. Une réflexion a été menée notamment sur les équilibres à rétablir en faveur de tel ou tel secteur (danse, musique par exemple) sans pénaliser les autres, aboutissant à une formule "gagnant-gagnant", à travers l'élaboration collective de cahiers des charges qui favorisent le développement, la circulation, les coproductions, les résidences...

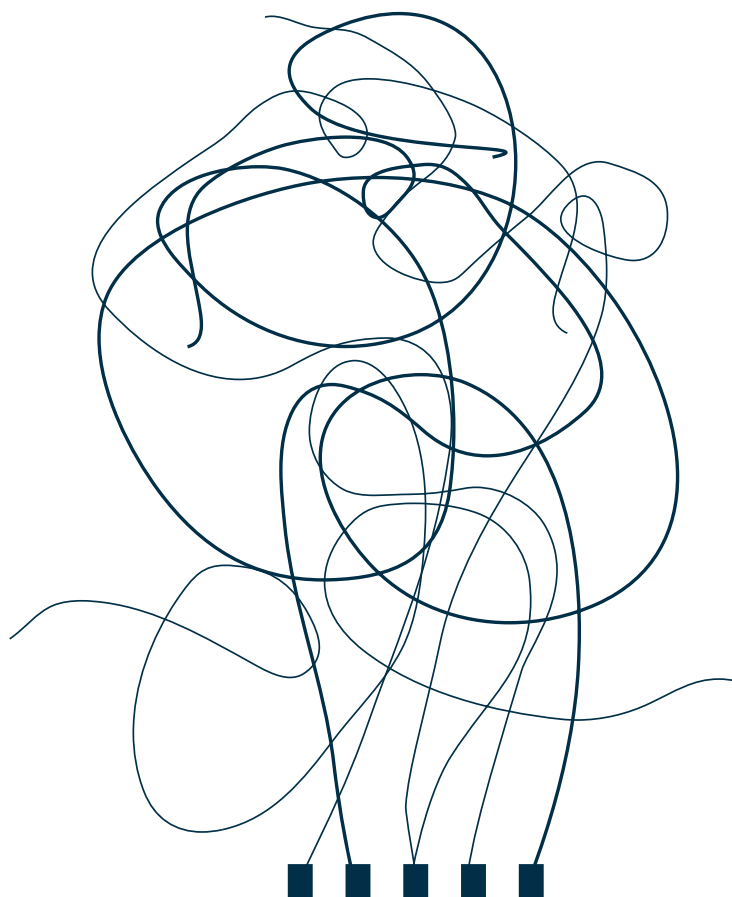
Jean-Pierre Saez revient ensuite sur la problématique de la volonté politique, précédemment soulevée, en rappelant que cette volonté doit être stimulée. Or les acteurs culturels sont plus fréquemment confrontés aux élus culturels, généralement sensibilisés à la cause de l'art et de la culture. Le milieu culturel doit pouvoir s'ouvrir à d'autres secteurs d'intervention - publique et économique - pour qu'ils prennent conscience de l'intérêt de mieux le soutenir. Le secteur culturel a un rôle notable à jouer dans l'économie, la fabrique de lien symbolique, le dynamisme des territoires, sans oublier les apports liés au domaine de l'éducation artistique.

L'enjeu de la rencontre est alors d'inciter à la mise en place de modalités de travail concrètes et de dispositifs opérationnels aptes à répondre aux questions posées. Des "chemins de coopération" sont à trouver entre les instances publiques et les acteurs du secteur autour de l'idée de gouvernance culturelle territoriale.



Troisième table ronde :
**quelles politiques régionales
et interrégionales
dans le domaine des formations ?**

Animée par Jean-Claude Pompougnac
directeur d'ARCADI



Jean-Pierre Demas, directeur des formations de l'ISTS, Avignon

L'ISTS est un organisme de formation continue mis en place "à l'ombre du festival d'Avignon" en 1986, pour répondre à l'évolution des technologies, des pratiques et des comportements des professionnels vis-à-vis des évolutions technologique et réglementaire. **Jean-Pierre Demas** détaille sa préoccupation : formuler une offre de formation à destination des professionnels du spectacle vivant, en particulier des techniciens, en étant conscient de l'articulation entre l'offre de formation continue, les formations initiales ou les formations "sur le tas". L'ISTS est un organisme financé par l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la Ville d'Avignon, et plus marginalement par le Département du Vaucluse. Les coûts de formation continue sont assumés par les OPCA et en particulier l'AFDAS.

Pour définir cette offre, il importe de tenir compte des souhaits et aspirations des professionnels du spectacle vivant, qu'ils soient employeurs et salariés, ainsi que des paramètres conjoncturels formulés par les tutelles et par l'AFDAS. L'organisme de formation - initiale ou continue - doit se préoccuper de l'évolution des pratiques, c'est-à-dire l'évolution des besoins, des potentialités qu'offrent la technologie, la réglementation et notamment la réglementation des marchés publics.

Pour répondre au mieux aux attentes des professionnels, il est nécessaire de les rencontrer. Pour cela un groupe de pilotage a été constitué par l'ISTS : invités une fois par an au minimum, employeurs, salariés, représentants d'institutions et de services publics apportent des conseils sur l'offre de formation et les contenus, en lien avec l'évolution des pratiques et l'environnement conjoncturel large, notamment les dispositions émanant de l'Europe. En ce sens, des travaux sont menés par exemple dans le cadre des programmes Leonardo. Jean-Pierre Demas cite une étude des modalités de reconnaissance transfrontalière des compétences des techniciens du spectacle dans laquelle il s'agit de voir, à travers les différentes appellations, quels sont les contenus professionnels qui constituent les différents profils de techniciens. Ce programme FIRCTE a permis de faire le point sur la situation française et les évolutions nécessaires, et d'aborder les logiques de la formation de formateurs. Le positionnement de chaque pays par rapport aux pratiques professionnelles vis-à-vis du spectacle vivant (techniciens, administratifs et artistes) fait apparaître une avance forte de la France en matière de formation continue, notamment parce qu'il existe un dispositif social élaboré de prise en charge de la formation continue.

Par ailleurs, l'ISTS s'est penché sur les logiques de certifications : le RNCP recense les titres "à faire valoir" dans le spectacle vivant. Cette question fondamentale nécessite des décisions sur les modalités d'accès aux métiers du spectacle vivant à travers la formation initiale, et les modalités de maintien des professionnels dans l'emploi en termes de compétences et d'aptitudes.

Jean-Pierre Demas met en exergue l'importance des problématiques de certifications, des pratiques transnationales et de la dimension sociale : comment les pratiques professionnelles induisent-elles des pratiques sociales ? Il insiste sur la logique de "contrôle" et de lien entre les instances professionnelles et les centres de formation, pour constituer une observation permanente sur l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins professionnels et l'évolution des pratiques, ainsi que sur l'adéquation avec les planifications institutionnelles et l'intégration, souple, des dispositions prises au niveau européen.



Alain Garlan,
chargé du développement de l'ENSATT,
expert dans les domaines de l'emploi et de la formation

Alain Garlan aborde les réflexions menées à l'ENSATT en vue de l'adaptation des propositions de formation aux besoins des professionnels. Il revient pour cela sur la crise de 1992, première grande crise de l'intermittence dont a été issu un Contrat d'étude prospective spectacle vivant, conduisant à des analyses et des préconisations qui pourraient être reprises aujourd'hui puisque elles ont peu été suivies d'effets. Ce fait n'est pas sans conséquence sur l'émergence de la crise de 2003, avec le contexte bien connu de précarisation des emplois, d'atomisation des entreprises et des contrats.

Alain Garlan indique que les analyses de 1992 sont désormais reprises dans les régions : certaines ont mis en place des dispositifs d'observation du spectacle vivant, secteur le plus important et le plus revendicatif. Il cite l'exemple de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a mis en place un solide dispositif d'observation et d'évaluation à travers l'ARCADE⁽⁸⁾. L'observation sert à "voir ce qui se passe" se mettre d'accord sur des chiffres, les organiser et, en travaillant sur la durée, à évaluer les effets d'une politique. Si les organisations sont diverses dans les régions, chacune tend à se doter d'un observatoire, centré sur les questions d'emploi, de formation, de politiques publiques et d'activités ; ces observatoires font écho aux dispositifs nationaux existants (Observatoire des métiers de la CPNEF SV, DEPS du Ministère de la Culture et de la Communication, Commission permanente pour l'emploi au sein du CNPS...).

L'observation sert à étayer des analyses communes, mener une réflexion collective. En Lorraine, en Rhône-Alpes ou encore en région Centre se mettent en place des dispositifs collectifs d'observation. Alain Garlan insiste sur le fait que tous les partenaires doivent se "mettre ensemble autour de la table" : les collectivités publiques (Départements, Régions...), les composantes de l'État (la DRAC, la DRTEFP) et les partenaires sociaux, importants parce qu'ils gèrent une grande partie des dispositifs de la formation continue. Cette concertation permet de se mettre d'accord sur des chiffres et des analyses, notamment les analyses des causes profondes de la crise. L'observation participe alors à la mise en place de dispositifs collectifs de travail entre les différents acteurs et de plateformes de négociation. À l'observation succède la phase d'action... Si, sans la connaissance l'action est aveugle, comme cela a été dit, la connaissance sans action n'a pas grand sens non plus.

Les plateformes d'observation en région sont de bons espaces pour mettre en place un dialogue à partir de diagnostics et d'enjeux partagés, des politiques convergentes pour l'emploi et la formation. La question de l'analyse collective, du dialogue, de la concertation et de la négociation est fondamentale. Alain Garlan cite un travail d'observation collectif mené récemment en Rhône-Alpes, qui a donné lieu à un diagnostic partagé ; les partenaires sociaux ont signé un contrat avec la Région et l'État pour conduire des politiques collectives concertées et corroborer leurs politiques particulières dans le domaine de l'emploi et de la formation du spectacle vivant et enregistré.

Alain Garlan revient sur l'usage de ces travaux pour une école nationale telle que l'ENSATT : il s'agit d'avoir une lecture objective des évolutions de la profession et "d'éviter de rester sur des impressions". L'ENSATT est attentive à l'évolution des métiers et aux perspectives d'emploi. Alain Garlan cite cet enseignement tiré de l'observation : en région Rhône-Alpes, un quart des emplois dans le spectacle vivant et enregistré se situe dans la fonction publique, soit 5 000 emplois.

⁽⁸⁾ http://www.arcade-paca.com/sommaire.php3?id_rubrique=1053.



Les débats sur la formation professionnelle s'ouvrent avec une intervention de Carole Zavadski (CNPEF SV) qui rappelle que le spectacle vivant compte près de 250 métiers, la plupart très qualifiés, et propose quatre axes de réflexion à renforcer pour répondre à l'objectif d'amélioration de l'emploi :

- la lisibilité de l'offre de formation, initiale et continue, pour disposer d'un état des lieux plus fin ;
- la capacité de définir des formations prioritaires ;
- la validation des formations, pour aller vers une reconnaissance par la branche ou les institutions ;
- le contrôle qualité, qui renvoie à l'adéquation emploi – formation – besoins : il s'agit de vérifier que l'offre est de qualité et qu'elle débouche sur des qualifications reconnues par la branche.

L'observation actuelle des formations fait apparaître des informations relativement éparses. Alain Garlan constate que la formation n'est pas adaptée à la structure des métiers. La question du changement des niveaux de formation a été mise en perspective avec celle des débouchés et de l'employabilité.

La question des "nouveaux entrants" et de "l'encombrement" du marché constitue également une problématique fréquemment abordée pendant le débat. Plusieurs intervenants soulignent la nécessité de prendre en considération les "entrants", c'est-à-dire de "préparer la relève sans former de chômeurs", et que ceux qui sont déjà dans la profession puissent vivre de leur métier. À cet égard, l'importance de la formation continue est rappelée : c'est parce que des gens évoluent dans leurs fonctions qu'ils laissent de la place à de nouveaux entrants. La nécessité de tenir compte de l'existant semble faire relativement consensus chez les intervenants.

Jean-Pierre Demas en appelle aux politiques pour donner des suites au travail de la mission Paillé sur les dispositifs en termes de formation dans le spectacle vivant. Le fait que les professionnels du spectacle vivant ne puissent pas déclarer les heures de formation dans leurs heures ouvrant droit à l'indemnisation est considéré comme très pénalisant.

Enfin, les parcours "ascendants directs" sont rares chez les professionnels. La plupart du temps ils sont fractionnés. Un intervenant insiste sur le fait que les organismes de formation ne peuvent pas souvent former à l'employabilité "directe"...

L'adéquation de la formation professionnelle avec le développement des débouchés et de l'emploi constitue une problématique importante des débats. Ainsi, il est rappelé qu'elle est une exigence forte des partenaires sociaux. Une intervention juge toutefois dangereuse l'adéquation emploi-formation concernant les formations artistiques, car l'emploi artistique est le résultat d'une proposition artistique, et limiter la formation aux résultats, c'est-à-dire à l'emploi, reviendrait à "se couper de la prospective et de l'avenir".

Les débats ont aussi porté sur le rôle des diplômes, la VAE et leurs interrelations, ainsi que sur la place - controversée - des enseignants et professeurs de conservatoires au sein des professionnels du spectacle vivant.

Les débats ont également été articulés autour des aspects organisationnels et de la structuration des niveaux d'acteurs. Les interventions de Jean-Pierre Demas et Alain Garlan ont pointé les enjeux de la dimension européenne ainsi que de la décentralisation qui a modifié la donne quant à l'équilibre de l'intervention publique. Autre question intéressante et qui mérite un approfondissement, celle de la complémentarité entre l'offre de formation nationale et l'offre de formation régionale. Plusieurs organismes de formation se posent en effet la question de leur devenir. Un intervenant pointe par ailleurs la faible présence des entreprises : entre les partenaires sociaux qui définissent des priorités au niveau national et des individus isolés, intermittents, qui essaient de se définir un schéma de formation et de carrière, il manque un plan de formation d'entreprise et une vision sur les besoins dans le domaine. Peut-être faut-il espérer, avec la décentralisation, une intervention locale renforcée et un regroupement des entreprises qui restent de très petite taille ? Alain Garlan précise que ce qui se construit dans les plateformes de travail autour de la formation et de l'emploi renvoie à des outils de régulation collective qui faisaient défaut et qui ont entraîné une autorégulation par le marché.

Jean-Pierre Demas conclut en insistant sur l'importance de se demander, particulièrement lorsqu'on est élu, ce qu'est intrinsèquement la culture et le spectacle vivant et à quelles nécessités cela correspond. C'est vis-à-vis des implications en termes de production d'un sens, d'une identité qu'il souhaite élargir le débat, soulignant que la notion d'identité renvoie à celle de singularité. Jean-Pierre Demas milite pour une différenciation, une singularisation des territoires.

Témoignage d'élus

Christophe Cavard,
vice-président délégué à l'insertion et à la formation professionnelle,
Conseil Général du Gard

Le premier point abordé par Christophe Cavard concerne **les besoins des professionnels** - notamment en termes de formation -, qui doivent être discutés avec les régions dont c'est la compétence. Christophe Cavard insiste aussi sur les besoins du public et s'interroge sur l'accès à la formation pour des gens très motivés qui ont envie de devenir des professionnels et sur leur place sur le marché du travail. Selon lui, le temps de formation doit être pris dans le cadre de la vie professionnelle en tant que tel et reconnu comme tel.

Le second point porte sur **le lien formation-emploi**, au regard notamment de "la réalité du contexte" et des chiffres énoncés précédemment : 2 000 permanents, 4 500 intermittents environ et 7 000 demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler dans le secteur culturel. Christophe Cavard se dit surpris du nombre de contrats aidés qui sont demandés dans les entreprises artistiques. La précarité de ces contrats ne peut être séparée de la question de la formation. Comment organise-t-on la formation, comment y permet-on l'accès ?

La mutualisation de l'emploi passe également par les GE et la coopération des entreprises, au niveau des emplois mais aussi des logiques de formation.

Par ailleurs, parler de marché de la formation souligne la concurrence qui existe dans ce domaine. Celle-ci est particulièrement aiguë au niveau local où les centres de formation doivent vivre et se positionner les uns par rapport aux autres. Christophe Cavard insiste à nouveau sur la notion de coopération dans les politiques de développement culturel, et sur la place des centres de formation qui devraient être dans une dynamique de coopération et non de concurrence.

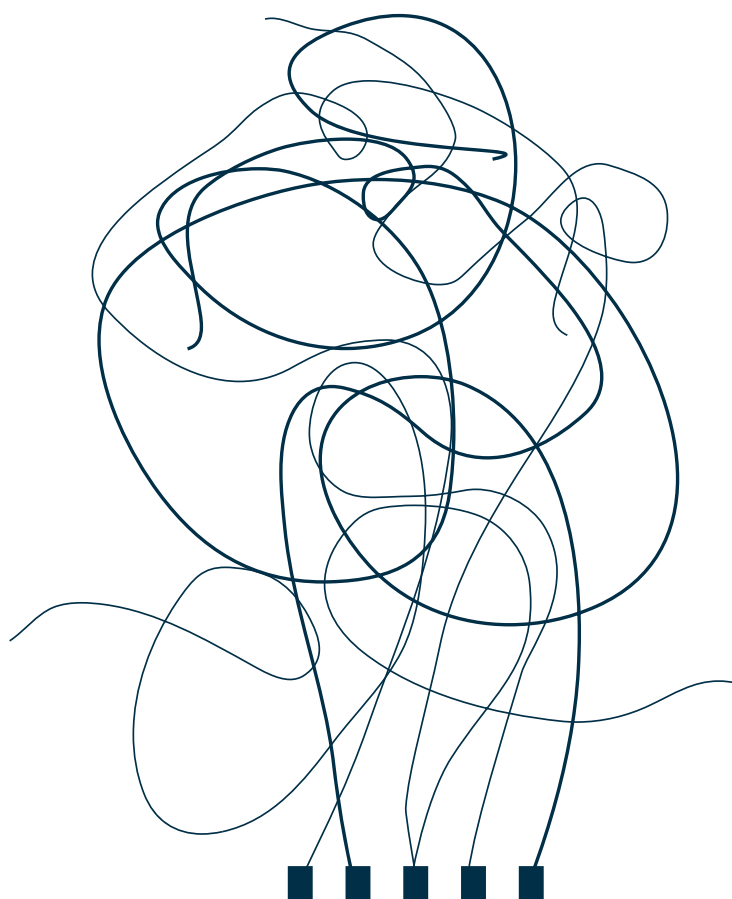
Une autre piste réside dans les modalités d'appréhension de la culture en lien avec le milieu économique. Le contexte touristique de la région Languedoc-Roussillon conduit à se demander si le développement touristique ne peut pas favoriser le développement de nouveaux spectacles, de nouvelles entreprises...

Enfin, se pose la question de la commande politique, sachant que la décentralisation entraîne des logiques différentes pour la culture mais aussi dans d'autres domaines. Christophe Cavard souligne le droit de la région de définir sa propre politique culturelle, sans oublier qu'un lien doit se faire avec les politiques de l'État, des Départements, des Agglomérations. Or l'existence de ces logiques politiques différenciées ne peut être négligée.



Quatrième table ronde :
**le partenariat et la coopération
des collectivités publiques
et des acteurs culturels
pour pérenniser l'emploi
dans les domaines du spectacle vivant
et de l'audiovisuel**

Animée par Jean-Claude Pompougnac
directeur d'ARCADI



Didier Salzgeber, directeur d'ARTECA

L'intervention de Didier Salzgeber s'articule, d'une part, autour de **la question des enjeux actuels et des évolutions** auxquels il faut répondre dans le secteur de la culture, et, d'autre part, de **propositions concernant les modalités de partenariats entre acteurs**, en s'appuyant en particulier sur des expérimentations menées en Lorraine.

Pour définir les enjeux, doivent être prises en considération : l'évolution des pratiques culturelles et artistiques, notamment les évolutions relatives à la population qui investit le champ de la culture sur des modalités différentes des décennies précédentes ; les évolutions portant sur le cadre législatif et juridique ; enfin, celles relatives aux secteurs professionnels.

À cet égard, Didier Salzgeber indique que la loi sur la formation tout au long de la vie constitue un acte fondateur d'une nouvelle étape, la question de la formation devant être traitée différemment aujourd'hui. Les aspects liés à la professionnalisation des secteurs ne doivent pas être négligés : si les métiers intermédiaires se sont beaucoup professionnalisés, les artistes ont plus de mal à sécuriser leur parcours et beaucoup de questions subsistent sur les métiers artistiques.

Pour Didier Salzgeber, la décentralisation pose la question de la responsabilité. L'Europe constitue également un cadre de référence qui s'appuie sur trois grandes problématiques : l'économie de la connaissance, le développement durable, l'emploi et la formation tout au long de la vie ; il est à prendre en compte dans la quête d'amélioration des modalités partenariales. Le niveau européen structure et permet aux politiques publiques d'envisager les modes de développement de manière différente. Les apports thématiques transversaux de l'Europe sont soulignés : la question de la diversité culturelle et de l'interculturalité, les luttes contre les discriminations, l'innovation et l'attractivité des territoires.

Comment aborder alors tous ces thèmes transversaux par rapport à l'ensemble des secteurs de la culture ? Les élus et les professionnels sont amenés à agir dans un contexte marqué par la complexité des dispositifs mobilisés pour gérer la culture au plan local, intercommunal, départemental, régional, national, européen, international... Le thème de **l'incertitude** se pose avec pertinence ici, au regard notamment de la question de la gestion prévisionnelle des emplois, et Didier Salzgeber propose de concevoir la formation comme un moyen d'accompagner les évolutions et d'anticiper l'évolution des activités et des métiers. Il note aussi que, au niveau des industries culturelles, les modèles économiques du livre, de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle vivant sont différents et il aborde la diversité des contenus, en particulier au sein des réseaux haut débit.

Les réponses à construire s'inscrivent dans un cadre censé s'attacher à améliorer le service culturel public, le cadre de vie de la population, en lien avec l'amélioration du cadre d'activité des professionnels, l'amélioration de la conservation du patrimoine culturel et le développement des esthétiques nouvelles. Les acteurs sont confrontés à des choix entre différentes logiques croisées : logiques de conservation patrimoniale ou logiques de création artistique, logiques individuelles ou logiques collectives, logiques programmables ou logiques "incertaines" de projets... Les collectivités publiques apparaissent comme des instances qui gèrent du programmable. De quelle manière, dans une activité volatile et diffuse, est-il possible de mettre en place des dispositifs qui permettent de manière collégiale de gérer les logiques d'incertitude ? Comment animer des espaces de concertation, de co-construction de politiques publiques transversales ? Le "mikado" institutionnel des dispositifs – signe de créativité mais aussi expression d'une "panne de contrat" entre les professionnels de la culture, la puissance publique et les citoyens – se révèle complexe à appréhender.

La **contractualisation** est abordée sous deux aspects : tout d'abord, du point de vue de **l'amélioration des activités et services en faveur de la population**, autour de la question des partenariats ; ensuite, du point de vue **des améliorations des systèmes et des organisations relatives à l'économie, à l'emploi et à la formation**.

Dans le premier cas, des expériences lorraines de concertation amènent Didier Salzgeber à aborder l'exemple des conventions de coopération qui associent les entités de la puissance publique, et celui des conventions cadre liées à un partenariat entre la puissance publique et une structure culturelle privée.

Concernant le second aspect, à travers la mise en place d'un schéma directeur des formations artistiques et culturelles en région, plusieurs orientations stratégiques sont énoncées : anticiper les évolutions à venir par un soutien à la structuration du secteur et à la professionnalisation des activités, favoriser la mobilité géographique et professionnelle c'est-à-dire rendre possible des allers-retours entre des secteurs qui relèvent de familles différentes, consolider les filières professionnelles.

La négociation peut s'appuyer sur trois axes :

- la création des conditions d'un meilleur accompagnement des parcours professionnels des salariés, des jeunes diplômés et des personnes éloignées du marché du travail – ce qui rejoint les problématiques de l'insertion, de la reconversion professionnelle, trop peu abordée, et de la pluriactivité ;
- le soutien au développement des activités culturelles, en permettant notamment aux entreprises de la culture d'anticiper les évolutions ;
- le développement et la structuration de l'appareil de formation en termes de qualité, sur l'espace régional, interrégional et transfrontalier ; la responsabilité des grands équipements ne doit pas être négligée. Il importe alors, pour s'inscrire dans une véritable logique d'accompagnement des professionnels et ne pas se cantonner à la gestion des dispositifs institutionnels, d'articuler le Schéma régional de formation professionnelle des arts et de la culture, le Schéma régional des formations initiales artistiques, et le Schéma régional des enseignements supérieurs dans le domaine des arts plastiques, du cinéma et du spectacle vivant.

L'articulation entre économie, emploi et formation est importante. Didier Salzgeber s'interroge sur le modèle économique du spectacle vivant. L'approche par les financements publics renvoie à la mesure des effets leviers : les politiques sont demandeurs d'une traduction en termes d'emplois de l'effort public en faveur de la culture. Or il importe de resituer ces éléments dans une économie générale, intégrant la société civile et le mécénat. Le **besoin de modèles économiques** et "industriels" est souligné, autour d'une "ingénierie adaptée au secteur de la culture, capable à la fois de produire de la connaissance, d'accompagner les organismes de formation face à la mutation des métiers qui est en train de s'opérer, et resituer cela à l'échelle européenne".

Didier Salzgeber souligne l'importance d'un cadre de référence qui incarne la dimension collective (politiques, techniciens, professionnels) et pose comme conditions la connaissance mutuelle de chacun des cadres et le respect des règles de chaque profession. Il conclut sur la question de la gouvernance, inscrite dans une logique interactive entre une production permanente de connaissance, une mise en débat très régulière des constats posés et une meilleure prise en compte des expériences concrètes réalisées sur les territoires.



Une intervention porte sur la mobilité professionnelle et l'évolution des carrières en insistant sur les passerelles à créer entre le secteur du spectacle vivant et les arts plastiques. Un rapprochement est fait avec les arts de la rue et le fait que plasticiens, architectes, urbanistes et scénographes s'emparent du territoire public, pour souligner le besoin des artistes de faire des allers-retours dans toutes ces disciplines.

Didier Salzgeber revient sur la question de l'espace public, au cœur de la problématique, soulignant que l'on n'est plus dans l'interdisciplinaire mais dans "autre chose qui est en train de se construire et que l'on a du mal à nommer" : l'espace public est investi par les artistes non plus simplement dans une offre mais dans l'animation de situations de transformations, notamment sociales, économiques, professionnelles. Ce champ d'expérimentations s'avère intéressant et annonce une évolution passionnante en termes de métiers.

Témoignage d' élu

Antoine Sarda,

vice-président délégué à la culture, Conseil général des Pyrénées-Orientales

Antoine Sarda indique tout d'abord sa difficulté à manier simultanément spectacle vivant et audiovisuel, voyant le second comme "l'ennemi mortel" du premier. Il cite l'utilisation déloyale du "statut" des intermittents du spectacle par l'audiovisuel, qui le fait régresser matériellement. L'audiovisuel serait également le vecteur majeur de la marchandisation de la culture. Il constate des antagonismes entre ceux qui ont **accès à la culture** et au spectacle vivant et ceux qui, "par mutilation ou handicap éducatif ou financier", n'y ont pas ou peu accès. La problématique de l'accès à la culture amène alors à identifier comme préoccupation essentielle les potentialités de spectateurs, les "consommateurs".

À partir d'une longue expérience de maire d'une commune de 2 000 habitants, il détaille la mise en œuvre d'une programmation annuelle de spectacles dont le coût représentait un quart du prélèvement fiscal communal et qui bénéficiait de subventions de l'État, de la Région, du Département. La question du savoir et de l'éducation apparaît essentielle. Antoine Sarda déplore une forte carence dans l'éducation nationale française : le plan Tasca - Lang qui avait l'ambition de faire de l'enseignement des arts de la scène des matières pédagogiques à part entière serait resté sans effet véritable. Or, le regard porté sur une œuvre, une chorégraphie, une mise en scène, et le plaisir pris sont le résultat d'une éducation. L'État exige des Plans départementaux de développement des formations artistiques : écoles, collèges et lycées sont incités à inscrire une dimension artistique et culturelle dans leurs projets. Mais quels sont les effets de ces bonnes intentions ? Antoine Sarda n'est pas favorable à toute subordination - annoncée - du Ministère de la Culture et de la Communication à celui de l'Éducation. Il témoigne par ailleurs de la solitude des élus en matière culturelle et de leur désarroi grandissant devant le mot culture. Il prône une bonne lisibilité des dispositifs, une bonne évaluation, une information ciblée et hiérarchisée pour permettre à un "élu sincère de faire son marché et d'argumenter ses choix".



Séance de clôture



Synthèse des échanges

Jean-Pierre Saez

directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble

Il serait bien ambitieux de vouloir regrouper sous forme d'une courte synthèse tout ce qui a été dit en une journée et demie, à la fois dans cette enceinte et autour. La rencontre a alimenté de nombreux débats et elle appelle d'autres rencontres beaucoup plus opérationnelles pour aller vers des décisions, des actes et des dispositifs de coopération qui permettront d'améliorer concrètement le secteur.

Avant que les conclusions des journées ne soient présentées, j'aimerais adresser un certain nombre de remerciements. D'abord à la Région et à la DRAC pour avoir pris l'initiative de cette rencontre sur l'emploi, la formation, l'économie et la situation du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon, et pour avoir mis en partage et en débat ces questions. Je faisais l'hypothèse, avant que nous nous retrouvions, que nous étions placés ici, à Montpellier dans une situation de laboratoire ; nous avançons pas à pas mais nous voyons surgir des pistes de travail et nous avons aussi besoin de temps pour identifier ce qu'il faut faire. Ces journées ont constitué un espace expérimental de mise en relation des problématiques, de mise en perspective avec d'autres expériences, d'autres régions. Pour l'Observatoire cela a été une chance de pouvoir accompagner ce type de démarche, cela nous nourrit et permettra d'enrichir d'autres instances et lieux de débat.

Je voulais aussi remercier Réseau en scène Languedoc-Roussillon et toute son équipe pour la qualité de la collaboration entre nous et la fluidité des relations. Merci également au Théâtre des Treize Vents, à Jean-Claude Fall et à son équipe pour la qualité de l'accueil. Un dernier mot qui s'adresse à mon équipe, à Cécile Martin et Elisabeth Renau en particulier qui m'ont accompagné dans l'élaboration de ces journées et leur déroulement.

L'observation culturelle était le point d'appui de ces journées, un point d'appui mais pas une finalité à renforcer en soi. En effet, il est important de mieux cerner ce que l'information et l'observation peuvent apporter au développement stratégique du spectacle vivant et de l'audiovisuel. C'est une démarche qui s'invente, il faut l'affiner, la maîtriser et se l'approprier. La mise en place d'espaces de réflexion entre l'ensemble des acteurs, décideurs publics et experts, est nécessaire pour parvenir à mieux positionner cette démarche d'observation.

L'objectif qui est poursuivi à cet égard est celui d'un renforcement mutuel de la connaissance. En même temps, et cela a été souligné à plusieurs reprises, nous sommes placés devant une double contrainte : le besoin de plus de connaissances et le besoin d'actes immédiats pour répondre à des situations d'urgence. Nous devons gérer cette contradiction, cette dialectique entre connaissance et action. La connaissance n'est pas le domaine réservé des experts, mais les acteurs ont besoin de regards extérieurs pour mieux se connaître et comprendre les évolutions dans lesquelles ils sont emportés. Par ailleurs la connaissance produite a besoin d'être confrontée à d'autres connaissances portées par divers acteurs. C'est la synthèse de ces approches qui permettra de mieux avancer dans l'action.

Les acteurs ont exprimé une impatience – légitime – parce que le secteur culturel est dans une situation de fragilité croissante caractérisée par le développement des situations de précarité, qui deviennent structurellement permanentes. Est-il possible aujourd'hui de développer de nouvelles manières de travailler qui assureraient la permanence de l'emploi (ce qui ne veut pas forcément dire des emplois permanents) ? Comment répondre aux questions urgentes et réorganiser méthodiquement un système "fatigué" qui a besoin de retrouver un élan ? Les études présentées apportent des éléments d'information importants, novateurs, mais elles ne disent pas encore, pragmatiquement, ce qu'il faut faire : elles indiquent des pistes et donnent à voir une partie de la situation. Le secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel croise en effet des économies diverses - publique, marchande, privée non marchande -, qui se combinent souvent au sein des projets artistiques et culturels. Malgré des contradictions potentielles, ces économies sont complémentaires. Nous avons donc besoin d'élargir notre champ de vision. Nous devons également travailler à la production et à la diffusion d'une information ciblée et hiérarchisée, comme le soulignait un des élus présents dans le cadre de ce séminaire.

Je retiendrais maintenant, en les développant, quelques notions mobilisées tout au long de ces journées, sans prétendre refléter exactement ce qui a été dit.

Tout d'abord, revenons sur la question de la **formation**, décisive mais qui me semble avoir été insuffisamment creusée. Jean-Pierre Demas a souligné l'avance de la France dans le domaine de la formation continue. Toutefois, dans la région Languedoc-Roussillon comme dans d'autres, le paysage de la formation est très éclaté, atomisé, et il manque de clarté. 86 organismes de formation ont été recensés dans ce seul territoire, dans les domaines du spectacle vivant et l'audiovisuel, une bonne partie étant prise en charge par les compagnies elles-mêmes. Cela signifie que, pour un certain nombre d'entre elles, la formation participe activement à leur économie. En même temps, il existe des situations de marché et de concurrence, peu propices à une clarification du paysage de la formation. Il y a besoin d'une réflexion partagée avec les acteurs dans ce domaine.

Cette problématique renvoie à la question complexe de l'évaluation du champ de la formation. L'Observatoire des Politiques Culturelles mène à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication et de son DEPS, une étude sur les formations au management culturel en France⁽⁹⁾. Il ne s'agit pas de s'engager dans l'exercice périlleux d'évaluation des formations existantes, mais dans l'évaluation du système lui-même. L'enquête indique d'ores et déjà que dans le domaine du management culturel, il existe près de 300 formations de niveau bac + 2 à Master. On a donc démultiplié l'offre de formation, notamment ces dernières années, sans se préoccuper de l'articulation de ces formations au marché de l'emploi.

Il apparaît également que les professionnels du secteur n'utilisent pas suffisamment les droits à la formation qui leurs sont ouverts, et ce constat nécessite un travail collectif de compréhension. Concernant le rapport formation-emploi, se pose la question de la valorisation des heures de formation dans le travail des artistes en situation d'intermittence. L'offre de formation n'est pas toujours adaptée à la structure des métiers, il importe de voir pourquoi. Il serait intéressant de développer également la problématique de la VAE dont l'application est balbutiante.

Des expérimentations sont à mener dans le domaine de la formation, et des complémentarités sont à trouver entre les formations organisées au niveau national et au niveau régional, sans oublier la dimension interrégionale. **La mise en place d'un groupe de pilotage pour mettre à plat le système de formation** dans la région pourrait être envisagée.

Autre thème discuté, celui du **territoire**. Cette notion a été employée à plusieurs reprises, et renvoie à des corpus idéologiques qui méritent d'être décryptés. Philippe Chaudoir a ainsi indiqué que la notion correspondait à l'affirmation d'un espace de construction politique. Cela amène à se demander comment les artistes et les opérateurs culturels peuvent affirmer leurs logiques propres dans cette dynamique de la territorialisation de l'action publique. Concernant l'aménagement du territoire, en Languedoc-Roussillon, malgré l'augmentation des moyens globaux, les inégalités territoriales demeurent, voire se creusent, notamment entre les départements. Néanmoins on peut se réjouir que tous les départements aient répondu présents dans le cadre de l'organisation de ces journées. C'est une chance pour cette région de pouvoir travailler sur la base de ce partenariat plus complexe à réaliser dans d'autres régions. Cette question renvoie également à l'inégalité de l'investissement des départements en matière culturelle et en matière de spectacle vivant. Cette inégalité est en effet plus marquée pour les politiques des départements que pour celles des grandes villes. Il a été souligné que la faiblesse de l'aménagement du territoire ne relevait pas d'une responsabilité unilatérale.

La question de la recomposition des pouvoirs territoriaux est également au cœur de ce débat. Le rôle des différentes collectivités en présence évolue. Les régions prennent de plus en plus de responsabilités culturelles. L'intercommunalité ouvre la voie à une nouvelle donne pour la culture, même si les choses avancent de manière très inégale sur ce terrain. Les pays émergent et avec eux de nouveaux projets culturels voient le jour. Un nouveau système d'interlocuteurs se met en place. Il appelle un nouveau positionnement de la part des artistes et opérateurs culturels qui doivent s'adapter en permanence à ces évolutions.

Sur l'**emploi**, qui est au cœur des réflexions de ce séminaire, des éléments relativement simples pourraient être travaillés efficacement. On a ainsi rappelé que les artistes intervenant en milieu scolaire n'étaient pas correctement rémunérés pour des raisons purement administratives. Ce problème d'administration n'est sans doute pas insurmontable. Pourquoi ne pas **instaurer une table ronde avec les services académiques de l'action culturelle pour mettre en place un dispositif simplifié et clarifié d'embauche des artistes ?** Et si ces services n'ont pas la réponse technique appropriée ici, on pourrait regarder avec avantage comment le problème a été abordé et traité dans d'autres régions.

La multiactivité peut parfois éloigner du travail artistique et culturel. Elle peut aussi être prise en compte comme un élément de régulation de l'emploi. Elle n'est pas forcément un vecteur de déclassement mais peut-être considérée aussi comme un facteur d'ouverture, de mise en réseau, de socialisation élargie. Peut-être faut-il changer le regard porté sur l'enseignement en tant qu'activité complémentaire de l'activité artistique. Dans le domaine des arts plastiques, nombre d'artistes internationalement connus sont également enseignants, et cela leur ouvre des perspectives pour leurs projets artistiques.

⁽⁹⁾ Synthèse en ligne : <http://www2.culture.gouv.fr/deps/>

La **mobilité des artistes, la circulation des œuvres** ont certes été abordées mais insuffisamment : il faudrait regarder de plus près quels types de dispositifs pourraient être mis en place. Dans la région, les spectacles sont donnés pour un peu plus d'une représentation et demie : ce chiffre est inquiétant et insuffisant pour que l'économie du secteur s'en sorte. Dans le même esprit, la question de l'**interrégionalité**, a été abordée. Est-elle un sésame ? Certains intervenants ont souligné le fait qu'elle ne se décrète pas mais se construit sur la base de démarches concrètes. Cela dit, lorsqu'un consensus existe pour la développer, les modalités de mise en œuvre manquent souvent aux services culturels régionaux. Il faut partir de projets précis, et lorsqu'on observe les régions françaises, quelques expériences peuvent nourrir la réflexion : l'opération "Quand les régions s'en mêlent" menée par les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes autour du festival d'Avignon, a été citée ; en Bourgogne, Centre et Champagne-Ardenne, l'existence d'un réseau des grands opérateurs de jazz vise à favoriser la mobilité, les coproductions et partenariats ; autre exemple à l'échelle des régions Haute et Basse-Normandie, avec l'ODIA, organisme dont la mission est fondée sur le principe de l'interrégionalité.

Les notions de **contractualisation**, de **co-construction** ont également été présentées comme des modalités de travail à renforcer. Didier Salzgeber a parlé de l'expérience de la Lorraine. D'autres travaux existent, comme celui mené sur les projets culturels de territoires en Midi-Pyrénées, ou la concertation sur le spectacle vivant réalisée en Rhône-Alpes qui a permis de transformer la politique de la région. La co-construction ou la contractualisation implique l'existence d'une volonté politique permettant de préciser des engagements.

La **mutualisation** fait partie des mots qui pourraient recouvrir in fine des problèmes autant que des solutions. S'il faut en parler uniquement pour évoquer la gestion de moyens destinés à s'étioler, c'est un problème. Mais des formes de mutualisation, qui peuvent participer au renforcement du système, ont déjà été développées, notamment les GE. Un groupe de travail pourrait être mis en place pour que certains puissent s'emparer de ce type d'expérience. La question des plateformes de production ne peut, elle, se poser uniquement à l'échelle de la région et en son centre. Il faudra réfléchir de manière territorialisée avec le département et l'intercommunalité.

La notion de **solidarité** a peu été employée et j'aimerais y revenir : il s'agit de solidarité entre l'ensemble des acteurs du spectacle vivant, dont les intérêts, les valeurs, les manières de faire et de penser ne sont pas toujours les mêmes. Renforcer les stratégies de solidarité entre les institutions, les acteurs est un impératif économique et éthique. Il a été dit que le théâtre était un monde de familles - on pourrait le dire aussi des musiques actuelles -, d'esthétiques, de réseaux. Ces familles et réseaux doivent veiller à ne pas fonctionner sur eux-mêmes. Leur ouverture doit être conçue comme un principe de développement. Enfin, nous sommes partis de la problématique de l'observation culturelle pour, au fond, poser la question du destin des politiques culturelles, dans cette région notamment. Ces deux journées constituent un point d'étape, après deux années de travail, et nous ressentons tous le besoin de donner des suites très rapidement. L'avenir des politiques culturelles repose à l'évidence sur le partenariat, la co-construction et la coopération entre les acteurs. Mais la gouvernance culturelle doit aussi se nourrir d'un dessein dont les clés sont également politiques.



Conclusions

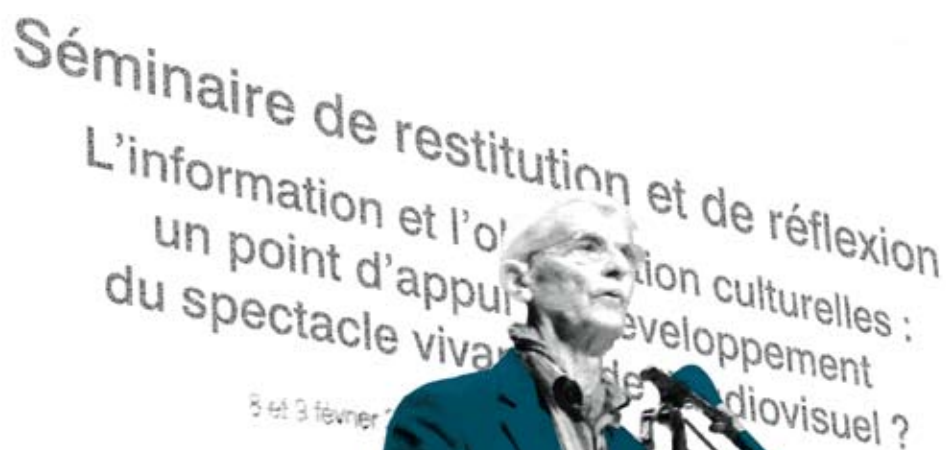
Yves Larbiou,
président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon

En tant que président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon, ma première réaction est de me réjouir du nombre important de participants, de souligner la grande qualité des organisateurs, des intervenants, la qualité d'écoute participative du public. Ce séminaire a permis d'inscrire dans le débat public la restitution des trois études commandées par l'État et la Région. Il a permis de poser les enjeux et les questionnements qui appellent à rebondir pour ouvrir de nouveaux espaces de réflexions et d'échanges.

Par ailleurs je veux profiter de cette rencontre pour rappeler les missions de Réseau en scène Languedoc-Roussillon dans le secteur du spectacle vivant : l'association se propose de favoriser une meilleure circulation des œuvres créées en région et de contribuer à la mise en place d'une plus grande coopération entre les opérateurs culturels. Ce projet ambitieux, reçoit un excellent soutien de la DRAC, de la Région et des cinq Départements, partenaires avec lesquels nous continuerons, en toute confiance, à le faire évoluer.

Je pense que Réseau en scène Languedoc-Roussillon et l'Observatoire des Politiques Culturelles ont su faire la preuve, dans l'organisation de ce séminaire, de leurs complémentarités. La richesse des débats, des contributions et réflexions, témoigne du souci partagé de voir le secteur des arts vivants évoluer, se renforcer et se tourner vers de nouvelles dynamiques.

Je vous remercie tous, notamment Jean-Pierre Saez et ses collaborateurs de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble, Pascal Champlon et toute l'équipe de Réseau en scène Languedoc-Roussillon. Je dis merci également à l'équipe des Treize Vents qui nous accueille et à vous tous qui avez apporté votre présence et vos questions. Je salue la confiance que la DRAC et la Région nous ont accordée pour l'organisation de ces journées.



Séminaire de restitution et de réflexion
L'information et l'observation culturelles :
un point d'appui pour le développement
du spectacle vivant et audiovisuel ?
2 et 3 février

Patrick Malavieille, président de la commission culture et patrimoine, Région Languedoc-Roussillon

Monsieur le président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon, Monsieur le directeur, Monsieur le directeur régional des affaires culturelles, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je voudrais, à mon tour, remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont permis l'organisation de cette manifestation. Et j'imagine qu'à l'issue de ces longues heures de travaux, vous attendez légitimement un certain nombre d'engagements des institutions que nous représentons, Monsieur Deschamps et moi-même, et que nous vous fassions part des orientations et des propositions qu'elles nous ont inspirées.

Je veux d'abord adresser des remerciements à celles et ceux qui ont rendu possible ce séminaire qui fera date dans l'histoire de la politique culturelle de la région : merci à Jean-Claude Fall et l'équipe des Treize Vents de nous avoir accueillis, à Jean-Pierre Saez et son équipe de l'Observatoire des Politiques Culturelles, et à vous tous qui avez apporté vos contributions, aux différents intervenants, aux témoins qui se sont prêtés à ces exercices parfois difficiles, mais précieux, pour la réflexion des élus que nous sommes. Je veux remercier Languedoc-Roussillon Cinéma et Réseau en scène Languedoc-Roussillon : Monsieur le directeur, que vous soyez remercié pour votre implication personnelle ainsi que votre équipe pour le succès de cette manifestation.

La présence des représentants des régions, des départements, de nombreuses communautés de communes, des agglomérations de Montpellier et de Perpignan, des organisations et syndicats représentatifs, des artistes et acteurs culturels a donné sa véritable dimension à ce rendez-vous. Nous attendions beaucoup de monde, nous n'avons pas été déçus, même si je regrette l'absence de quelques agglomérations. Il faudra à l'avenir, pour étayer les propositions que nous allons faire, que les communautés d'agglomérations prennent toutes conscience de leur rôle dans les politiques et la mutualisation des moyens et réflexions que nous entendons engager.

Ces journées sont utiles si elles sont suivies d'effets. Je voudrais maintenant vous présenter une série de **propositions** travaillées en accord avec la DRAC, qui sont en quelque sorte les premiers pas d'un accord cadre entre la DRAC et la Région Languedoc-Roussillon pour le spectacle vivant. Je souhaite vivement que les conseils généraux, les communautés d'agglomérations nous rejoignent pour que nous puissions avancer dans ces dispositions.

Le COREPS est à l'évidence l'outil qui doit être développé plus fortement à la condition qu'il fonctionne, qu'il soit utile et investi par les collectivités, Conseils Généraux et Communautés d'Agglomérations notamment, ainsi que par les partenaires sociaux. Nous devons accompagner une meilleure structuration de cet outil, établir une double présidence État-Région, et mettre en fonctionnement dans les meilleurs délais une commission "création et diffusion" sous l'égide de la DRAC et une commission "emploi et formation professionnelle", sous la responsabilité de la Région. Cela est indispensable pour définir et mettre en place très vite, dès 2008, sept engagements que nous entendons soumettre à discussion et à décision :

- création d'une charte fixant les conditions et assurant le contrôle de l'utilisation des fonds publics au regard du respect des droits sociaux et des conditions de travail par les structures subventionnées ;
- inscription d'un engagement sur ces questions et le respect des droits d'auteurs dans toutes les conventions signées avec la région Languedoc-Roussillon ;
- création de documents d'informations, de formations spécifiques, d'espaces de dialogue avec les détenteurs - notamment les nouveaux - de licences d'entrepreneur de spectacle, ainsi qu'avec les collectivités organisatrices ;
- création d'une cellule de veille sur l'emploi culturel en région en lien avec les annexes 8 et 10 du régime de l'intermittence ;
- nouvelle convention d'objectifs État, Région, AFDAS pour le plan de formation professionnelle ;
- intégration des festivals dans la structuration du territoire, en soutenant tous ceux qui s'engagent dans une activité de saison, qu'il s'agisse de diffusion ou de création ;
- ouverture d'un large débat avec l'ensemble des collectivités sur les moyens consacrés à la création en direction des équipes artistiques afin de réduire le déséquilibre entre soutien aux institutions et soutien aux équipes de création.

Dans la continuité de ces sept engagements communs à la DRAC et à la Région, nous entendons, pour ce qui concerne le conseil régional, travailler aussi pour que le soutien de la direction du développement économique et de la direction de la formation professionnelle aux GE soit étendu au secteur culturel ; qu'une charte de qualité soit établie avec le comité régional du tourisme afin que tous les lieux commerciaux assurant la diffusion culturelle s'engagent sur le respect des conditions salariales et de travail des artistes. Fort d'une expérience novatrice et partagée avec la DRAC Languedoc-Roussillon, nous souhaitons faire en sorte que les lieux et structures de diffusion conventionnés par l'État et la région assurent des coproductions avec de réels apports financiers et une attention toute particulière à la création régionale. Et nous entendons, toujours dans le cadre d'une discussion ouverte et constructive avec l'État, maintenir un haut niveau d'aide directe aux artistes et à la création. Cependant, si nous avons pu mesurer le chemin parcouru, n'oublions pas ce qui nous permet d'avancer : le dialogue, le développement de partenariats entre institutions, la confiance entre acteurs culturels et collectivités, le développement de structures telles que Réseau en scène Languedoc-Roussillon, au cœur des besoins des politiques régionales.

C'est dans cet esprit que nous devons continuer à travailler et c'est là que nous avons besoin de vous, employeurs et salariés, avec vos organisations syndicales ou professionnelles représentatives, venez proposer et construisez avec nous dans l'intérêt des créateurs et des publics. Continuons à débattre, évaluer et ajuster nos politiques. C'est l'engagement que nous prenons pour que ces journées sur le spectacle vivant et l'audiovisuel en région soient fondatrices d'un nouveau développement. Et nous vous fixons d'ores et déjà rendez-vous en 2009 pour accélérer encore, et ensemble, la culture en Languedoc-Roussillon.

N'oublions pas cette belle maxime de Benjamin Franklin :

“Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes, je me souviens.
Tu m'impliques, j'apprends”.

Merci à tous de vous être beaucoup impliqués, merci à chacune et à chacun de nous avoir beaucoup appris.



Didier Deschamps, directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon

Je voulais vous dire que je m'associe entièrement aux remerciements que Patrick Malavielle et Yves Larbiou viennent de prononcer. Dans la mesure où nous avons souhaité, Patrick Malavielle et moi-même, vous présenter des propositions communes, je ne reviendrai pas sur le détail de ce qui vient d'être dit en parfaite intelligence entre les services de l'État et de la Région, mais je tiens à souligner qu'il s'agit à mes yeux d'une étape décisive dans la prise en considération des politiques culturelles en région. Attentif au respect de la propriété intellectuelle, je tiens à préciser que la proposition concernant la mission de veille provient d'une délégation syndicale reçue le 6 décembre à la DRAC.

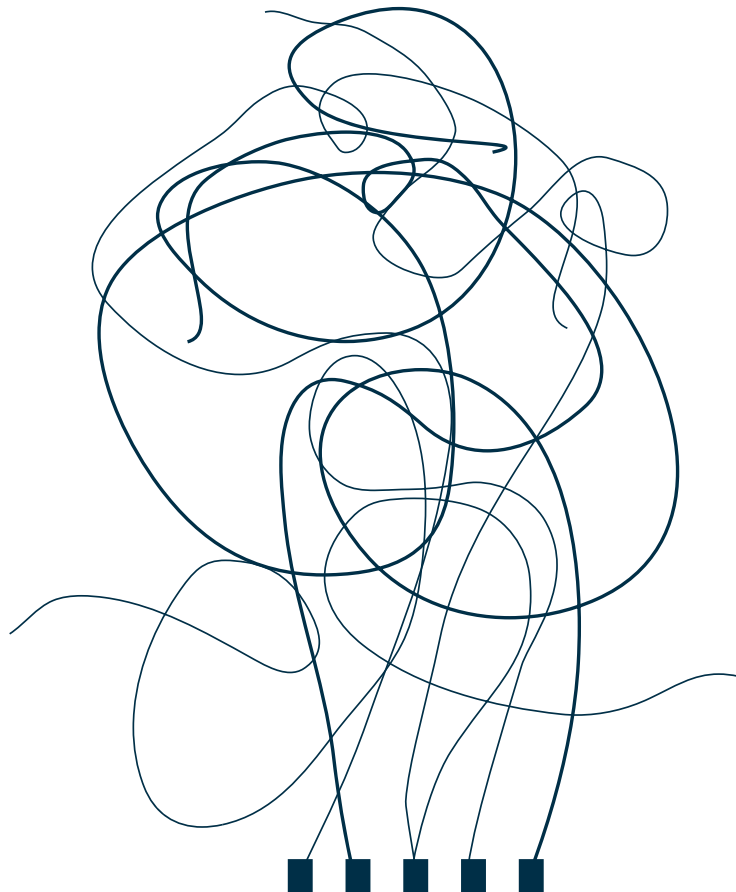
Cet accord-cadre qui devra être enrichi au fil des mois, constitue une étape importante dans une région où les pratiques culturelles sont certes foisonnantes mais trop souvent isolées : isolement des artistes, parfois absence de dialogue et de concertation, voire de bon sens. Je disais dans mon intervention d'ouverture que le premier succès de ce séminaire résidait dans la mobilisation de l'ensemble des partenaires qui œuvrent sur le territoire de Languedoc-Roussillon. Je reste convaincu de cette nécessité.

Je suis convaincu aussi par le fait qu'aujourd'hui la présence évoquée des Conseils généraux, des communautés d'agglomérations et des communes est un signe supplémentaire et un atout à préserver à l'avenir. Même s'il reste beaucoup à faire pour mobiliser l'ensemble des collectivités, même si aux yeux de certains cette réunion pouvait apparaître comme un leurre, nous avons prouvé que nous pouvions tous travailler ensemble. Il convient donc que chacun profite de l'occasion donnée d'investir ces espaces de dialogue afin de ne pas se retrouver uniquement dans un affrontement de revendications - si légitimes qu'elles puissent être parfois - mais aussi dans la construction de politiques culturelles au service des publics.

J'indiquais hier que le combat n'était pas gagné,
je concluais en disant comme le philosophe : "il faut imaginer Sisyphe heureux".



Bilan



L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel ?

par Réseau en scène Languedoc-Roussillon

Les 8 et 9 février 2007, Réseau en scène Languedoc-Roussillon organisait, en partenariat avec l'*Observatoire des Politiques Culturelles* et avec la collaboration de *Languedoc-Roussillon Cinéma*, le séminaire de restitution et de réflexion "L'information et l'observation culturelles : un point d'appui du développement du spectacle vivant et de l'audiovisuel ?".

Initié par la DRAC Languedoc-Roussillon et la Région Languedoc-Roussillon, ce séminaire a rassemblé près de 400 personnes œuvrant dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma.

Ainsi, une centaine d'équipes artistiques, collectifs et la plupart des lieux de diffusion étaient au rendez-vous. Élus et responsables de services culturels sont venus représenter un nombre important de collectivités territoriales (Conseils généraux, Communes, Intercommunalités et Pays).

Les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi ont été fortement présents : plus de 18 organismes de formation présents sur la région (organismes privés et associatifs, compagnies et universités investies dans le secteur), la DRTEFP, l'OREF, le CARIF Languedoc-Roussillon, la CPNEF SV la délégation Sud-Est de l'AFDAS.

Par ailleurs, ce séminaire a fait écho sur le plan national, comme en atteste la présence d'autres DRAC, d'associations régionales et départementales.

Cette rencontre a permis d'établir une photographie éclairante de la situation culturelle en région sur les problématiques liées à la création, la diffusion, l'emploi et la formation. Elle a amorcé, dans une volonté de dialogue avec l'ensemble des acteurs culturels, une dynamique d'évolution.

Ce sentiment est renforcé et conforté par les engagements pris par la DRAC Languedoc-Roussillon et la Région Languedoc-Roussillon : un développement et une meilleure structuration de la COREPS, lieu de concertation et de partenariat, avec la création de deux commissions : création et diffusion sous l'égide de la DRAC, emploi et formation sous la responsabilité de la Région Languedoc-Roussillon.

L'édition des actes de ce séminaire, plus d'un an après sa tenue, permet de dresser un premier bilan, la plupart des engagements pris publiquement par l'État et la Région à cette occasion ayant fait l'objet d'un travail effectif.

Pour ce faire, les travaux du COREPS ont repris activement et ont permis d'engager et structurer plusieurs chantiers. C'est dans cette logique, et aux côtés de ses partenaires publics, que Réseau en scène Languedoc-Roussillon assure désormais le secrétariat technique du COREPS.

La mise en place de la "cellule de veille sur les réglementations applicables aux salariés du spectacle", animée par la DRAC aux côtés de représentants de la Région, des Conseils généraux, des organisations professionnelles, de l'URSSAF et des ASSÉDIC s'avère après six réunions être particulièrement pertinente. Outil réactif, dynamique et productif, les premières synthèses de ses travaux sont publiées conjointement à l'édition des actes du séminaire de février 2007. Cette cellule démontre, s'il en fallait la preuve, que l'ensemble des partenaires peut, à cette échelle, participer d'un dialogue social constructif.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la commission emploi-formation du COREPS, animée par la Région Languedoc-Roussillon, a, elle aussi, ouvert plusieurs dossiers. Elle a permis de coordonner les travaux de négociation d'un nouvel accord cadre (État - Région - AFDAS - partenaires sociaux) sur l'emploi et la formation professionnelle dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, dont la signature devrait intervenir avant la fin de l'année 2008.

Si cet accord est un outil indispensable à la structuration et la sécurisation des parcours professionnels, de premiers outils ont déjà été mis en place, dans une logique de préfiguration. Ainsi, depuis 2007, Réseau en scène Languedoc-Roussillon en partenariat avec le CARIF Languedoc-Roussillon a mis en place, par exemple, un répertoire régional de la formation professionnelle continue dans le spectacle vivant et de nombreuses rencontres professionnelles thématiques sur les territoires.

En ce qui concerne le respect des obligations sociales, la Région a systématisé l'application de la charte des missions de services publics pour un meilleur contrôle de l'utilisation des fonds publics, et intégré des clauses relatives au respect de la législation sociale et des droits d'auteurs dans les conventions signées avec les bénéficiaires d'aides.

Évidemment, cette question de législation ne pouvait être traitée qu'au moment de la contractualisation et une dynamique plus large s'est engagée. Ainsi, les nouveaux détenteurs de la licence d'entrepreneur de spectacles sont conviés par la DRAC en collaboration avec la Région à une journée d'information autour de trois pôles principaux :

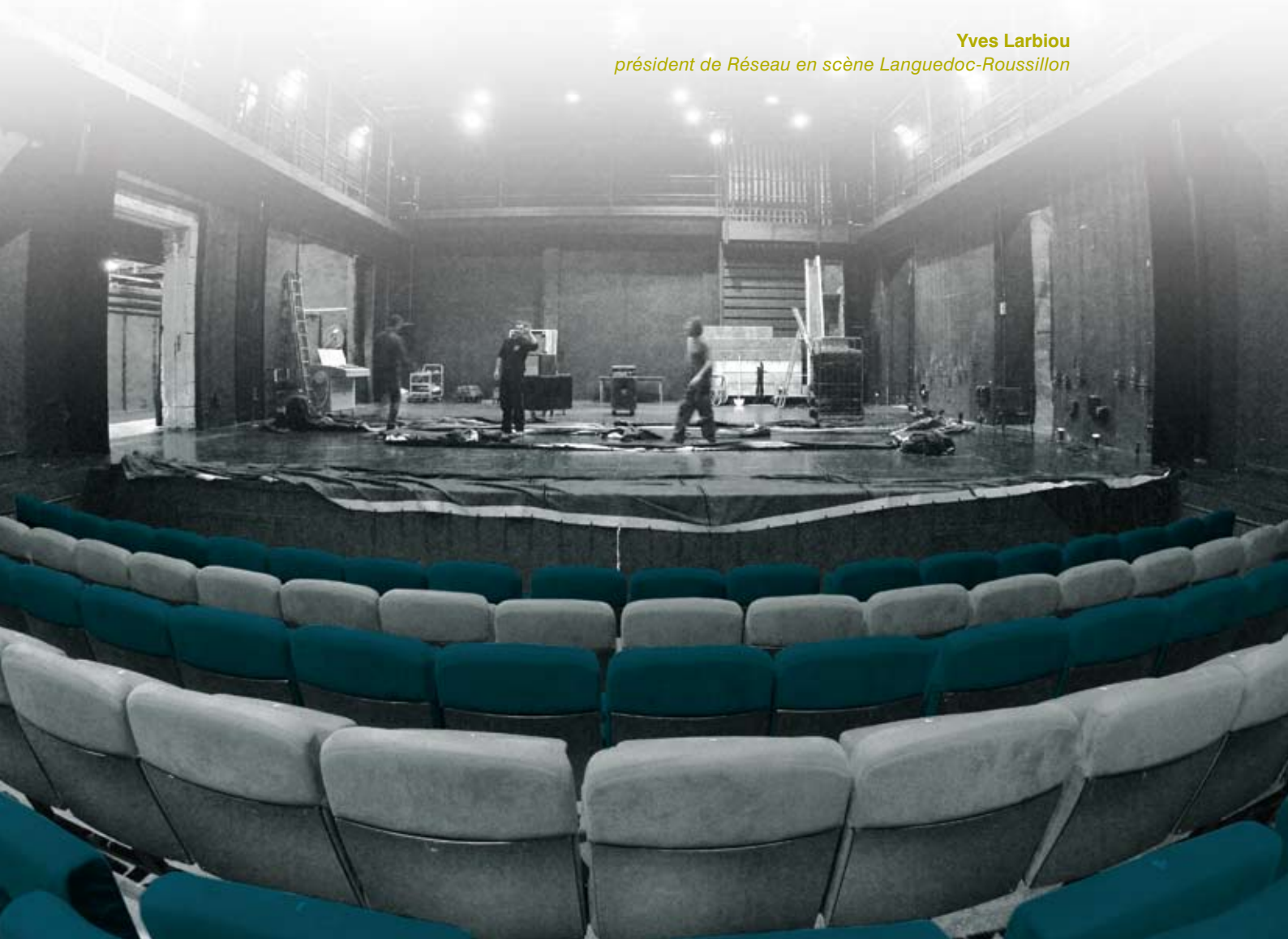
- législation sociale des organisateurs de spectacles,
- sensibilisation aux questions de sécurité,
- information sur les droits d'auteurs et droits voisins.

Ces journées, qui rencontrent un succès important, sont aussi complétées par un plan d'information ciblé auprès des organisateurs non professionnels.

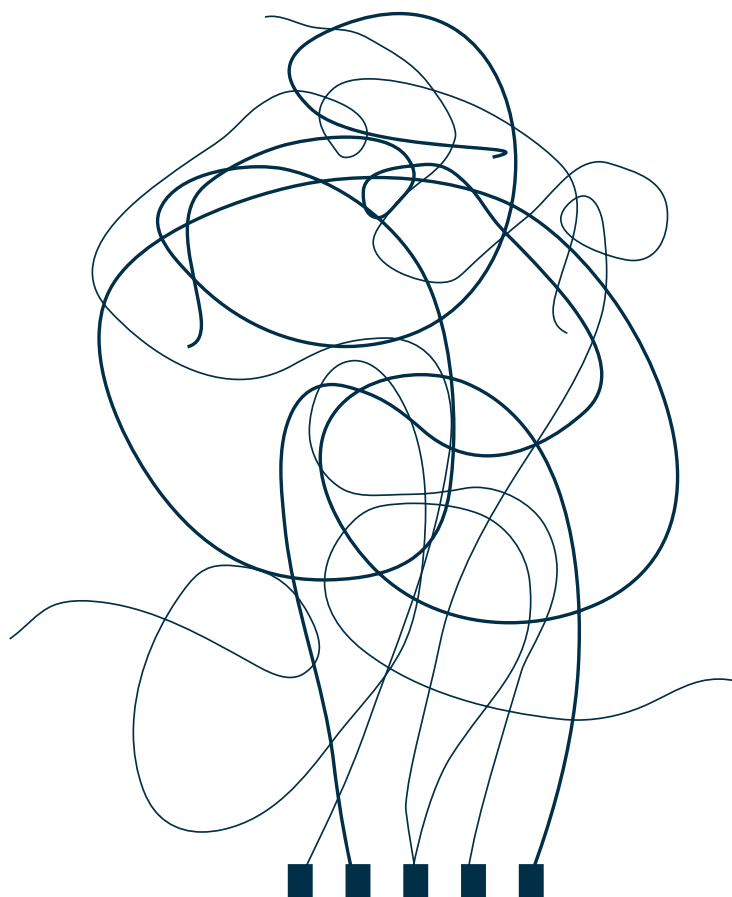
Enfin en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme, a été diffusé un document de sensibilisation auprès des restaurants, de l'hôtellerie de plein air... Pour appuyer cette démarche une première réunion d'information a été organisée avec le GUSO.

De nombreux outils sont donc en place et la cohérence des démarches de structuration du spectacle vivant et de l'audiovisuel, que certains disaient lacunaire, est désormais engagée dans notre région. Gageons que le rendu des nouvelles études commandées dans la lignée des travaux du séminaire de 2007 permette de poursuivre l'évaluation des besoins de la profession et alimente des débats de qualité contributifs à l'évolution des politiques publiques dans le champ de la création, de la diffusion, de la formation et de l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel en région Languedoc-Roussillon.

Yves Larbiou
président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon



Liste des intervenants des 8 et 9 février 2007



Michel THÉNAULT,

Michel Thénault a été préfet de la Région Languedoc-Roussillon d'août 2005 à juillet 2007.

Georges FRÊCHE,

Georges Frêche est président de la Région Languedoc-Roussillon.

Pascal CHAMPLON,

Pascal Champlon a été directeur de Réseau en scène Languedoc-Roussillon de novembre 2005 à juin 2007.

Jean-Pierre SAEZ,

Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles, Jean-Pierre Saez est, depuis 1990, fondateur et rédacteur en chef de L'Observatoire, revue semestrielle éditée par l'Observatoire des Politiques Culturelles. Chargé de cours à l'Institut d'études politiques de Grenoble, il est également président du festival des 38^e Rugissants (musiques nouvelles). Ses thèmes de prédilection portent sur la culture et le lien social, la diversité culturelle et l'éducation artistique.

Bibliographie :

Nombreux articles (en particulier dans L'Observatoire), études et contributions à des ouvrages sur les politiques culturelles. A notamment publié :

- 📖 *Développement urbain et culture* (dir.). Observatoire des Politiques Culturelles, DIV, Ministère de la Culture et de la Communication et de la Communication, 2002.
- 📖 *L'art contemporain : champs artistiques, critères, réception* (dir.). Paris : L'Harmattan, 2000.
- 📖 *Identités, cultures et territoires* (dir.). Paris : Desclée de Brouwer, 1995.

Claude VAUCLARE,

Claude Vauclare est consultante, directrice d'Ithaque, cabinet de conseil, d'études, de formation et d'expertise, spécialisé dans les études de branches professionnelles (métier, emploi, qualification, formation). Elle est l'auteur du rapport "Étude diagnostic et prospective sur la formation des professionnels du spectacle vivant et de l'audiovisuel en Languedoc-Roussillon". Elle a également contribué à l'ouvrage *Le Spectacle vivant – Paris : la documentation Française, 1997. (Prospective formation emploi).*

Marie-Christine BORDEAUX,

Spécialiste des questions de médiation, Marie-Christine Bordeaux est chercheur en sciences de la communication à l'Université Stendhal Grenoble 3 (GRESEC). Elle est également chargée de mission à l'Observatoire des Politiques Culturelles, et membre du Conseil scientifique et d'évaluation de l'ANLCL - GIP.

Bibliographie :

Nombreux articles (en particulier dans L'Observatoire), études et contributions à des ouvrages sur les politiques culturelles. A notamment publié :

- 📖 *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*. Paris : Éditions de l'Aube, 2005. (collection Monde en cours, Observatoire des Politiques Culturelles).
- 📖 *L'Évaluation dans les politiques culturelles territoriales et l'observation culturelle en région : quelles articulations ?* Actes, Colloque, Grenoble, 23-24 janvier 2003. - Grenoble : Observatoire des Politiques Culturelles ; Ville de Grenoble ; DDAT, 2004.
- 📖 *Éducation et culture en Europe. Le rôle du partenariat*. Paris : L'Harmattan, 2003. (Éducation et sociétés).

Cathy GUERRE,

Cathy Guerre est auteur, compositeur, musicienne, membre de la SACEM, de la SPEDIDAM, de l'ADAMI et formatrice sur l'environnement socioprofessionnel de l'artiste. Elle est l'auteur du "Guide de l'organisateur de spectacles", SAMUN – 2006.

Bibliographie :

- 📖 Chargée de mission et co-auteur de l'étude sur "La faisabilité d'une mutualisation de moyens pour les structures du spectacle" (avec ACE et les structures professionnelles du secteur en Languedoc Roussillon : Légi Spectacle, ARDEC, ARFACS, ATEF) – 2004.
- 📖 Coauteur de l'évaluation chiffrée "Le spectacle vivant en Languedoc-Roussillon" éditée par l'OREC, première étude régionale sur le spectacle vivant – 1997.
- 📖 Coauteur du "Guide du jeune musicien" réalisé avec la direction de la jeunesse et des sports de Perpignan – 1994.
- 📖 Coauteur du "Guide pour l'employeur du spectacle" guide pratique édité à 2000 exemplaires par l'URSSAF des PO – 1994.

Emmanuel NÉGRIER,

Emmanuel Négrier est chercheur CNRS au CEPEL, Université de Montpellier I. Ses domaines de recherche couvrent le champ des politiques culturelles et celui des changements d'échelle territoriale.

Bibliographie :

- 📖 *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve des changements d'échelle territoriale*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, collection Symposium, 2005.
- 📖 *La lecture publique à l'heure intercommunale* (avec Alain Faure), La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube, Observatoire des Politiques Culturelles, 2005.
- 📖 *Une politique culturelle privée en France ?* Paris : L'Harmattan, collection Études culturelles 2006
- 📖 *La création et la diffusion du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon* (avec Nicolas Dubourg et Joël Inguibert), Montpellier : Réseau en scène Languedoc-Roussillon, 2008

En préparation :

- 📖 *La fin des cultures nationales ?* (avec Lluis Bonet), 2007
- 📖 *La décentralisation en actes* (avec Alain Faure) : Paris : L'Harmattan 2007
- 📖 *Les nouveaux territoires des festivals* (avec Marie-Thérèse Jourda) 2007

Jean-Claude POMPOUGNAC,

Après avoir été directeur régional des affaires culturelles de la région Centre, Jean-Claude Pompougnac a dirigé, de 2004 à 2007, ARCADÉ EPCC pour les arts de la scène et de l'image en Île-de-France, créé par la Région Île-de-France et l'État.

Bibliographie :

- 📖 *Discours sur la lecture : 1880-2000.* - Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard ; avec la collab. de Emmanuel Fraisse, Martine Poulain, Jean-Claude Pompougnac. Paris : BPI-Centre Pompidou, Fayard, 2000.
- 📖 *Illettrisme : tourner la page ?* - Jean-Claude Pompougnac. Paris : Hachette, 1996.

Philippe CHAUDOIR,

Philippe Chadoir est sociologue, maître de conférences à l'IUL, membre de l'équipe de recherche "Villes : espaces et sociétés" de l'Université Lyon 2 UMR CNRS 5600 et responsable du réseau de recherche international "Arts de Ville" : développement culturel et espace public urbain. Il est également président de Lieux Publics, Centre national de création des arts de la rue – Marseille.

Bibliographie :

- 📖 "Distance / décalage. Intervention artistique et regard sociologique : une impossible alliance ?", contribution à un ouvrage collectif "Pour une sociologie de la forme", MAROUF Nadir (dir.), cahiers du CEFRESS, L'Harmattan, Mars 2000.
- 📖 *Discours et figures de l'espace public à travers les arts de la rue - La Ville en scènes*, Editions L'Harmattan, Avril 2000.
- 📖 "Pratiques émergentes dans l'espace public et politiques culturelles", L'Observatoire n°22, Observatoire des Politiques Culturelles, Grenoble, Janvier 2002.
- 📖 *Les régions et le spectacle vivant. Évaluation de la convention des scènes régionales Rhône-Alpes*. Grenoble : Observatoire des Politiques Culturelles, 2005.
- 📖 *GTR Résidences d'Artistes*, AMDRA, juin 2004

Jean-Claude LARTIGOT,

Jean-Claude Lartigot est directeur de l'AMDRA, agence musique et danse en Rhône-Alpes (qui a fusionné avec l'ARSEC pour devenir en janvier 2008, la NACRe).




Bibliographie :

- 📖 Lartigot Jean-Claude, Vicart Jean-Louis. *Les Pratiques instrumentales amateurs*. Paris, 2-3 octobre 1992. - Paris : ARIAM Île-de-France, 1993.
- 📖 L'apprenti instrumentiste : *de la logique des méthodes à la médiation des professeurs dans la situation d'enseignement*, 1999, Van de Velde
- 📖 Lartigot Jean-Claude, Sprogis Eric. *Écoles de Musique : un changement bien tempéré*, 1991, Edisud
- 📖 Lartigot Jean-Claude, Sprogis Eric. *Libérer la Musique*, 1975, Éditions Universitaires
- 📖 Auteur principal des "Repères bibliographiques pour les musiciens enseignants" (Cité de la Musique - Centre de ressources musique et danse, 1998).
- 📖 Braemer Jean-Marc, Chopard Margareth, Lartigot Jean-Claude. *La décentralisation des enseignements artistiques*, 2007, AMDRA
- 📖 Demange Éric, Lartigot Jean-Claude. *Apprendre la musique ensemble*, 2007, Symétrie

Léo ANSELME,

Léo Anselme est chargé d'étude, conseiller auprès des collectivités à l'ARSEC. En 2008, l'ARSEC et l'AMDRA ont fusionné pour devenir la NACRe, au sein de laquelle il est coordinateur de l'observation et des études.

Bibliographie :

-  *L'Action culturelle en milieu pénitentiaire*. Lyon : ARSEC, 1997.
-  *La Gestion de l'entreprise culturelle*. Paris Lyon : Juris service ; AGECE ; Actes Sud, 1996. (Les Guides pratiques des entreprises culturelles)
-  *Culture et coopération intercommunale : la Communauté de villes de l'agglomération de La Rochelle*. Grenoble : Observatoire des Politiques Culturelles, 1995.

Jacques ATLAN,

Jacques Atlan, maire de Saint-Jean-de-Védas, est vice-président délégué à la culture du Département de l'Hérault.


Alain TARLIER,

Alain Tarlier est président de la Commission culture et sport, vice-président du Conseil Général de l'Aude.

Joël BROUCH,

Joël Brouch est directeur de l'OARA.

Bibliographie :

-  *Rapport d'orientation. Mission pour développer la création et la diffusion du spectacle vivant par la solidarité territoriale et la mise en réseau sur l'ensemble du pays Basque*. Ustaritz : OARA ; Institut Culturel Basque, 2002.

Alain GARLAN,

Généraliste de l'ingénierie artistique, Alain Garlan est spécialiste du spectacle vivant (théâtre, musique et danse). Professionnel du management et de l'administration des entreprises culturelles publiques et privées, il est expert dans les domaines de l'emploi et de la formation. Actuellement, il est chargé du développement de l'ENSATT, ainsi qu'expert auprès de la commission permanente pour l'emploi du CNPS.

Bibliographie :

-  *Y a-t-il une crise du théâtre public ?*, Internet, 2002.

Jean-Pierre DEMAS,

Jean-Pierre Demas est directeur des formations de l'ISTS à Avignon. Après une formation en architecture et urbanisme, et une pratique professionnelle dans ces métiers durant une dizaine d'années, il s'est installé dans le spectacle vivant, d'abord comme contrebassiste de jazz, et musicien avec l'Attroupement de Denis Guenoun, puis comme scénographe pour diverses compagnies théâtrales, chargé de cours de dessin technique et de construction à l'École nationale supérieure d'art dramatique du TNS.

Christophe CAVARD,

Christophe Cavard est vice-président délégué à l'insertion et à la formation professionnelle du Conseil Général du Gard.

Didier SALZGEBER,

Didier Salzgeber est directeur d'ARTECA.

Bibliographie :

A contribué à la revue L'observatoire et participé à des ouvrages tels que :

- 📖 *Observer la culture en région. Contribution du groupe de travail sur l'observation culturelle en région, novembre 2003.* Paris : DDAT ; DEP ; Arteca ; Musique et danse en Poitou-Charentes ; Oppes ; OPC, 2004.
- 📖 *L'évaluation dans les politiques culturelles territoriales et l'observation culturelle en région : quelles articulations ?.* Actes, Colloque, Grenoble, 23-24 janvier 2003. Grenoble : Observatoire des Politiques Culturelles ; Ville de Grenoble ; DDAT, 2004.
- 📖 *La décentralisation culturelle en Lorraine : enjeux et perspectives.* Séance plénière du 14 novembre 2003. Metz : Conseil Economique et Social de Lorraine, 2003.

Antoine SARDA,

Antoine Sarda a été vice-président délégué à la culture du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, jusqu'en avril 2008.

Didier DESCHAMPS,

Didier Deschamps est directeur régional des affaires culturelles, DRAC Languedoc-Roussillon.

Patrick MALAVIEILLE,

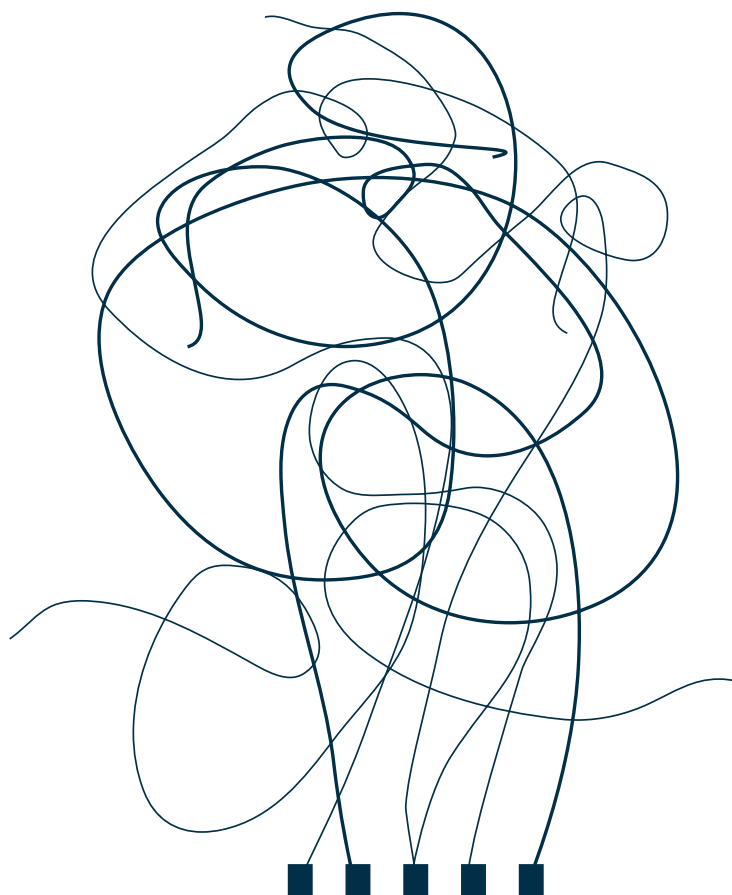
Patrick Malavieille a été président de la commission culture et patrimoine à la Région Languedoc-Roussillon d'avril 2004 à avril 2008.

Yves LARBIOU,

Yves Larbiou est président de Réseau en scène Languedoc-Roussillon.

Liste des participants au séminaire

(répertoriés par département et ordre alphabétique)



nom	prénom	qualité	structure	ville
ALBERT	Manon	Chargée des relations avec le public	Le Théâtre Scène Nationale de Narbonne	Narbonne (11)
BAURES	Alain	Délégué culturel	Fédération des Œuvres Laïques de l'Aude	Carcassonne (11)
BAYLE	Bertrand	Directeur	Conservatoire de Narbonne	Narbonne (11)
BOUCHER	Bernadette	Metteur en scène / comédienne	Cie de La Loue	Narbonne (11)
COSTADAU	Jean	Maire adjoint	Ville de Bages	Bages (11)
DELBOSC	Agnès	Chargée de mission	ADDMD 11	Carcassonne (11)
DELEIGNE	Franck		Cie La Poucette	Port-la-Nouvelle (11)
DELEIGNE	Nathalie	Directrice artistique	Cie La Poucette	Port-la-Nouvelle (11)
FARIA	Sophie	Directrice artistique	Cie Les Pas tentés	Belpech (11)
FISCHER	Gioras	Directeur artistique	Cie Bolega Bolega	Pépieux (11)
GIMBERT	Géraldine		Communauté de Communes de la Région Lézignanaise	Lézignan (11)
LAURENT	Marie-Pierre	Déléguée à la culture	Conseil général de l'Aude	Carcassonne (11)
LOYAT	Franck	Chargé de développement culturel	Pays de Corbières et Minervois	Lézignan (11)
MOUSSA	Medhi	Directeur	Théâtre Na Loba	Pennautier (11)
MUZETTI	Valérie		Médiane productions	Villemagne (11)
OLIVIER	Nadine	Maire adjointe déléguée à la culture	Ville de Gruissan	Gruissan (11)
PASQUET	Flore	Agent de développement culture et services	Pays de la Narbonnaise	Narbonne (11)
PUISAIS	Anne		Label ID	Thézan-des-Corbières (11)
RAYNAUD	Alberte	Chorégraphe	Garrigue Danse Rivage	Port-la-Nouvelle (11)
RIVOIRE	Estelle	Administratrice	Label Tour	Montredon (11)
RUDNIK GILS	Arlette	Directrice	Pays Carcassonnais	Carcassonne (11)
SENEGAS	Christine	Chargée de mission	ADDMD 11	Carcassonne (11)
SIMONEAU	Frank	Directeur	ADDMD 11	Carcassonne (11)
TALLIEU	Audrey	Chargée des relations avec le public	Le Théâtre Scène Nationale de Narbonne	Narbonne (11)
TANNEAU	Franck	Coordinateur	Alternateur / KAMA 11	Castelnaudary (11)
THIBA	Marion	Chargée de mission culturelle	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée	Narbonne (11)
VALERO	Karine	Programmatrice culturelle	Espace Culturel des Corbières	Lézignan-Corbières (11)
VERLET	François	Président	Médiane productions	Villemagne (11)
FAYOLLE	Valérie	Responsable de l'observatoire régional des arts du spectacle	ARCADE PACA	Aix-en-Provence (13)
GOMEZ	Laurent	Chargé de mission	AFDAS Sud-Est	Marseille (13)
SUSINI	Monica	Responsable de la délégation	AFDAS Sud-Est	Marseille (13)
BOUR	Marie-Jo	Directrice	Musique Danse Bourgogne	Dijon (21)
BAETZ	Anne	Administratrice	Mécanique Vivante	La Grand-Combe (30)

nom	prénom	qualité	structure	ville
BARGY	Guita	Présidente de la culture	Communauté de communes Autour d'Anduze	Anduze (30)
BASTIDE	Benoît	Chargé de production	Direkt Tribal Family / FEMAG	Nîmes (30)
BELDA	Magali	Service tourisme	Communauté de communes Rhony-Vistre-Vidourle	Gallargues-le-Montueux (30)
BERTON	Jean-François	Président	FEMAG	Alès (30)
BRACCINI	Viviane	Chef du service culture	Conseil général du Gard	Nîmes (30)
CADET	Jean-François	Membre du bureau	FEMAG	Nîmes (30)
CHESSA	Monique	Conseillère au spectacle vivant	Conseil général du Gard	Nîmes (30)
CLATERET	Peggy	Stagiaire	Mécavivante	La Grand-Combe (30)
COUELLI	René	Vice-président délégué à la culture	Communauté de communes Vivre en Cévennes	Rousson (30)
CREPIN	Gilles	Directeur artistique	Cie Épices et Parfums	Monoblet (30)
DE BANES GARDONNE	François	Directeur	CIRCA Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon	Villeneuve-lez-Avignon (30)
DESBERTRAND	Pierre	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Gallargues-le-Montueux (30)
DOMINGUEZ	Christèle	Responsable du service culturel	Ville de Pont-Saint-Esprit	Pont-Saint-Esprit (30)
DOROSZLAI	Edmée	Technicienne scripte cinéma	Cinambule	Villeneuve-lez-Avignon (30)
ERARD	Claude	Comédienne	Telquel Théâtre	Nîmes (30)
FOURNAT	Lætitia	Coordinatrice du Forum Art'Pantin	AREMA LR	Vergèze (30)
GAINET	Stéphanie	Chargée de mission culture	Communauté de communes Vivre en Cévennes	Rousson (30)
GAUDIN	Isabelle	Administratrice	Association Vie d'artiste	Nîmes (30)
GAVALDA	Elisabeth	Directrice artistique	Théâtre de la Palabre	Boisset et Gaujac (30)
GIMENEZ	Lisa	Chorégraphe	M.A.P.	Nîmes (30)
GOURIE	Loïc	Chargé de diffusion	Cie Dynamogène	Nîmes (30)
HEBRARD	Jean	Attaché de production	Cie Gargamela	Saint-Hippolyte-du-Fort (30)
HENIN	Anne-Marie	Présidente / Coordinatrice	Productions du Soleil	Barjac (30)
HUBIDOS	Hervé	Chargé de la programmation culturelle	EPCC du Pont du Gard	Vers-Pont-du-Gard (30)
KLEITZ	Dominique	Département de la culture	Communauté de communes Autour d'Anduze	Anduze (30)
LACASSAGNE	Françoise		Arte y Toro	Nîmes (30)
LADET	Stéphanie	Réalisatrice audiovisuelle		Les Angles (30)
LAFAURIE	Denis	Directeur	Le Cratère, Scène Nationale d'Alès	Alès (30)
LANDY	Denis	Directeur artistique	Triptyk Théâtre	Nîmes (30)
LAURENT	Mathieu	Collaborateur	Conseil général du Gard	Nîmes (30)
LEFEVRE	Manuel		Art Nature - Cie Jolinon	Saint-Quentin-la-Poterie (30)
LEGRAND	Pierre	Conseiller municipal	Ville de Généragues Cafarnal Tribu (collectif jazz)	Généragues (30)
LEONETTI	Maryse	Coordinatrice	Association Éclats / Groupe Lazuli	Deaux (30)

nom	prénom	qualité	structure	ville
LOSSERAND	Clémence	Chargée de diffusion	Telquel Théâtre	Nîmes (30)
LOUP	Pierre	Service tourisme	Communauté de communes Rhony-Vistre-Vidourle	Gallargues-le-Montueux (30)
MICHEL	Daniel	Responsable culturel	Communauté de communes de Valcèzard	Saint-Paulet-de-Caisson (30)
MIRALLES	Chantal	Chargée de production	Les Petits papiers	Laval-Pradel (30)
MORIN	Magali	Responsable du service culture	Communauté de communes Terres de Camargue	Le Grau du Roi (30)
NUEL	Claude	Présidente	ATP d'Uzès	Uzès (30)
PASCHAL	Maud	Directrice de la culture	Communauté de communes du Pays de Sommières	Sommières (30)
PERILHOU	Guy	Directeur	Pôle cirque région Languedoc-Roussillon La Verrerie d'Alès en Cévennes	Alès (30)
PLANTIER	Sylvie	Conseillère cinéma audiovisuel arts plastiques	Conseil général du Gard	Nîmes (30)
POTY	Frédéric	Directeur artistique	Villeneuve en scène	Villeneuve-lez-Avignon (30)
ROBERT	Emilie	Directrice	Théâtre du Périscope	Nîmes (30)
ROBERT	Monique	Directrice artistique	Telquel Théâtre	Nîmes (30)
ROUSSEAU	Mireille	Pôle de développement culturel	Communauté de communes des Hautes-Cévennes	Géolhac (30)
SANS	Jany	Vice-présidente	Communauté de communes Vivre en Cévennes	Rousson (30)
SARGUET	Geneviève	Présidente	Courant Scène	Vauvert (30)
SECOUET	Claude-Marie	Conseil d'administration	ATP d'Uzès	Uzès (30)
SIACQUA	Martine	Service culturel	Ville de Bagnols-sur-Cèze	Bagnols-sur-Cèze (30)
TORRITO	Stéphane	Chef du département culture, patrimoine et festivités	Ville de Beaucaire	Beaucaire (30)
FILLOUX- VIGREUX	Marianne	Chargée d'étude	MFV - Culture conseil	Saint-Jory (31)
MIRA	Georges	Chargé de mission formation spectacle vivant	Région Midi-Pyrénées	Toulouse (31)
DANIEL- SAUVAGE	Véronique	Directrice adjointe	DRAC Aquitaine	Bordeaux (33)
HERMAN	Alain	Directeur	Région d'Aquitaine	Bordeaux (33)
ALBALAT	Gilles	Directeur	ARDEC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
ALIBERT	Damien	Comédien	Cie de l'Écharpe Blanche	Montpellier (34)
ANDRIEU	Christophe	Coordinateur culture	Communauté de communes La Domitienne	Maureilhan (34)
ARGAUD	Mathieu	Chargé de développement	Cie Comme ça - Muriel Piqué	Montpellier (34)
ARIGNON	Claudine	Attachée de presse	Théâtre des Treize Vents, Centre Dramatique National	Montpellier (34)
AYET	Lluis	Chorégraphe, directeur artistique	Association Acta	Montpellier (34)
AZEMA	Maud	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
BALZING	Sylvina	Chef de projet du PRDFP	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
BARAIZE	François	Porte-parole de l'ObsTer	OBSTER	Montpellier (34)
BARRAL	Aude	Coordinatrice emploi-formation	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
BARREIROS	Denise		Cie Là-bas Théâtre	Béziers (34)
BARTHELEMI	François	Directeur d'agence	Texen	Vendargues (34)
BATAILLON	Marie	Secrétaire générale	Maison Antoine Vitez	Montpellier (34)
BEAUFORT	Philippe	Coordonnateur culturel	Communauté de communes Entre Lirou et Canal du Midi	Puisserguier (34)
BEAUSSIER	Françoise	Coordinatrice Agence Aire Métropolitaine	Tango Théâtre	Montpellier (34)
BEDOS	Daniel	Directeur	Printemps des Comédiens	Montpellier (34)
BERENGUEL	Bruno	Directeur	OREF LR	Montpellier (34)
BERGER	Franck	Délégué culturel	CROUS	Montpellier (34)
BERMOND	Maryèle	Agent de développement Agence Aire Métropolitaine	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
BERNOS	Marie	Directrice	Racont'art	Cazilhac (34)
BERTHELEMOT	Fabienne	Collaboratrice au service culturel	Ville de Marsillargues	Marsillargues (34)
BERTRAND	Emilie	Chargé de production	Uni'Sons	Montpellier (34)
BIGOTTE	Franck	Administrateur	Vent du sud	Montpellier (34)
BLNET	Jean-Louis	Responsable administratif	Cie La Rampa	Montpellier (34)
BOILE	Brigitte	Coordinatrice pédagogique du DU Gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
BOMMENEL	Yves	Président	La Méridionale des spectacles	Montpellier (34)
BORIES	Claire	Chargée de production	Cie Les Perles de Verre	Montpellier (34)
BOULET	Laura	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
BOURELLY	Michel	Membre du conseil d'administration	ARDEC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
BOUSQUET	Valérie	Directrice des relations publiques	Théâtre des Treize Vents, Centre Dramatique National	Montpellier (34)
BOUTET	Christophe	Chargé de mission du Président	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
BOYER	Christian	Régisseur général Directeur production exécutif	Languedoc-Roussillon Repérages	Pignan (34)
BREMONT	Juliane	Formatrice	ARDEC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
BRESSON	Florence	Chorégraphe	Cie des Elles	Pézenas (34)
CABECA	Isabel		Continuum	Montpellier (34)
CABRIE	Sébastien	Administrateur	Jazz à Junas	Junas (34)
CARALP	Alain	Président de la commission culture et patrimoine / Vice-président de la Domitienne, délégué à la culture	Communauté de communes La Domitienne	Maureilhan (34)
CARCENAC	Nathalie	Administratrice	Cie Adesso e Sempre	Montpellier (34)
CARDOZE- BRUAS	Valérie	Conseillère musique	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
CARMICHAEL	Jocelyne	Directrice artistique	Cie Théâtre'Elles	Montpellier (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
CARTAYRADE	Henri	Conseiller	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
CARVILLE	Elise	Directrice artistique	Cie In Extremix	Sète (34)
CASERO	Serge	Directeur	Culture Jazz	Pouzolles (34)
CASTAGNE	Pierre	Metteur en scène	Cie Maritime	Montpellier (34)
CAVAROC	Vincent	Responsable de la communication et de la presse	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
CAZIEN	Isabelle	Chargée de production	Exit Cie	Montpellier (34)
CAZIN	Christian	Administrateur	Domaine d'O	Montpellier (34)
CENZI	Bernard	Président	Cie Malampia	Montpellier (34)
CHARUEL	Tessa	Stagiaire	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
CHATENET	Peggy	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
CHAUCHARD	Isabelle	Conseillère à l'emploi culture/spectacle	ANPE culture spectacle	Montpellier (34)
CHAUSSINAND	Myriam			Montpellier (34)
CHAZE	Marie-Christine	Vice-présidente	Montpellier Agglomération	Montpellier (34)
CHIALVO	Michel	Directeur de production et de diffusion	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
CHOLET	Roland	Metteur en scène	Cie Deus Ex Machina	Castelnau-le-Lez (34)
CHOUKROUN	Jacques	Maître de conférence cinéma	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
COIC	Piala	Chargée de mission	Languedoc-Roussillon Cinéma	Montpellier (34)
COMBES	Marjolaine	Chargée de production et de diffusion	Association Chicanes Patricebarthès et Cie	Montpellier (34)
CONAN	Sylvie	Comédienne	Cie Théâtre'Elles	Montpellier (34)
CORDIER	Jean-François	Chargé de mission	Communauté de communes Pays de Thongue	Valros (34)
COTTE	Micha	Présidente	Théâtre en L'R	Cournonsec (34)
COUDERQ	Sylvaine	Animatrice culturelle	Charte Lodévois-Larzac	Lodève (34)
COULON	Fanny	Conseillère à l'emploi culture/spectacle	ANPE culture spectacle	Montpellier (34)
COUROUBLE	Sandrine	Chargée de mission	Languedoc-Roussillon Cinéma	Montpellier (34)
COURTOT	Olivier	Conseiller en création d'activités	Context'Art	Montpellier (34)
CUVELLIER	Laurence	Directrice	Studio Bakelite	Montpellier (34)
CZUPPON	Béla	Directeur artistique	Cie Les Perles de Verre	Montpellier (34)
DALMAU	Isabelle	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
DALOU	Agnès	Gestionnaire des licences d'entrepreneur de spectacles	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
DALQUIER	Jacques	Responsable du service culture et sports	Communauté de communes du Bassin de Thau	Balaruc-les-Bains (34)
DANGERFIELD	Isabelle	Responsable artistique	Cie Bagages d'Acteurs	Montpellier (34)
DARDE	Mathieu	Coordinateur	Les Tas d'Urgence	Octon (34)
DE CAZENOVE	Pierre	Responsable de la formation technique	Scænica	Montpellier (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
DE MARTINO	Grégoire	Directeur artistique	Cie Zing'A'Bat	Montpellier (34)
DEBIEU	Sophie	Chargée de développement	Cie du Poing de Singe	Clermont-l'Hérault (34)
DECAUDIN	Jean-Pierre	Directeur	La Cigalière	Sérignan (34)
DELMAS	Fanny	Chargée des relations publiques	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
DELON	Stéphan	Représentant du SYNAVI	U Structure nouvelle	Montpellier (34)
DEPUCCIO	Gisèle	Directrice adjointe	Montpellier Danse	Montpellier (34)
DESCHAMPS	Didier	Directeur régional des affaires culturelles	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
DESHAYES	Sylvie			Montpellier (34)
DETERM	Maud	Chargé de la programmation	CROUS	Montpellier (34)
DJAKOUANE	Aurélien	Sociologue de la culture	EHESS-CNRS	Montpellier (34)
DO BELOUED	Véronique	Administratrice	Sortie Ouest	Béziers (34)
DUBARD	Laurence	Artiste	Cie Doré	Montpellier (34)
DUBOURG	Nicolas	Auteur de l'étude sur la création et la diffusion du spectacle vivant en Languedoc-Roussillon	OBSTER	Montpellier (34)
DUCHEMIN	Alice	Chargée de production	Festival de Thau / Jazzamèze	Mèze (34)
DUCROUX	Christiane	Chargée de communication		Ganges (34)
DUPOIS	Cécile	Technicienne scripte cinéma	Ville de Marseillan (34)	Marseillan (34)
DURAND	Jacques-Olivier	Chargé de mission	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
DURANTE	Céline	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
DURANY	Isabelle	Administratrice	Structure Mouvances	Montpellier (34)
DUVAL	François	Conseiller théâtre et danse - Coordonateur du service des arts du spectacles	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
EGUIENTA	Naomie			Montpellier (34)
ESSADANI	Aadel	Directeur	Institut des Métiers du Spectacle	Montpellier (34)
ESTANY	Jean-Louis	Directeur	Théâtre de Clermont-l'Hérault	Clermont-l'Hérault (34)
FERNADEZ	Guillermo	Directeur artistique	Tango Théâtre	Montpellier (34)
FEUILLE	Emmanuel	Chargé du cinéma, de l'audiovisuel et des multimédia / Direction de la culture et du patrimoine	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
FINA	Christian	Directeur Général Adjoint des Services	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
FONTANA	Jean-François	Président	JAM	Montpellier (34)
FONTANESI	Anne	Attachée de production programmation Hors Séries	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
FONTCOUBERTE	Franck	Président et directeur musical	Ensemble instrumental Contrepoint	Montpellier (34)
FOUCHET	Damien	Administrateur Chargé de diffusion et de production	Cie Pourquoi pas / Les Thélemites	Montpellier (34)
FOULQUIE	Lyliane		Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
FOURNIER	Denis	Directeur artistique	Vent du Sud	Montpellier (34)
FRANCOIS	Frédéric	Agent de développement	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
FRIMIGACCI	Elsa	Administratrice	Cie Deus Ex Machina	Castelnau-le-Lez (34)
FRUCHART	Morgane	Chargée d'étude	Cabinet Hexacom	Clapiers (34)
FUENTES-IMBERT	Royds	Metteur en scène	Cie Interstices	Montpellier (34)
GABRYELCZYK	Christophe	Directeur	Top Espace Musical	Montpellier (34)
GAL	Nathalie	Directrice artistique	Cie La Grande Ourse	Montpellier (34)
GAMBIER	Jean-Paul		COFAC-LR / FRANC-LR	Montpellier (34)
GARCIA	Carine	Stagiaire	Cie Action de Faire	Montpellier (34)
GAUTHIER	Christelle	Chargée de la formation	Cie La Rampa	Montpellier (34)
GAY	Virginie		Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
GAYOLA	Philippe	Directeur adjoint	Printemps des Comédiens	Montpellier (34)
GERBIER	Martin	Directeur	Balthazar - Centre des Arts du cirque Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
GIORGIO	Rose	Directrice	Légi Spectacle	Montpellier (34)
GOBY	Christine	Administratrice	Cie Didier Théron	Montpellier (34)
GOLGEVIT	Elie	Administrateur	Vilcanota - Bruno Pradet et Cie	Montpellier (34)
GONZALEZ	Gabrielle	Chargée de diffusion et de production	Cie Théâtre au Présent	Montpellier (34)
GOURIN	Agnès	Maquilleuse		Lattes (34)
GRANDEL	Elexandra	Chargée de mission	MAPROC	Montpellier (34)
GRANDGIRARD	Angélique	Comédienne	Art Compagnie	Montpellier (34)
GUDIN DE VALLERIN	Marie-Pierre	Conseillère aux stratégies territoriales, emploi et formation	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
GUEGUEN	Lucile	Assistante de direction	Languedoc-Roussillon Cinéma	Montpellier (34)
GUERRE	Nadine	Responsable des études	Scænica	Montpellier (34)
GUERRE	Cathie	Chargée de mission	Légi Spectacle	Montpellier (34)
GUILLOU	Dany	Directrice de la culture	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
GUINDON	Jacqueline	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
GUISELIA	Aude	Chargée de diffusion	Cie Art	Montpellier (34)
HAMELLE	Karine	Maquilleuse		Montpellier (34)
HAMMEL	Etienne	Membre du bureau	Réseau en sène Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
HASLER	Catherine	Chargée de l'enseignement et de la formation	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
HAUTEROUCHE	Lucie	Stagiaire	Association Chicanes Patricebarthès et Cie	Montpellier (34)
HELUY	Grégory	Chargé de communication	Radio Aviva	Montpellier (34)
HEREDIA	Nicolas	Comédien	Cie de l'Écharpe Blanche	Montpellier (34)
INGUIMBERT	Joël	Observateur	OBSTER	Montpellier (34)
JALABERT	Eric	Directeur de la publication	Vivant Mag	Sète (34)
JEANJEAN	Louis	Maire	Ville de Mèze	Mèze (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
JEDLICZKA	Didier	Responsable	CARIF LR	Montpellier (34)
JEHANNELE	France	Directrice	Théâtre de Poche	Sète (34)
JENNEPIN	Luc	Photographe		Montpellier (34)
JOESSEL	Benoît	Administrateur	Théâtre des Treize Vents, Centre Dramatique National	Montpellier (34)
JOSSERAND	Julie	Chargée de l'enseignement et de la formation	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
JOURDAN	Blandine	Responsable du centre d'information et de documentation	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
JOYEUX	Laurent	Directeur	Languedoc-Roussillon Cinéma	Montpellier (34)
JULIEN	Cyril	Chargé de communication	ARDEC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
JUNG	Michèle	Présidente	ATP de Lunel	Lunel (34)
KAIMAKIS	Constant	Chargé d'étude	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
KERAUDRAN	Dorothee		La Poudre d'escampette	Montpellier (34)
LACAZE	Séverine	Chargée de diffusion artistique	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
LACOMBAT	Vincent	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
LADEN	Laurence	Chargée de diffusion	Cie In Extremix	Sète (34)
LAFARE	Natacha	Directrice adjointe	Context'Art	Montpellier (34)
LAMACHERE	Marie	Directrice	Cie Interstices	Montpellier (34)
LAMBERT	Mathieu	Coordinateur	Le Garage Électrique	Montpellier (34)
LARDE	Cécile	Formatrice BPJEPS	Union Régionale des Francas Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
LATOUCHE	Rosa	Directrice artistique	Théâtre de Pierres Cie Les Voisins du Dessus	Fouzilhon (34)
LATOUCHE	Dominique	Directrice artistique	Théâtre de Pierres Cie Les Voisins du Dessus	Fouzilhon (34)
LAUNES	Damien	Président et chorégraphe	Cie Damien Launes	Montpellier (34)
LAVOCAT	Eric	Ingénieur conseil	Cabinet Hexacom	Clapiers (34)
LE CHENADEC	Valérie	Chargée de communication	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
LE FLOCH	Philippe	Coordinateur	King Kong Evènementiel	Montpellier (34)
LE METAYER	Sandrine	Artiste	Cie Doré	Montpellier (34)
LE SAGERE	Stéphan	Président	Légi Spectacle	Montpellier (34)
LEANDRO	Marie-Hélène	Administratrice de tournée	Théâtre en L'R / Cie Bagages d'Acteurs L'Acte Chanson	Montpellier (34)
LECHON	René	Journaliste		Saint-Georges d'Orques (34)
LEMAIRE	Catherine	Directrice	Eurek'art - Label rue	Ganges (34)
LERAY	Anne	Journaliste	L'Hérault du Jour	Montpellier (34)
LEROY	Martine	Directrice	Balthazar - Centre des Arts du Cirque Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
LIEBER	Gérard	Enseignant au département d'études théâtrales	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)

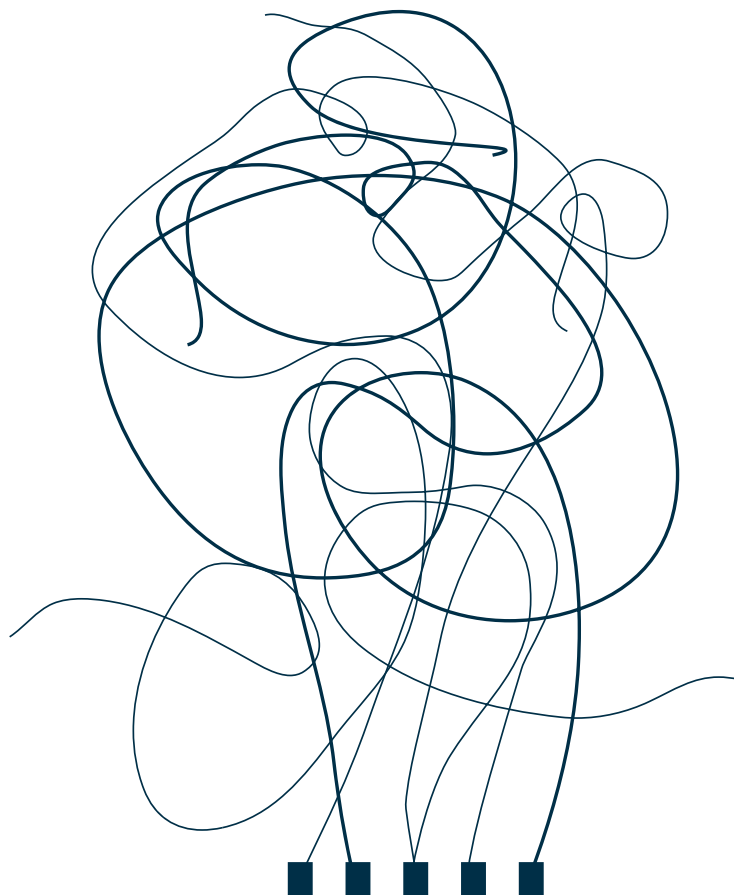
nom	prénom	qualité	structure	ville
LORFEUVRE	Mireille	Administratrice	Montpellier Danse	Montpellier (34)
LOYER	Eva	Secrétaire générale / déléguée régionale	SYNPTAC-CGT	Montpellier (34)
LUGAZ	Marie-Agnès	Attachée territoriale	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
LUTTIAU	Francis	Directeur régional adjoint des affaires culturelles	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MAILLET	Jean	Accompagnement des mutations économiques	DRTEFP Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MAJORAL	Delphine	Administratrice	Cie La Chèvre à 5 pattes - La CCCP	Montpellier (34)
MALAVIEILLE	Patrick	Président de la commission culture et patrimoine	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MANDEAU	Capucine	Directrice artistique	Cie Belle Pagaille	Montpellier (34)
MANDON	Claudine	Chargée de mission territoriale	DDTEFP	Montpellier (34)
MANUEL	Fabrice	Directeur de la culture et du patrimoine	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MARCK	Jérôme	Directeur des équipements culturels	Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée	Béziers (34)
MARIPAULE B.		Coordinatrice	AARIC (Artistes Associés pour la Recherche et l'Innovation au Cirque)	Montpellier (34)
MARTINEZ	Isabel	Inspecteur à la création et aux enseignements artistiques, cinéma	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MASSE	Fabrice	Directeur de la publication	Chicxulub	Montpellier (34)
MATHIEU	Isabelle	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
MAURETTE	Marie	Chargée de diffusion	Cie Bruitquicourt	Montpellier (34)
MAURIZI	Philippe	Délégué	URMA La Rouss	Montpellier (34)
MAZOYER	Manu	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
MELESE	Delphine	Directrice artistique	Cie Les P'tites Marguerites	Montpellier (34)
MERELLE	Benjamin	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
MEXANDEAU	Aurélie	Administratrice	Théâtre en Flammes	Montpellier (34)
MICHELET	Frédéric	Président	Fédération des Arts de la Rue en Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MILHAU	Bastien	Président	Artefix 34	Montpellier (34)
MILHORAT	Emmanuel	Stagiaire journaliste	Radio Aviva	Montpellier (34)
MILLET	Denis	Directeur de l'aménagement du territoire	Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée	Saint-Thibéry (34)
MONTANARI	Jean-Paul	Directeur	Montpellier Danse	Montpellier (34)
MOREL	Sandrine	Attachée aux relations publiques	Théâtre des Treize Vents, Centre Dramatique National	Montpellier (34)
MORENO	Sophie	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
MOULY	Valérie	Agent de développement Agence Aire Métropolitaine	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
MOUTALBI	Madani	Dossiers européens et interministériels	DRAC Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
MUZZOLINI	Frédérique	Directrice	Théâtre Jacques Cœur	Lattes (34)
NAKIB	Fatma	Chargée de production	Brindille Diffusion	Montpellier (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
NAVARRO	Philippe	Responsable de la programmation	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
NICOLAS	Rachel	Assistante de communication	Culture Jazz	Pouzolles (34)
NOUNOU	Marie-Paule	Responsable artistique	Ensemble Arianna	Montpellier (34)
NUNGE	Véronique	Chef de projet	Le Champ de Lire	Clermont-l'Hérault (34)
OURNAC	Gilles	Chargé de développement culturel	CIRDOC	Béziers (34)
PALMISANO	Lara	Stagiaire	Printemps des Comédiens	Montpellier (34)
PANSANEL	Gérard	Musicien		Montpellier (34)
PARIS	Jean-Michel	Directeur général adjoint	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
PAULE	Sébastien	Directeur	Illusion et Macadam	Montpellier (34)
PAYET	Aline	Etudiante		Montpellier (34)
PEIFFER	Jean	Directeur	JAM	Montpellier (34)
PELLOQUIN	Pascal	Administrateur	Théâtre de Clermont-l'Hérault	Clermont-l'Hérault (34)
PEYRE	Michel	Médiateur culturel	Musique sans frontières	Castelnau-le-Lez (34)
PICHOT	Claude	Directeur	Institut des Métiers du Spectacle	Montpellier (34)
PICQ	Valérie	Chargée de communication	Théâtre de Clermont-l'Hérault	Clermont-l'Hérault (34)
PIROUELLE	Peggy	Administratrice / Chargée de diffusion	Cie Rascalou Nam	Montpellier (34)
PLAIDEAU	Paul-Marie			Montpellier (34)
POLIZZY	Flavio	Directeur artistique	Cie Amadée	Montpellier (34)
POPEK-SOCHA	Manuel	Directeur adjoint	ADDM 34	Montpellier (34)
PORCHET	Emilie	Master 2 arts du spectacle théâtre	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
PRADINAUD	Olivier	Coordinateur	Fédération des Arts de la Rue en Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
PRAT	Christian		Cie Tournée générale	Sète (34)
QUERSONNIER	Laurie	Chargée de diffusion	Cie Les Têtes de bois	Montpellier (34)
RABAUD	Alain	Président	FEMAH	Montpellier (34)
RAYNAUD	Stéphanie	Chargée de diffusion	Exit Cie	Montpellier (34)
REITZ	Philippe	Directeur des affaires culturelles	Montpellier Agglomération	Montpellier (34)
RENE	Gaël	DT, scénographe	Le SAS, laboratoires scéniques	Sète (34)
REVERSAT	Fanny	Directrice artistique	Asphalt'Théâtre	Montpellier (34)
REY	Julie		La Poudre d'Escampette	Montpellier (34)
RICHEUX	Marjolaine		Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
RIERE	Geneviève	Directrice des affaires culturelles	Ville de Mèze	Mèze (34)
ROFFE	Anne-Sophie	Chargée de production	Cie Internationale Alligator - CIA	Villeneuve-les-Maguelone (34)
ROSENSTIEHL	Sarah			Montpellier (34)
ROUJON	Martine	Chef de service Direction de la culture et du patrimoine	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
RUULT	Anne-Marie	Comédienne - clown	Cie Rire en Cœur	Montpellier (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
SABOY	Jean-François	Encadrant de répétition de musique actuelle	Studio Vox	Montpellier (34)
SACARD	Frédéric	Directeur	La Vignette Théâtre de l'Université Paul Valéry	Montpellier (34)
SAGE	Patrick	Comédien		Plaissan (34)
SAPEJ	Claude	Directeur	Context'Art	Montpellier (34)
SAUMADE	Jean-Luc	Coordinateur	Le Studio du Scénario	Montpellier (34)
SAUVADE	David	Maire adjoint délégué à la culture	Ville de Marseillan	Marseillan (34)
SBARDELLA	Sonia	Assistante à la coordination artistique	La Chapelle	Montpellier (34)
SCHLICHT	Fatiha	Chargée de diffusion	Cie Hors Commerce / Cie Adesso e Sempre / Festival Doc à Tunis	Montpellier (34)
SCHWARCZ	Etienne	Directeur	La Chapelle	Montpellier (34)
SCHWARTZ	Lionel	Directeur administratif	Scène Nationale de Sète et du Bassin de Thau	Sète (34)
SELMANE	Benoît	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Montpellier (34)
SENIUK	André	Musicien	Allegro Legato / Taraf Goulamas	Cournonterral (34)
SERVANT	Catherine		Epsedanse	Montpellier (34)
SOTIROPOULOS	Marielle	Présidente	Les Chorégiens	Montpellier (34)
SOULIE	Hélène	Metteur en scène	Exit Cie	Montpellier (34)
SOULIER	Céline	Coordinatrice	Balthazar - Centre des Arts du cirque Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
SOURNY	Brahim	Stagiaire	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
STEIN	Frédéric	Agent de développement culturel	Conseil général de l'Hérault	Montpellier (34)
STERIZEN	Jeanne	Attachée de communication	Cie Théâtre'Elles	Montpellier (34)
TALAYRACH	Sophie	Directrice artistique	Théâtre de la Maison rouge	Pignan (34)
TARI	Frédéric	Musicien	Vent du Sud / Musique sans frontières	Montpellier (34)
TAUDIERE	Didier	Délégué régional LR, élu au Conseil et Bureau national	Syndicat Français des Artistes Interprètes	Montpellier (34)
TEMSTET	Danièle	Directrice artistique	Théâtre en Flammes	Montpellier (34)
TERCJAK	Maria	Secrétaire générale	Cie Théâtre au Présent	Montpellier (34)
TEYSSIER	Monique	Présidente	Festival de Thau / Jazzamèze	Mèze (34)
THOUZELLIER	Anne	Chargée de diffusion	Cie Art	Montpellier (34)
TILLOY	Sylvie	Comptable	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
TOURNAIRE	Frédéric	Metteur en scène / comédien	Cie Pourquoi pas / Les Thélémites	Montpellier (34)
URREA	Jean-Marc	Directeur délégué	Centre Chorégraphique National Montpellier Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
VAILLANCOURT	Micheline	Responsable de la formation	ENACT	Montpellier (34)
VALAT	Anne-Marie	Maire adjoint	Ville de Marsillargues	Marsillargues (34)
VAN DEN BROEK	Maril		Cie du Passage	Marsillargues (34)
VARELA	Jean	Directeur	Sortie Ouest	Béziers (34)
VAREZ	Elisabeth	Chargée de communication et des relations publiques	La Grande Ourse	Villeneuve-les-Maguelone (34)

nom	prénom	qualité	structure	ville
VERGNES	Christine	Directrice adjointe de la culture et du patrimoine	Région Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
VEZINA	France	Directrice artistique	Les Fêtes Galantes	Montpellier (34)
VINGENT	Marc	Chorégraphe	Cie Artefactdanse	Montpellier (34)
WEISS	Alain	Consultant	Cabinet Hexacom	Clapiers (34)
WOUTS	Marie-Claire	Sécrétaire générale aux affaires régionales	Préfecture du Languedoc-Roussillon	Montpellier (34)
CHAUMETTE	Christophe	Directeur artistique	Théâtre S'Amourailles	Mende (48)
CHEVALIER	Jonathan	Chargé de diffusion	Théâtre S'Amourailles	Mende (48)
DERUDDER	François	Directeur régional adjoint des affaires culturelles Directeur	DRAC Lorraine	Metz (57)
POURRET	Simon	Directeur	Le Transfo	Aubière (63)
BARBERA	Marie-Françoise	Directrice	Théâtre de Perpignan	Perpignan (66)
BLANC	Nicolas	Responsable des projets	Les Horiziodes	Finestret (66)
BLONDIN	Dominique	Présidente	L'Arche de Noé	Perpignan (66)
CABEZUDO	Gaël		Ville de Perpignan (66)	Perpignan (66)
COSTA	Marie	Directrice de la culture	Ville de Perpignan (66)	Perpignan (66)
COSTA	Lætitia	Directrice artistique	Cie Asymptote	Perpignan (66)
DAVID	Elodie	Régisseur	Association Strass	Perpignan (66)
DULAC	Isabelle		Ville de Perpignan (66)	Perpignan (66)
ESPITALIER	Magali	Comédienne	Cie Cielo / Girafes	Eus (66)
JAY-ROBERT	Ghislaine	Responsable de la licence professionnelle "Activités culturelles et artistiques"	Université de Perpignan	Perpignan (66)
JUTON	Céline	Chargée de diffusion et de production	Cie Taffanel	Perpignan (66)
LAPEYRE	Emmanuelle	Chargée de communication	Les Méditerranéennes d'Argelès	Argelès (66)
MARTICHE	Axel	Chargé de mission	Pays Terres romanes en Pays Catalan	Prades (66)
MONNIER	Geneviève	Directrice de la culture	Conseil général des Pyrénées-Orientales	Perpignan (66)
TROUBAN	Sonia	Chargée de production	Cie Les Trigonelles	Prades (66)
DJALO	Régine	Responsable de la formation	ARSEC	Lyon (69)
MUNIN	Bertrand	Conseiller théâtre	DRAC Rhône-Alpes	Lyon (69)
BILLOT	Françoise	Relais information et conseil	ARCADI	Paris (75)
ZAVADSKI	Carole	Déléguée générale	CPNEF-SV - Paris	Paris (75)
BISSON	Etienne	Responsable de l'unité des ressources techniques	ODIA Normandie	Mont-Saint-Aignan (76)
BRIA	Nicolas	Responsable du centre de ressources	ODIA Normandie	Mont-Saint-Aignan (76)
ARZOBIDE	Marie	Chargée de développement du centre de ressource	ADDM 84	Avignon (84)
DAVANTURE	Frédéric	DU de gestionnaire de structure culturelle	Université Paul Valéry Montpellier III	Avignon (84)
MENUT	Yves	Directeur	Musique et Danse en Limousin	Limoges (87)

Lexique



ADAMI	(Société civile pour) Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes
AFDAS	Fonds d'Assurance Formation des Secteurs de la Culture et la Communication et des Loisirs
AGEC	Administration et Gestion des Entreprises Culturelles
AMDRA	Agence Musique et Danse en Rhône-Alpes
ANACT	Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ANLCI-GIP	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illétrisme - Groupement d'Intérêt Public
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
ARCADE	Agence Régionale des Arts du Spectacle / Provence-Alpes-Côte-d'Azur
ARCADI	Action Régionale pour la Création Artistique et la Diffusion en Île-de-France
ARDEC	Association Régionale de Développement des Entreprises Culturelles
ARFACS	Association Recherche Faisabilité d'Action Culturelle et Sociale
ARPROS	Association Régionale des Professionnels du Spectacle Vivant et de l'Audiovisuel
ARSEC	Agence Rhône-Alpes de Services aux Entreprises Culturelles
ARTECA	Centre de Ressources de la Culture en Lorraine
ATEF	Association Technique des Festivals
BCBG	Base Culturelle et Bonne Gestion
BPI	Bibliothèque Publique d'Information du Centre Pompidou
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEFRESS	Centre d'Étude, de Formation et de Recherche en Sciences Sociales
CEP	Contrat d'Étude et Prospective
CEPEL	Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine
CEREQ	Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications
CNC	Centre National de la Cinématographie
CNPS	Conseil National des Professions du Spectacle
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COREPS	Comité Régional des Professions du Spectacle
CPNEF AV	Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la Branche Audiovisuelle
CPNEF SV	Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de la Branche Spectacle Vivant
DDAT	Délégation au Développement et à l'Action Territoriale
DEPS	Département des Études, de la Prospective et des Statistiques
DIV	Délégation Interministérielle à la Ville
DLA	Dispositifs Locaux d'Accompagnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRTEFP	Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
ENSATT	École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre

EPCC	Établissement Public de Coopération Culturelle
FIRCTE	Formation Initiale et Reconnaissance des Compétences des Techniques du Spectacle Vivant
FSE	Fonds Social Européen
GE	Groupements d'Employeurs
GIE	Groupements d'Intérêt Économique
GRESEC	Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ISTS	Institut Supérieur des Techniques du Spectacle
IUL	Institut d'Urbanisme de Lyon
OARA	Office Artistique de la Région Aquitaine
OBSTER	Observatoire des Territoires, Économies, Sociétés, Politiques et Culture
ODIA	Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie
OPCA	Organismes Paritaires Collecteurs Agréés
OPPES	Observatoire des Politiques Publiques en Europe du Sud
OREF	Observatoire Régional Emploi Formation
OREC	Observatoire Régional de l'Emploi Culturel
PRDFP	Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
RNCP	Répertoire National de la Certification Professionnelle
SACEM	Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SPEDIDAM	Société de Perception et de Répartition des Droits des Artistes-Interprètes de la Musique et de la Danse
SYNAVI	Syndicat National des Arts Vivants
TER	Train Express Régional
TNS	Théâtre National de Strasbourg
UFISC	Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles
UNEDIC	Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience



Réseau en Scène Languedoc-Roussillon reçoit le soutien de

